Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Languedoc

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2007

CRÉDIT AGRICOLE DU LANGUEDOC

SOMMAIRE

1) - Rapport de gestion.

2) - Comptes individuels au 31/12/2007.

3) - Comptes consolidés au 31/12/2007.

4) - Déclaration des personnes physiques.

5) - Rapports des commissaires aux comptes sur :

   a. la réduction de capital par annulation de titres de capital achetés,
   b. les comptes annuels,
   c. les comptes consolidés,
   d. le rapport du président,
   e. les conventions et engagements réglementés.

Rapport de Gestion 2007

LE PRODUIT NET BANCAIRE

Le Produit Net Bancaire de la Caisse Régionale progresse de + 3,9 %. Il atteint 611,4 millions d'euros .

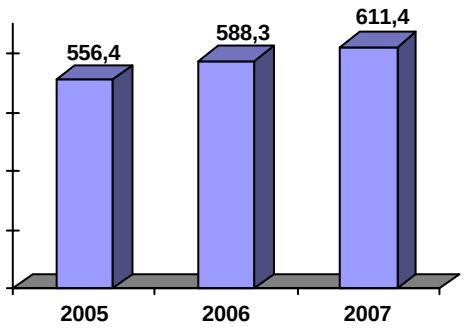

Cette progression est tirée par l'activité, malgré le tassement continu des taux de marges sur les métiers du crédit et de la collecte.

- **La Marge d'intermédiation** représente 48% du PNB

  Elle recule de -6,4% à 291,7 M€, sous l'effet d'évolutions contrastées :

  Marge commerciale crédit (-4,1%): les encours moyens de crédit ont fortement progressé en 2007 (+13,2% en moyenne) et l'effet volume ne permet pas de compenser totalement l'effet tassement des marges (baisse de la marge moyenne sur stock estimée à –13 bp).

  Marge commerciale collecte (+1,3%):
  Les encours moyens de collecte monétaire ont également fortement progressé en 2007 (+14,5%), grâce à l'activité très tonique sur les DAT et CDN et ont permis de compenser la baisse du taux de marge sur le replacement de cette collecte (-35 bp).
  En revanche, les encours de collecte bancaire ont enregistré une progression moyenne de +1,4%, insuffisante pour compenser la baisse du taux de marge sur le stock (-7 bp) .

Enfin, l'évolution de la marge d'intermédiation a été pénalisée par un effet de base défavorable : la décollecte importante enregistrée sur l'épargne logement en 2006 avait majoré de près de 15 millions d'euros la référence 2006 (reprise provision Epargne Logement et commission exceptionnelle de CASA)

- **La marge sur toutes commissions progresse de 11,6% à 258,1 M€ :**

  Les ventes de services qui représentent 160,2 M€, progressent de 9,4%.
  Les produits sur Comptes Service Crédit Agricole ont progressé de 11,5% sous l'effet de l'augmentation du nombre de contrats (notamment CSCA Professionnels et Agriculteurs), mais également sous l'effet d'une amélioration de la structure du parc (montées en gamme, notamment pour les particuliers). Les produits sur cartes bénéficient aussi de ces montées en gamme.
  Les assurances sont en hausse de 29,3% à 60,5 M€, notamment grâce aux assurances attachées à l'activité crédit telles que l'assurance décès invalidité (ADI) et les commissions CAMCA (Assurances Caution).
  Les produits d'assurances « Pacifica », enfin, progressent de 5,1 M€, grâce à la poursuite de l'équipement des clients, couplée à l'amélioration du taux de sinistralité.

  Les commissions sur collecte tiers reculent de -1,6%. Elles sont pénalisées à la fois par un contexte boursier n'ayant pas été propice à la collecte d'OPCVM , et par une référence 2006 très élevée avec un

recyclage important de l'Epargne Logement vers l'assurance vie au premier semestre.

➢ Enfin, **la marge sur portefeuille et activité propre** affiche une évolution de +41,3%, à 63,6 M€, liée principalement à la progression des dividendes de la SAS Rue de la Boétie (+0,24 € /action).

LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

L'évolution des charges de fonctionnement reste maîtrisée à +1,5%. Elles s'établissent à 295,6 millions d'euros.

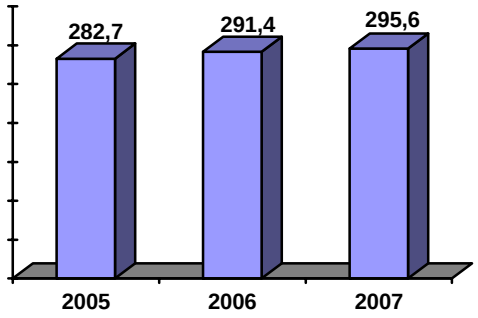

L'exercice 2007 a été marqué par la création de la Caisse Régionale du Languedoc par le rapprochement des Caisses Régionales du Gard et du Midi.

Les charges d'exploitation liées à la réalisation de ce projet sont estimées à 6,7 M€, après 3,5 M€ en 2006. Les budgets informatique et logistique ont été les plus impactés.
Parallèlement, la Caisse Régionale a poursuivi son plan d'investissements immobiliers, avec notamment 13 créations d'agences, après 10 nouvelles implantations en 2006.

Les charges de personnel sont stables à 166,5 M€, sous l'effet du turn-over des effectifs, de la mise en œuvre de la nouvelle convention collective et de la progression de la rémunération liée au résultat..
Enfin, les impôts et taxes reculent de -1,9 M€, en raison d'un effet fiscal favorable lié au rapprochement des Caisses Régionales en cours d'année.

LE RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION

Le résultat brut d'exploitation s'établit à 315,7 millions d'euros en progression de 6,3%.

Le coefficient d'exploitation, qui traduit l'amélioration de la rentabilité de la Caisse régionale, recule de -1,18 point à 48,36%.

LES PROVISIONS

La part des encours de crédits douteux et litigieux dans la totalité des encours de crédits recule de -0,26 point à 2,54 %. Parallèlement, la Caisse régionale a maintenu ses efforts en vue de provisionner ses encours risqués. La part provisionnée de ces encours est de 80.63%.

La Caisse régionale a par ailleurs continué à provisionner collectivement une partie de son risque Crédit sur encours sains sur la base des éléments Bâle II qui permettent d'estimer une probabilité de perte future pour chacune des contreparties. La dotation de l'exercice s'est élevée à 31,9 M€.

Une amélioration des ratios de risque

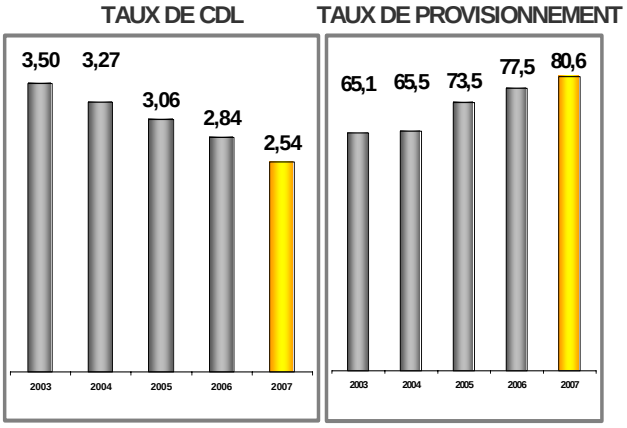

LE RESULTAT NET

Au final, le résultat net atteint 149,7 millions d'euros (+ 6,9 %).

Ce résultat net a été dégagé après détermination d'un impôt sur les sociétés de 83 millions d'euros.
Son solde net des versements d'intérêts aux parts sociales et rémunération des Certificats coopératifs d'investissement et des Certificats coopératifs d'associés va venir renforcer les fonds propres de la Caisse régionale.

LE BILAN

Le total du bilan atteint 16 339 millions d'euros en progression de + 13,1 %.

LES RESSOURCES

Les opérations internes au Crédit Agricole représentent 61,9 % du total bilan. Elles sont composées essentiellement :
- des avances consenties par CA SA pour refinancer une partie des prêts accordés à la clientèle, des avances miroir de la collecte institutionnelle réalisée par la Caisse régionale, et des avances globales négociées à prix de marché, qui depuis le 01/01/04 et la réforme de l'Organisation Financière Interne, se sont substituées aux avances traditionnelles pour financer les crédits à la clientèle ;
- d'une souscription supplémentaire d'emprunts auprès du groupe à hauteur de 375 M€.

Les comptes et avances à terme internes progressent de 15,5 %, et permettent d'assurer le financement de l'activité crédit.

Les comptes créditeurs de la clientèle progressent de 13,6 % sous l'impulsion des comptes à terme.

Les dettes représentées par un titre, soutenus par un contexte porteur de remontée des taux, progressent de 91% notamment, du fait des certificats de dépôts négociables en augmentation de 174 M€.

Les réserves augmentent à hauteur du résultat 2006 affecté à ce poste

Enfin, le résultat de l'exercice, à 149,7 millions d'euros, progresse de 6,9 %.

LES EMPLOIS

Les opérations interbancaires sont en baisse de 10,4 % par rapport à 2006 ; notamment en raison de la nouvelle gestion des réserves obligatoires sur un compte ouvert chez Crédit Agricole Sa. Les opérations de caisse, DAB, transport de fonds progressent modérément.

Les opérations internes au Crédit Agricole, représentant les placements à vue et à terme auprès de CA SA, progressent de 66,4 % du fait de la progression des comptes ordinaires.

Les concours consentis à la clientèle nets des provisions constituées représentent 84,5 % du total bilan. Ils sont en progression globale de 14,1 % par rapport à fin 2006, en particulier du fait de l'évolution des encours de crédit à l'habitat.

L'encours des opérations sur titres diminue de 1,4 %. Cette diminution globale traduit une baisse des encours d' OPVCM (30M€) compensée partiellement par une hausse des encours de BMTM, ces opérations s'inscrivant dans le cadre de la gestion des excédents de fonds propres.

Les valeurs immobilisées n'ont pas connu d'évolution significative au cours de l'exercice.

DIVIDENDES ET INTERETS AUX PARTS DISTRIBUES SUR LES 3 DERNIERS EXERCICES

La Caisse Régionale a connu son premier exercice d'activité bancaire en 2007.

La Caisse Régionale a prévu de rémunérer les parts sociales au taux de 3,40 % et de verser un montant de 2,22€ par CCA et CCI.

LISTE DES MANDATS PRINCIPAUX EXERCES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

NOM DES ADMINISTRATEURS	PRINCIPAUX MANDATS
Alain MAUREL	Membre de la CCI de Carcassonne-Limoux, responsable de la Commission export.
Dominique CHARDON	Président SOPEXA, IFOCAP et Terroirs et Culture, membre du Conseil Economique et Social de la région Languedoc-Roussillon
Jacques BOYER	Adm. Chambre Agriculture, MSA, Syndicat des caves particulières
Jean-Louis DALLE	Adm. Chambre Agriculture, MSA & Centre de gestion
Jean-Claude LIMOUZY	Adm. Chambre Agriculture, Maire
Lucien CAYROCHE	-
Francis CLANET	Président Centre de gestion Aude, Adm. Groupe Coop. Occitan
Daniel CONNART	-
André COURNEDE	Adm. Cave Coopérative, Maire
Jacques de SAINT-EXUPERY	Adm. Chambre Agriculture Adm. Syndicat départemental des vignerons Audois
Hervé DURAND	Adm. ADASEA Gard
Alain EGEA	Co-dirigeant d'un club sportif
Jean Marc FLOUTIER	Adm. Chambre d'agriculture du Gard, Adm. Fédération des Vignerons Indépendants
Bernard GALTIER	Membre centre de formation professionnelle agricole
Pierre GIRAUD	Président Office de tourisme
Yves GOUZE DE ST MARTIN	Président LEAP
Jacques GRAVEGEAL	Président Chambre Agriculture Hérault, Maire, Président du Syndicat des Vins de Pays d'Oc
Evelyne LABORDE	Adjointe au maire
Francis LAMISSE	-

Gérard OLLIER	Adm. Chambre Agriculture Hérault
Alain PROUHEZE	Membre CCI Lozère
Jean-Louis PUJOL	-
Jean-Marc RIBES	Adm. SAFER et ADASEA du Gard
Dominique RICOME	-
Jean SAVY	Président Cave Coopérative, Président Distillerie
Hubert SENTHILLE	Adm. Chambre d'agriculture du Gard, Président Cave coopérative
Denis VERDIER	Président de la Fédération départementale et nationale des Caves Coopératives Président de la cave Costières et Soleil Adm. ADASEA Gard
Philippe VERDIER	-
Olivier COZON (Suppl. 34)	Adm. Chambre d'Agriculture
Rémy DOLADILLE (Suppl. 30)	Adm. FDSEA Gard
Bernard ETIENNE (Suppl. 48)	-
Martine VERDALE (Suppl. 11)	Adm. Chbre Agriculture de l'Aude, Vice-Présidente MSA Aude

TABLEAU DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(en milliers d'euros)

	2007	2006	2005	2004	2003
Capital social	204 216	196 134	196 138	196 138	196 138
Produit Net Bancaire	611 361	588 287	556 446	526 431	494 721
Résultat Brut d'Exploitation	315 735	296 897	273 755	252 894	233 726
Résultat courant avant impôts	233 991	219 218	212 718	194 928	179 888
Résultat après impôts	149 694	140 077	126 878	114 209	98 514
Montant de la masse salariale	93 275	90 729	89 554	86 106	82 161

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Les Assemblées Générales Extraordinaires des Caisses régionales du GARD, du MIDI et du LANGUEDOC réunies le 26 avril 2007 ont approuvé le traité de fusion donnant naissance à un nouvel établissement bancaire, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Languedoc qui couvre ainsi les 4 départements que sont l'Aude, le Gard, l'Hérault et la Lozère .

La mise en œuvre du traité de fusion s'est traduite par une augmentation de capital de la Caisse régionale du LANGUEDOC de 12 771 664 parts sociales, l'émission de 2 542 006 Certificats Coopératifs d'Investissement et l'émission de 5 105 397 Certificats Coopératifs d'Associés d'une valeur nominale de 10 euros chacun.
Le Siège social de la Caisse régionale du LANGUEDOC est situé avenue du Montpelliéret à Maurin.

Les comptes arrêtés le 31 décembre 2007 sont les premiers comptes annuels de la Caisse régionale du Languedoc, et pour des raisons de comparabilité, les données ci-après relatives au 31 décembre 2006 sont constituées de la somme des données des Caisses régionales du Gard et du Midi à cette même période.

En février 2007, les ex Caisses régionales du GARD et du MIDI avaient acquis 2,6 millions de titres de la SAS Rue La BOETIE par capitalisation de la totalité de leurs avances en compte courant pour un montant de 88,3 millions d'euros.

En mars 2007, la SA APIS, éditeur de logiciels pour le Système d'Intégration Régional EXA dont la Caisse régionale du Languedoc est membre, a été transformée en GIE, la participation des Caisses régionales affiliées a été remboursée, les Caisses régionales conservant un compte courant dans le GIE.

Les SCI La Paysagère et les Cordeliers, porteuses d'un certain nombre de sites d'exploitation bancaire de la Caisse régionale du LANGUEDOC et détenues par celle-ci, ont été fusionnées avec celle-ci par l'intermédiaire d'une Transmission Universelle de Patrimoine en avril 2007.

En août 2007, la Caisse régionale du LANGUEDOC a créé une filiale immobilière, la SAS Crédit Agricole Languedoc Immobilier, au capital initial de 5 millions d'euros, visant à développer progressivement cette activité en complément de son activité bancaire.

Le 1er janvier 2008, les activités du GIE APIS, du GIE EXAPROD et de la société INFORSUD FM ont été regroupées au sein du GIE EXA, GIE informatique au service de 8 Caisses régionales dont la Caisse régionale du LANGUEDOC.

CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

La Caisse régionale du LANGUEDOC applique à compter du 1er janvier 2007 l'avis du Comité d'urgence du CNC n° 2007 du mai 2007 relatif à la

comptabilisation du crédit d'impôt lié aux avances remboursables sans intérêt pour l'acquisition ou la construction de logements en accession à la propriété. La charge d'impôt relative au crédit d'impôt est désormais étalée comptablement sur la durée de vie du crédit au même rythme que les intérêts. L'impact sur les exercices antérieurs (2005 et 2006) est constaté par la contrepartie des capitaux propres pour un montant de 1 672 milliers d'euros. L'impact sur 2007 est quant à lui constaté par la contrepartie du compte de résultat pour un montant inscrit en charges de 635 milliers d'euros.

La Caisse régionale du LANGUEDOC applique également à compter du 1er janvier l'avis du Comité d'urgence du CNC n° 2007-D du 15 juin 2007 afférent aux modalités d'application du règlement n° 2004-01 du CRC relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées. Elle n'est cependant pas concernée au titre de cet exercice.

LES COMPTES CONSOLIDES

L'année 2007 est la troisième année de production des comptes consolidés selon les normes internationales IAS / IFRS.

Pour mémoire, les normes IAS / IFRS présentent une approche assez nettement différente de celle des comptes consolidés aux normes françaises.
Ainsi, on notera notamment les caractéristiques suivantes :
L'analyse économique de l'entreprise prévaut sur une approche fiscale et juridique des comptes.
La juste valeur remplace le coût historique (en particulier pour les titres de participation et de placement).
Les provisions sur les crédits font l'objet d'une réglementation rigoureuse, avec en particulier la notion de perte probable qui se substitue à celle de perte possible ; elles peuvent concerner tant des créances saines (si des éléments objectifs concluent à une dépréciation des créances, que des créances douteuses. En revanche, les Fonds pour Risques Bancaires Généraux sont supprimés; les FRBG et les provisions pour risques et charges non documentés au sens des IFRS sont reclassés en Réserves consolidées).
Certains éléments du hors bilan sont valorisés au bilan en valeur de marché (en particulier les swaps, compensés en grande partie par la variation de la valeur de marché des actifs et passifs couverts)
L'information en annexes publiables est renforcée.

Les opérations de consolidation des comptes des 117 Caisses Locales et des Fonds dédiés Gard Diversifié et Force Midi avec ceux de la Caisse Régionale se traduisent par :

1) Un Résultat Brut d'Exploitation (RBE) qui passe de 315,7 millions d'euros en base individuelle (CR du Languedoc) à 317,2 millions d'euros en base consolidée.
Le RBE consolidé correspond à la somme du RBE de la Caisse régionale, des Caisses locales et des fonds dédiés Gard Diversifié et Force Midi, déduction faite des intérêts versés par la Caisse régionale aux Caisses locales en rémunération des parts détenues par ces dernières et en prenant en compte la valorisation des instruments dérivés de trading et des titres de trading, en application des règles IFRS.

2) Un résultat net consolidé s'élevant à 163,4 millions d'euros en 2007 contre 149,7 millions d'euros sur base individuelle.

L'essentiel de l'écart, en plus des retraitements sur le RBE, provient des retraitements sur les provisions et des impôts différés sur plus-values latentes d' OPCVM et provisions non déductibles de l'impôt sur les sociétés dans les comptes sociaux.

3) Des capitaux propres consolidés qui atteignent 2 298 millions d'euros en 2007 contre 1 542,4 millions en base individuelle.
Les principaux retraitements de consolidation concernent :
- des opérations réciproques, avec le retraitement des dividendes versés par la Caisse régionale aux Caisses locales,
- les impôts différés calculés sur provisions non déductibles et plus values latentes d'OPCVM au 1er janvier 2007,
- la valorisation des Titres de participation et titres de placement à leur valeur de marché,
- le retraitement des FRBG et provisions pour risques et charges non reconnus en IFRS.

4) Un total du bilan consolidé qui s'élève à 16 789,5 millions d'euros en 2007, en progression de 9,8 % par rapport à l'exercice précédent.

LE CAPITAL SOCIAL ET SA REMUNERATION

PARTS SOCIALES

Elles représentent 62,55 % du capital et détiennent 100% des voix en Assemblée Générale.
Le Conseil d'Administration a décidé de proposer à l'Assemblée Générale de rémunérer les parts sociales au taux de 3,40% pour l'exercice 2007.
Par ailleurs, il sera proposé aux sociétaires, à travers les différentes Assemblées Générales de leurs Caisses locales, de capitaliser les intérêts servis par ces Caisses locales. Cette mesure a une double finalité : d'une part de conforter les fonds propres de l'entreprise et, d'autre part d'offrir un produit sûr et correctement rémunéré à leurs porteurs.

CERTIFICATS COOPERATIFS D'INVESTISSEMENT

La rémunération du CCI est calculée sur la base de 30% du résultat, proraté de son poids dans le capital (12,45%). Cette mesure s'inscrit dans une logique de groupe visant à uniformiser la méthodologie de détermination du dividende par référence aux usages du marché.
Il sera, cette année, de 2,22 €. Son rendement global, au titre de l'exercice 2007, est de l'ordre de 3,55 %.

CERTIFICATS COOPERATIFS D'ASSOCIES

La méthodologie permettant de déterminer leur rémunération est en tout point identique à celle du CCI.
Il est rappelé que ces titres, qui représentent 25% du capital, sont exclusivement détenus par l'Organe Central.

LES PERSPECTIVES 2008

La Caisse Régionale du Languedoc a été créée en 2007 sur des bases solides, tant en terme de potentiel de développement commercial qu'en terme d'assise financière.
Dans un marché national incertain, ces bases seront utilisées au service d'une ambition réaffirmée : poursuivre le développement commercial sur le territoire du Languedoc, au travers d'actions qui se traduiront par :

- de nouveaux investissements dans les réseaux d'agences : 12 ouvertures sont prévues en 2008 (après 23 ouvertures en 2006 et 2007),
- l'extension des services et de la vente sur internet,
- le lancement d'une nouvelle carte bancaire « débit / crédit »
- l'enrichissement de la gamme de produits d'épargne (DAT, Assurance Vie)
- la concrétisation de synergies sur le marché de l'immobilier

Information complémentaire sur la gestion financière, l'exposition aux risques et la politique de couverture de ces risques

La Caisse régionale du Languedoc met en œuvre des processus et dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques mesurables (risques de crédit, de marché, de taux d'intérêt global, de liquidité et de financement) adaptés à ses activités, ses moyens et à son organisation, et intégrés au dispositif de contrôle interne. Ces dispositifs ont fait l'objet d'un renforcement dans le cadre de la démarche du Groupe Crédit Agricole de préparation à l'entrée en vigueur du nouveau ratio international de solvabilité Bâle II.

Les principaux facteurs de risques auxquels elle est exposée ont fait l'objet en 2007 de suivis particuliers par des Comités spécialisés.

Pour les principaux facteurs de risque, la Caisse régionale du Languedoc a défini de façon précise et actualisé les limites et procédures lui permettant d'encadrer, de sélectionner, de mesurer et de maîtriser ces risques.

Ainsi, pour ces principaux facteurs de risque, il existe un dispositif de limites qui comporte :

- des limites globales, précisées dans la Politique Crédits et la Politique de Gestion Financière, des règles de division des risques, un suivi des engagements par filière, par facteur de risque de marché, etc. Ces limites sont établies en référence aux fonds propres, au résultat et à l'activité de la Caisse Régionale du Languedoc et ont été validées par l'Organe Exécutif et présentées régulièrement à l'Organe Délibérant.

- des limites opérationnelles (engagements / contreparties / types d'opérations / famille de produits / niveaux de délégations) cohérentes avec les précédentes, accordées dans le cadre de procédures strictes : décisions sur la base d'analyses formalisées, notations, délégations, double regard ou remontée en Comité lorsqu'elles atteignent des montants ou des niveaux de risque le justifiant, etc.

La Caisse Régionale du Languedoc mesure ses risques de manière exhaustive et précise, c'est-à-dire en intégrant l'ensemble des catégories d'engagements (bilan, hors-bilan) et des positions, en consolidant les engagements sur les sociétés appartenant à un même groupe, en agrégeant l'ensemble des portefeuilles et en distinguant les niveaux de risques.

Ces mesures sont complétées d'une évaluation régulière basée sur des « pertes potentielles maximales », appliquées aux expositions réelles et aux limites des risques de marché et de taux.

Les méthodologies de mesure sont documentées et justifiées. Elles sont soumises à un réexamen périodique afin de vérifier leur pertinence et leur adaptation aux risques encourus.

La Caisse Régionale du Languedoc assure la maîtrise des risques engagés. Cette surveillance passe par un suivi régulier du fonctionnement des comptes, des dépassements de limites et de leur régularisation, par des revues périodiques (trimestrielles en général) des principaux risques et portefeuilles, portant en particulier sur les affaires sensibles, et par une révision au moins annuelle de tous les autres. La correcte classification des créances fait l'objet d'un examen mensuel et trimestriel au regard de la réglementation en vigueur (créances douteuses notamment).

L'adéquation du niveau de provisions aux niveaux de risques est mesurée à intervalles réguliers par la Direction et le Département Risques en relation avec les directions de marchés (marchés des particuliers et professionnels et marchés spécialisés des Entreprises, IAA, Agriculture et Collectivités Publiques).

Les anomalies identifiées, les classifications comptables non conformes ainsi que les cas de non-respect des limites globales ou des équilibres géographiques et sectoriels sont rapportés aux niveaux des directions concernées, en particulier à la Direction Financière, à la Direction des Risques, et aux Comités spécialisés présidés par le Directeur Général ou les Directeurs Généraux Adjoints.

1. Risque de crédit

Le dispositif global de maîtrise du risque crédit est basé sur des principes généraux, communs à tous les marchés, et des règles de distribution propres à chaque marché.
Ce dispositif a été mis en place à la création de la CR du LANGUEDOC et validé par le Conseil d'Administration en avril 2007.

1 – LES PRINCIPES GENERAUX

- Une approche en Risques Liés :
  Clé de voûte de l'exercice de la délégation pour tout dossier de financement, cette approche permet d'appréhender la totalité du risque de contrepartie pris par la CR sur un emprunteur à un moment donné.

- Des limites réglementaires :
  La Caisse régionale du Languedoc répond strictement aux règles prudentielles fixées par le Comité de la Réglementation Bancaire et Financière :
  - Un rapport maximum de 25% entre l'ensemble des risques encourus sur un seul bénéficiaire et le montant des fonds propres (FP),
  - Un rapport maximum de 800% entre la somme des «grands risques nets» (« grand risque nets»= contrepartie correspondant à un risque net pondéré dépassant 10% des FP de la CR) et le montant des FP,
  - Si le montant des engagements portés par un dirigeant (DG, Président et membres du Conseil d'Administration) dépasse 3% des FP, ce dépassement doit être déduit des FP. Au 31/12/2007, aucun engagement n'atteint les 3%.

En outre, la Caisse Régionale procède aux déclarations trimestrielles à Crédit Agricole SA sur les « grands risques bruts et nets » et sur la liste des 20 plus grands groupes en terme d'engagements nets pondérés.
Compte tenu du niveau élevé de ses fonds propres et de la forte division de ses risques de contrepartie, la CR s'est fixée, de plus, des règles internes plus contraignantes, afin de maîtriser les risques et d'assurer un suivi vigilant des encours importants**.**

Des limites opérationnelles :

La politique générale de financement et de risque doit être compatible avec la structure financière de la Caisse Régionale :

- Pour matérialiser sa politique de partage des risques, la CR souhaite maîtriser le nombre d'emprunteurs portant des encours majeurs. Ce niveau est fixé à 16 M€ pour les « Collectivités Locales » et à 7 M€ pour les autres marchés.

  L'octroi de financement à ces clients est de la compétence du Comité d'Escompte Régional et fait l'objet d'une information semestrielle en Conseil d'Administration.

- En outre, la Caisse Régionale souhaite suivre avec vigilance l'évolution des emprunteurs portant des encours significatifs. Ce suivi tient compte de la qualité de la contrepartie, identifiée par sa notation Bâle II.
  Les contreparties dont les encours sont supérieurs aux seuils suivants font l'objet d'une présentation en Comité d'Escompte Régional ou Départemental et d'un reporting en Conseil d'Administration :

  - Collectivités Locales : encours >10 M€ et notation Bâle II Vert/Orange/rouge ou Noire
  - Entreprises et Coopératives importantes : encours > 4 M€ et notation Bâle II Orange/rouge ou Noire
  - Professionnels/Agriculteurs/Particuliers/Associations: encours > 1,5 M€ et notation Bâle II rouge ou Noire.

Des limites globales de distribution :

Quatre secteurs d'activité font l'objet de limites annuelles de distribution :

- Promotion immobilière : 240 M€ en 2007,
- les crédits syndiqués : 120M€ en 2007,
- la prescription immobilière commissionnée : 20% des MT Habitat soit 417 M€ en 2007,
- les crédits hors département : Crédits attribués à des clients dont le domicile et l'investissement sont situés hors département (hors MT syndiqués) : 11%.

Aucune de des limites n'a été atteinte en 2007

Ces limites jouent le rôle d'indicateurs d'alerte permettant de suivre le niveau de distribution des crédits par rapport aux prévisions établies, sur des activités jugées sensibles par la CR.

Ces limites font l'objet d'un suivi semestriel et d'un reporting au Conseil d'Administration.

↳ Des risques filières :

La CR a identifié des filières d'activité (code APE) portant soit des encours significatifs (> 10M€) et des taux de CDL élevés (> 5%), soit nécessitant un suivi spécifique. Ces filières d'activité font l'objet d'un suivi annuel de leurs encours. Cette liste peut être évolutive afin d'intégrer la dégradation ou l'amélioration du risque sur une filière. Les filières analysées en 2007 sont :

- culture fruitière, culture céréales, élevages bovins, ovins et caprins,
- maçonnerie, peinture,
- mécanique générale,
- alimentation générale, commerce de fleurs, presse.
- débit de boissons, hôtel, restauration rapide et traditionnelle, boulangerie

Un suivi particulier est réalisé sur la filière viticole (exploitants agricoles et structures de vinification) avec un reporting annuel en Conseil d'Administration (un point a été présenté au Conseil d'Administration du 3 Août 2007).
Afin d'appréhender le risque filière de manière plus précise, sont intégrés dans cette analyse les encours détenus à titre privé par les agriculteurs.

↳ Une couverture FONCARIS :

En complément de sa politique interne de partage de risques, la CR a opté pour 6 années pour une couverture de ses grands risques auprès de FONCARIS à partir de 25 M€ d'encours en risques liés.
Cette couverture ne s'applique pas aux Collectivités Publiques, aux opérations de promotion immobilière ou aux opérations strictement patrimoniales.

2 – LE DISPOSITIF DE RECOUVREMENT AMIABLE ET CONTENTIEUX

1°) Première strate du dispositif : les réseaux commerciaux et spécialisés

Lorsqu'un client connaît des difficultés financières qui se traduisent par un débit en compte ou des échéances de crédit en retard, il est très rapidement informé par des courriers, en général automatisés, qui l'invitent à régulariser sa situation ou à contacter son agence pour trouver des solutions.
Quand l'Agence qui assure donc le premier niveau de recouvrement amiable n'aboutit pas, la gestion du compte est transféré (après un délai : cf. : infra) au Recouvrement Commercial

2°) Deuxième strate : le Recouvrement Commercial,

Les équipes sont localisées sur les sièges de Maurin, Nîmes et Montquiers.

Ce deuxième niveau de recouvrement présente l'avantage de créer une rupture d'interlocuteur vis à vis du client, de dédier des chargés de recouvrement à ce type de négociation, de les doter de moyens techniques (logiciel de recouvrement) et de délégations (délais ou crédits de consolidation par exemple) pour accroître l'efficacité du recouvrement et pour dégager du temps commercial aux agences

Le recouvrement commercial des Entreprises et de la PIM (Promotion Immobilière) est réalisé par les Directions « Marchés spécialisés et « Agriculture et Entreprises » avec l'appui des Affaires Juridiques.

Enfin, lorsque la situation apparaît irrémédiablement compromise, le client est transféré en Recouvrement Contentieux

3°) Le recouvrement contentieux

Il intervient pour le traitement des dossiers qui n'ont pu être résolus de manière amiable.
Les clients en procédure collective sont immédiatement transférés en recouvrement contentieux. Ce dernier maillon de la filière risque dispose, quant à lui, de moyens judiciaires.
Le service Contentieux centralise par ailleurs le traitement des dossiers en surendettement.

3 - La mesure, la gestion et le suivi global du risque :

- La mesure du risque est appréciée au travers du taux de Créances Douteuses et Litigieuses. La Caisse Régionale dispose avec EXA-risque d'un dispositif de déclassement conforme aux règles fixées par la Commission Bancaire.
  La mesure du risque s'opère également avec des indicateurs plus précoces de détection du risque :
  - l'indicateur « sensible » s'applique dès les premiers jours de situation irrégulière.
  - au-delà de 30j et jusqu'à 60j, le dossier est détecté « fragile ».
  - au-delà de 60j et avant l'entrée en CDL, le client est qualifié de « risqué non CDL ».

  Ces différents clignotants permettent aux gestionnaires d'être alertés au plus vite afin de régler le dossier.
  Par ailleurs, depuis la réforme « Bâle II », les notes BALE II sont également utilisées comme outils de mesure du risque et permettent d'identifier les Secteurs, marchés, types de financement présentant des « alertes ».

  Les dossiers en recouvrement ainsi que ceux CDL font l'objet d'une politique personnalisée et prudente de provisions affectées en fonction des garanties détenues.
  Une politique de provision d'anticipation est mise en œuvre, en amont, par la Direction Financière sous la forme de provisions collectives basées sur les notations Bâle II.

- La gestion du risque de contrepartie relève :
  - des Directeurs d'Agence et de Secteur sur leur territorialité et leurs dossiers,
  - des Directeurs d'Agence Entreprises, et des marchés IAA/AGR/Coll.Pub., PIM pour les dossiers des réseaux spécialisés,
  - des Responsables du recouvrement pour les dossiers précontentieux et contentieux

Les dossiers particulièrement sensibles sont traités au sein de comités dédiés :

- Le Comité des Risques (CRI) de niveau DGL traite des dossiers CDL CB d'un montant élevé (encours > à 1,5 M€) ou spécifiques, nécessitant une décision stratégique. Il se réunit trimestriellement
- Le Comité Risque Entreprises (CORENT) traite des dossiers Entreprises et IAA avec une périodicité mensuelle.
- Le Comité de Recouvrement (COREC) rassemble, à périodicité mensuelle, le Directeur des Risques, le responsable des Affaires Juridiques, le responsable des Risques , le responsable du Contentieux et les responsables du recouvrement commercial .

Les critères de présentation des dossiers en 2007 étaient les suivants :

- pour le contentieux, dossiers en stock avec encours supérieur à 150 K€
- pour le recouvrement commercial, dossiers entrés le mois précédent avec encours supérieur à 400 K€ et dossiers en stock avec encours supérieur à 400 K€
- Chacun des marchés dispose de comité spécifique traitant hebdomadairement des clients sensibles ou fragiles, proposant à ces clients des solutions de régularisation et les mettant en œuvre.

- Le suivi des risques s'opère au travers :
  - du travail quotidien des réseaux commerciaux et spécialisés sur leur clientèle respective à l'aide notamment des différents « états risque » mis à leur disposition
  - du suivi mensuel par Agences, Secteurs, Département et Direction des indicateurs de risque objectivés (Comptes en dépassement, Accroissement CDL),
  - des alertes mensuelles personnalisées réalisées par le Département « Gestion des Risques » aux gestionnaires sur les dossiers pondéreux « Fragiles ou Risqués non CDL »
  - de l'analyse réalisée par le Département « Gestion des Risques » dans le cadre du Comité des Risques et présentant les différents indicateurs Risque de la CR ainsi que leur évolution.
  - du Tableau de Bord Risques, mensuel, reprenant ces principaux indicateurs, par Direction, type de financement, Département, Secteur, Agences
  - du Tableau de Bord Direction, mensuel, qui reprend en synthèse les principaux indicateurs de suivi du Risque (CDL et Provisions).

4 – Les apports de la réforme BALE II

La réforme Bâle II est utilisée dans l'activité bancaire courante de la Caisse Régionale du Languedoc.

❶ <u>La note BALE II est intégrée dans le SI de la CR</u> et fait partie des informations mises à disposition pour chaque client. Elle apparaît dans la synthèse EXA Risques

❷ <u>La note BALE II intervient dans la distribution des crédits et les délégations</u>

- Pour la banque de détail, qui regroupe les marchés PART/PRO et AGR :
  - la notation risque, réalisée par le progiciel LUC, basée sur le comportement bancaire, complétée par la notation comptable issue d'ANADEFI pour AGRI & PRO, détermine le niveau de délégation pour l'octroi d'un crédit. Cette notation permet également de classer les risques clients par grade de notation correspondant à une probabilité de défaillance à un an. Elle informe ainsi les décideurs sur la qualité de l'emprunteur.
  - Le score Habitat, élaboré par CA sa et appareillé Bâle II, est en vigueur au sein de la CR, et complète le niveau de délégation issu de la notation client.
  - L'utilisation d'ANADEFI est obligatoire et doit être systématique pour toutes les demandes de financement à CT et MT sur les dossiers AGRI et PRO étudiés.

- Pour la banque d'entreprise qui concerne les marchés ENT/PIM/IAA/ Coll. Pub. :
  - La notation risque est réalisée par le progiciel OCE, à partir des notations comptables et financières issues d'ANADEFI ENT&PIM et de MAIRICAM.
  - Cette méthode est en vigueur pour tous les clients de la banque d'entreprise.
  - Les règles de délégations font référence à la notation ANADEFI

❸La note BALE II est un indicateur d'analyse du Risque

Lors des présentations faites en Comité des Risques, les notes BALE II sont utilisées comme indicateur de Risque et permettent d'identifier les Départements, les Secteurs, les Agences qui ont un positionnement en termes de note BALE II moins favorable que la CR.
De même, les notes BALE II permettent d'identifier les types de financement sur lesquels une dégradation est constatée ou pour lesquels la CR est moins bien positionnée comparativement à d'autres CR.

Les notes BALE II ont également été utilisées en 2007 par la CR du LANGUEDOC pour le suivi des risques filières et géographiques et le suivi des encours significatifs.

❹La réforme BALE II, par la valorisation des garanties, permet d'avoir une bonne évaluation du risque de perte attendue sur les crédits.

- La valorisation du stock a été réalisée par règles automatiques sur l'ensemble de la banque de détail et à dire d'expert pour la banque d'entreprise.
- Pour la production nouvelle de crédit, la valorisation des garanties est automatique pour les cautions, les nantissements de comptes titres –CA et les hypothèques de 1° rang et PPD (habitat seulement).

L'exposition au risque de crédit au 31/12/2007

Répartition des crédits encours clientèle Corporate par plage de notation

	CORPORATE	
NOTATIONS	Encours en M€	%
AAA à A	**743,51**	**29,75%**
BBB	**446,67**	**17,87%**
BB	**536,31**	**21,46%**
B	**31 ,70**	**1,27%**
Sous surveillance	**741,13**	**29,65%**
TOTAL	**2 499,32**	**100%**

- Les encours douteux et litigieux font l'objet de dépréciations d'actif :
  - Provisions affectées sur créances individualisées, qui font l'objet d'une actualisation : 276 M€ (capital et intérêts), contre 266 M€ au 31/12/2006, en progression de 3,6%
  - Provisions collectives sur contrats non provisionnés individuellement : 11 M€, contre 6 M€ au 31/12/2006

  Globalement, le taux de couverture par les provisions de l'encours douteux et litigieux ressort à 80,63%

- Les encours sains font l'objet de provisions collectives, calculées sur la base du triplet Bâle 2 : 175 M€, contre 143 M€ au 31/12/2006.

2. Risque de marchés

⇨ La Caisse Régionale est exposée au risque de marché sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché). On distingue comptablement les instruments enregistrés en « Trading » et ceux enregistrés en « Disponibles à la vente ». La variation de juste valeur des instruments de Trading se traduit par un impact sur le résultat. La variation de juste valeur des instruments « Disponibles à la vente » se traduit par un impact sur les fonds propres :

- Instruments de Trading : La valeur comptable de la JV par résultat s'élève à : 307 M€.
- Instruments Disponibles à la vente : La valeur comptable de la JV par fonds propres (hors titres de participation) est de 629 M€

⇨ La valeur comptable de la JV du portefeuille de titres hors participations s'élève au total à 933 M€

- ⇨ Les Plus Values Latentes pour les deux catégories de titres s'élèvent au 31/12/2007 à 220,8 M€.

- ⇨ L'exposition (hors participations) au risque est mesurée par une méthode de VAR. La VaR à 99% - 1 an fournit la baisse de plus-values latentes et donc l'impact sur les fonds propres dans 99% des cas sur un horizon de 1 an. L'outil utilisé est une VaR paramétrique (e-VaRisk : outil développé par la Recherche de CAAM dont une nouvelle version a été mise à disposition des CR au 3ème trimestre 2007). La perte potentielle à horizon de 12 mois (scénario Var-99%) s'élève à 25 M€ au 31/12/2007 (40 M€ au 31/12/2006)
  Cet indicateur de gestion est calculé mensuellement et rapproché du montant des plus-values latentes.

- ⇨ La gestion du portefeuille de titres vise à obtenir une contribution régulatrice au PNB. Elle recherche la meilleure optimisation du couple rendement risque à travers une diversification des classes d'actifs (actions, obligataire, monétaire et alternatif).
  Une structure cible du portefeuille est ainsi définie chaque année, en fonction de l'espérance de rendement à long terme, tout en prenant en compte les contraintes conjoncturelles des marchés.

- ⇨ La Caisse Régionale a défini un dispositif de limites pour encadrer le risque de marché:
  - o Limite globale de perte : ne pas se trouver dans une situation de moins-values latentes égales à 10% du Résultat annuel conservé (15,4 M€ en 2007)
  - o Seuil d'alerte : égal à 50% de la limite globale de perte soit 7,7 M€ en 2007.

- ⇨ L'actualisation de ces limites est présentée annuellement au Conseil d'administration. Leur respect est reporté mensuellement à la direction en Comité Financier et trimestriellement en Conseil d'Administration.

3. Risque de taux d'intérêt global

- ⇨ La Caisse régionale est soumise au risque de taux d'intérêt global (RTIG) sur l'ensemble de son bilan et hors bilan hors trading. Le risque de taux sur l'année (N+1) se concrétise par la sensibilité du PNB à une variation des taux de marché de 1%.

- ⇨ La CR fixe des limites à son risque de taux au travers d'une sensibilité maximum du PNB à une variation des taux. Deux limites sont respectées :
  - Limite Bâle 2 : la perte en cas de variation de 2% des taux doit être inférieure à 20% des fonds propres, soit 482 M€
  - Limite CASA : la perte en cas de variation de 1% des taux doit être inférieure à 1% du PNB consolidé, soit 6,1 M€

- ⇨ La politique de gestion du risque de taux est la suivante :

- Sur le compartiment des Fonds Propres : de façon opérationnelle, le risque de taux est géré conjointement avec le risque de marché. Le risque de taux sur le compartiment des fonds propres ne fait pas l'objet de couverture spécifique par produits dérivés, mais est bien intégré dans le contrôle du respect des limites fixées par la Caisse Régionale.

- Sur le bilan hors fonds propres :
  - La sensibilité du PNB à une variation des taux de marché de 1% est limitée à 1% du PNB social (environ 6 M€) sur les années N+1 à N+5 (impasse ouverte admise)
  - Une insensibilisation maximale du PNB est recherchée aux variations des taux de marchés sur les horizons 6 ans à 15 ans (fermeture maximale de l'impasse).

L'impasse stock TF au 31/12/07 (yc fonds propres)

	A1	A2	A3	A4	A5	A6	A7	A8	A9	A10	A11	A12	A13	A14	A15
Impasse stock + FP avant couv. du trimestre	1 002	523	499	571	376	273	98	-16	-201	-163	-294	-355	-275	-157	33
Impasse stock + FP après couv. proposée	682	343	319	391	196	93	18	-66	-251	-213	-344	-405	-325	-207	-17
Impact PNB baisse des taux (en M€)															
-1%	6,8	3,4	3,2	3,9	2,0	0,9	0,2	-0,7	-2,5	-2,1	-3,4	-4,0	-3,2	-2,1	-0,2
-2%	13,6	6,9	6,4	7,8	3,9	1,9	0,4	-1,3	-5,0	-4,3	-6,9	-8,1	-6,5	-4,1	-0,3

L'impasse inflation au 31/12/07 :

	A1	A2	A3	A4	A5	A6	A7	A8	A9	A10	A11	A12	A13	A14	A15
Impasse stock avant couv. du trimestre	-49	-66	-80	-80	-78	-94	-106	-114	-105	-113	-109	-95	-75	-50	-20
Impasse stock après couv. du trimestre	-39	-46	-60	-60	-58	-74	-86	-94	-85	-93	-89	-85	-75	-50	-20

⇨ La Caisse Régionale mesure trimestriellement son exposition au risque de taux selon la méthode suivante :
- Modélisation de l'écoulement des actifs et passifs à taux fixe sur 15 ans,
- selon l'échéancier contractuel, après prise en compte des remboursements anticipés, pour les produits échéancés (crédits MLT, DAT, CDN,…)
- en utilisant le modèle d'écoulement adopté par CASA pour les produits non échéancés (DAV, livrets, OC,…).

⇨ La couverture du risque de taux d'intérêt global est assurée par la souscription de produits dérivés, selon les principes suivants :
- couverture en juste valeur
- avec des swaps prêteurs pour couvrir des passifs à taux fixe (DAV, DAT TF, ….),
- et des swaps emprunteurs pour couvrir des actifs à taux fixe.

- ⇨ La couverture de flux de trésorerie est utilisée pour un certain nombre d'opérations spécifiques :
  - couvertures de prêts à taux variable par des swaps prêteurs de taux fixe,
  - couvertures de titres à rémunération variable par des swaps emprunteurs de taux fixe

- ⇨ Le risque de taux lié à l'évolution de l'inflation est mesuré et couvert spécifiquement, selon les mêmes principes.

- ⇨ La justification de la comptabilisation de ces opérations en macrocouverture est effectuée à chaque arrêté trimestriel :

Taux de couverture de l'actif TF :

		A1											
K€	A0	T1	T2	T3	T4	A2	A3	A4	A5	A6	A7	A8	A9
Actif taux fixe brut*	13 667 137	12 109 096	10 475 830	9 501 360	8 610 561	7 542 223	6 429 014	5 517 236	4 733 033	4 068 895	3 490 267	2 988 737	2 528 122
Couverture (emprunteurs)	-1 952 924	-1 762 916	-1 670 168	-1 498 891	-1 380 242	-1 245 437	-1 042 126	-911 498	-749 030	-562 084	-441 092	-380 804	-314 462
% couvert	14%	15%	16%	16%	16%	17%	16%	17%	16%	14%	13%	13%	12%

* hors encours CDL

Taux de couverture du passif TF :

		A1												
K€	A0	T1	T2	T3	T4	A2	A3	A4	A5	A6	A7	A8	A9	A10
Passif taux fixe brut	-13 905 206	-11 989 721	-9 583 900	-9 046 425	-8 707 272	-7 788 807	-6 656 660	-5 582 717	-4 889 748	-4 310 237	-3 830 706	-3 387 732	-2 951 968	-2 070 645
Couverture (prêteurs)	2 122 952	2 298 384	2 286 366	2 227 536	2 173 819	1 895 266	1 703 358	1 522 646	1 309 713	1 154 208	963 457	881 283	772 388	384 956
% couvert	15%	19%	24%	25%	25%	24%	26%	27%	27%	27%	25%	26%	26%	19%

L'actif et le passif brut se compensant en partie, la CR demeure couverte selon les limites fixées.

4. Risque de liquidité et de financement

- Le risque de liquidité se matérialise lorsque la Caisse régionale ne dispose pas des ressources suffisantes pour adosser ses emplois. L'exposition au risque est mesurée par le Coefficient de liquidité (ratio réglementaire à un mois) de la Caisse régionale. Crédit Agricole S.A., en tant qu'Organe Central du Groupe assure la liquidité (et la solvabilité) des entités du Groupe.

- La politique de gestion de la liquidité de la Caisse régionale repose sur l'adossement global des ressources aux actifs à financer en capitaux et en durées. Elle se concrétise, d'une part, par une politique de collecte clientèle et, d'autre part, par une politique de refinancement auprès de Crédit Agricole S.A. La Caisse régionale, au-delà de ses ressources clientèle, a la possibilité de se refinancer à taux de marché auprès de Crédit Agricole S.A. sous plusieurs formes : Compte Courant de Trésorerie, Emprunts en blanc (de 1 semaine à 10 ans), Avances globales (50% des prêts MLT débloqués). Par ailleurs, elle peut émettre des Titres de Créances Négociables (CDN ; BMTN soumis à l'autorisation préalable de Crédit Agricole S.A.).

- Le risque de liquidité et de financement est suivi mensuellement. Le coefficient de liquidité mesuré selon la méthode réglementaire s'établit à 179 au 31/12/2007. Un reporting mensuel est présenté au comité financier.

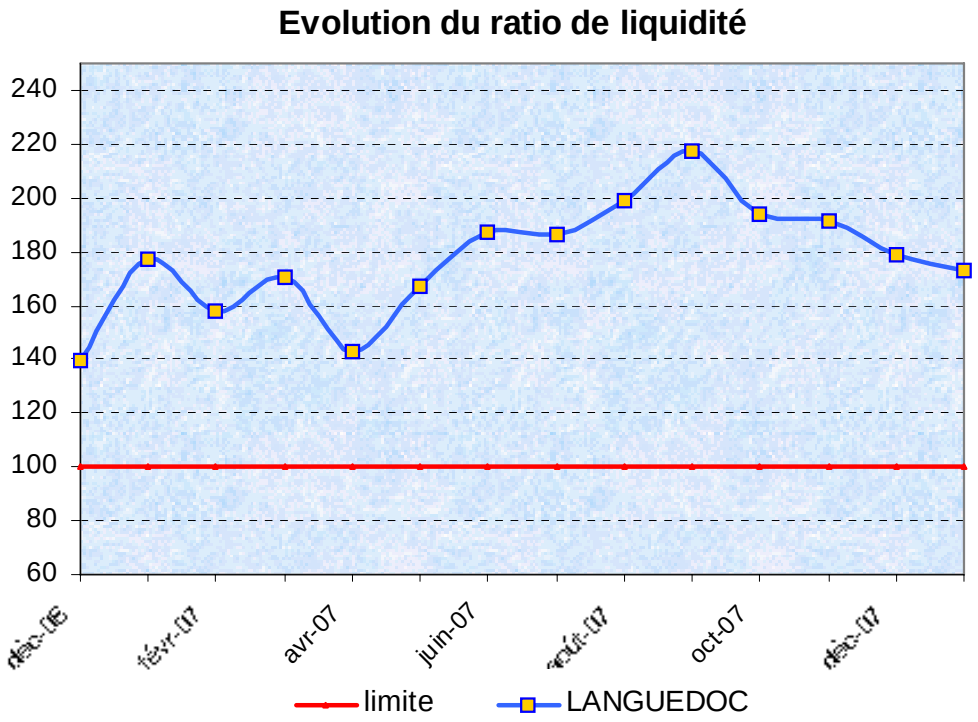

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE DU LANGUEDOC

COMPTES INDIVIDUELS AU 31/12/2007

Arrêté par le Conseil d'administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole du Languedoc
en date du *25 Janvier 2008*

ACTIF AU 31 DECEMBRE 2007 (en milliers d'euros)

	31/12/2007	31/12/2006
Opérations interbancaires et assimilées	188 159	209 994
Caisse, banques centrales (*)	142 238	166 020
Effets publics et valeurs assimilées (Notes 5)	2 323	2 323
Créances sur les établissements de crédit (Note 3)	43 598	41 651
Opérations internes au Crédit Agricole (Note 3)	328 538	197 486
Opérations avec la clientèle (Note 4)	13 801 607	12 092 392
Opérations sur titres :	827 963	840 146
Obligations et autres titres à revenu fixe (Note 5)	220 024	202 330
Actions et autres titres à revenu variable (Note 5)	607 939	637 816
Valeurs immobilisées	679 621	676 658
Participations et autres titres détenus à long terme (Notes 6 et 7)	571 885	575 391
Parts dans les entreprises liées (note 6, 7)	12 710	204
Immobilisations incorporelles (Note 7)	9 795	6 389
Immobilisations corporelles (Note 7)	85 231	94 674
Capital souscrit non versé		
Actions propres	534	534
Comptes de régularisation et actifs divers	512 698	434 529
Autres actifs (Note 8)	207 791	171 212
Comptes de régularisation (Note 8)	304 907	263 317
TOTAL ACTIF	16 339 120	14 451 739

* les opérations ayant comme contrepartie la Banque Postale (ex CCP) sont désormais rattachées à la rubrique "Créances sur Etablissement de crédit"

PASSIF AU 31 DECEMBRE 2007 (en milliers d'euros)

	31/12/2007	31/12/2006
Opérations interbancaires et assimilées	10 336	74 542
Banques centrales (*)		1 004
Dettes envers les établissements de crédit (Note 10)	10 336	73 538
Opérations internes au Crédit Agricole (Note 10)	10 118 567	9 025 300
Comptes créditeurs de la clientèle (Note 11)	3 415 696	3 006 860
Dettes représentées par un titre (Note 12)	365 929	191 930
Comptes de régularisation et passifs divers	523 317	400 128
Autres passifs (Note 13)	246 489	194 634
Comptes de régularisation (Note 13)	276 828	205 494
Provisions et dettes subordonnées	362 853	341 778
Provisions (Notes 14, 15 et 16)	250 112	213 713
Dettes subordonnées (Note 18)	112 741	128 065
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG) (Note 17)		
Capitaux propres hors FRBG : (Note 19)	1 542 421	1 411 201
Capital souscrit	204 216	196 134
Primes d'émission	1 186 839	255 405
Réserves		819 585
Ecart de réévaluation		
Provisions réglementées et subventions d'investissement		
Report à nouveau	1 672	
Résultat de l'exercice	149 694	140 077
TOTAL PASSIF	16 339 120	14 451 739

* les opérations ayant comme contrepartie la Banque Postale (ex CCP) sont désormais rattachées à la rubrique "Dettes sur Etablissement de crédit"

HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2007

(en milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
ENGAGEMENTS DONNES	2 361 503	2 118 484
Engagements de financements	1 865 137	1 731 282
Engagements de garantie	493 336	384 588
Engagements sur titres	3 030	2 614
ENGAGEMENTS RECUS	3 126 429	2 170 566
Engagements de financement	733	101
Engagements de garantie	3 122 138	2 167 083
Engagements sur titres	3 558	3 382

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2007

(en milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Intérêts et produits assimilés (Note 30 et 31)	701 364	601 092
Intérêts et charges assimilées (Note 30)	418 324	306 140
Revenus des titres à revenu variable (Note 31)	45 699	34 545
Commissions (produits) (Note 32)	262 526	249 524
Commissions (charges) (Note 32)	28 052	27 599
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation (Note 33)	631	1 726
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés (Note 34)	7 554	223
Autres produits d'exploitation bancaire (Note 35)	44 331	36 488
Autres charges d'exploitation bancaire (Note 35)	4 368	1 572
PRODUIT NET BANCAIRE	611 361	588 287
Charges générales d'exploitation (Note 36)	278 766	273 395
Dotations aux amortissements et aux dépéciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	16 860	17 995
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	315 735	296 897
Coût du risque (Note 37)	-81 946	-75 469
RESULTAT D'EXPLOITATION	233 789	221 428
Résultat net sur actifs immobilisés (Note 38)	202	-2 210
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT	233 991	219 218
Résultat exceptionnel (Note 39)	-1 276	-103
Impôt sur les bénéfices (Note 40)	83 021	84 323
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées		5 286
RESULTAT NET	149 694	140 077

NOTE 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

A - CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER

La Caisse régionale de Crédit Agricole du LANGUEDOC est une société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse régionale du LANGUEDOC, 117 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.
Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'Entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et des OPCVM dédiés.

De par la loi bancaire, la Caisse régionale du LANGUEDOC est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Au 31 décembre 2007, la Caisse régionale du LANGUEDOC fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du Groupe Crédit Agricole dont l'Organe Central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue la Boétie, qui détient elle-même 54,09 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.
Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 45,16%.
Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 12 552 962 actions propres, soit 0,75% du capital.

Pour sa part Crédit Agricole S.A. détient 25% du capital de la Caisse régionale sous forme de Certificats Coopératifs d'Associés émis par la Caisse régionale.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code Monétaire et Financier. Du fait de son rôle d'Organe Central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses régionales garantissent le passif de Crédit Agricole S.A. à hauteur de leurs fonds propres.

MECANISMES FINANCIERS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE

L'appartenance de la Caisse régionale du LANGUEDOC au Groupe Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

1.1. Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements de fonds correspondant aux relations financières internes. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires".

1.2. Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (emprunts obligataires, bons et comptes à terme assimilés, comptes et plans d'épargne-logement, comptes sur livrets, PEP, etc.) sont collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. Elles sont transférées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan. Elles financent les avances faites aux Caisses régionales pour leur permettre d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites "avances-miroir" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15%, 25% puis 33,33% et enfin 50% depuis le 31 décembre 2001, des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A., et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de replacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des crédits entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et la Caisse régionale peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole s.a.

Deux autres types d'avances sont à distinguer :

- les avances pour prêts bonifiés qui refinancent les prêts à taux réduits fixés par l'Etat : celui-ci verse à Crédit Agricole S.A. une bonification (reversée aux Caisses régionales pour les avances souscrites depuis le 1er janvier 2004) pour combler la différence entre le coût de la ressource et le taux des prêts ;
- les avances pour autres prêts qui refinancent à hauteur de 50% (depuis le 31 décembre 2001) les prêts non bonifiés : ces avances de Crédit Agricole s.a. sont accordées aux Caisses régionales sur justification de leurs engagements.

1.3. Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine monétaire des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non réglementés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci au financement de leurs prêts. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit

Agricole S.A. où ils sont enregistrés dans des comptes ordinaires ou des comptes à terme parmi les "Opérations internes au Crédit Agricole".

1.4. Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous forme de placements de 3 à 7 ans dont toutes les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

1.5. Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

1.6. Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (comptes sur livrets, livrets d'épargne manuelle, d'épargne-entreprise, d'épargne populaire, Livret de développement durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, livret jeune) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

1.7. Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés principalement par les Caisses régionales et figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Provisions et dettes subordonnées".

B - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les Assemblées Générales Extraordinaires des Caisses régionales du GARD, du MIDI et du LANGUEDOC réunies le 26 avril 2007 ont approuvé le traité de fusion donnant naissance à un nouvel établissement bancaire, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Languedoc qui couvre ainsi les 4 départements que sont l'Aude, le Gard, l'Hérault et la Lozère .
La mise en œuvre du traité de fusion s'est traduite par une augmentation de capital de la Caisse régionale du LANGUEDOC de 12 771 664 parts sociales, l'émission de 2 542 006 Certificats Coopératifs d'Investissement et l'émission de 5 105 397 Certificats Coopératifs d'Associés d'une valeur nominale de 10 euros chacun.
Le Siège social de la Caisse régionale du LANGUEDOC est situé avenue de Montpelliéret à Maurin.
Les comptes arrêtés le 31 décembre 2007 sont les premiers comptes annuels de la Caisse régionale du Languedoc après la fusion absorption des Caisses régionales Gard et Midi, et pour des raisons de comparabilité, les données ci-après relatives au 31 décembre 2006 sont constituées de la somme des données des Caisses régionales du Gard et du Midi à cette même période.

En février 2007, les ex Caisses régionales du GARD et du MIDI avaient acquis 2,6 millions de titres de la SAS Rue La BOETIE par capitalisation de la totalité de leurs avances en compte courant pour un montant de 88,3 millions d'euros.

En mars 2007, la SA APIS, éditeur de logiciels pour le Système d'Intégration Régional EXA dont la Caisse régionale du Languedoc est membre, a été transformée en GIE, la participation des Caisses régionales affiliées a été remboursée, les Caisses régionales conservant un compte courant dans le GIE.

Les SCI La Paysagère et Les Cordeliers, porteuses d'un certain nombre de sites d'exploitation bancaire de la Caisse régionale du LANGUEDOC et détenues par celle-ci, ont été fusionnées avec celle-ci par l'intermédiaire d'une Transmission Universelle de Patrimoine en avril 2007. Ces T.U.P. ont généré respectivement un mali technique de 3458 K€ comptabilisé en immobilisations incorporelles pour la SCI La Paysagère et un boni de 362 K€ comptabilisé en produit pour la SCI Les Cordeliers.

En août 2007, la Caisse régionale du LANGUEDOC a créé une filiale immobilière, la SAS Crédit Agricole Languedoc Immobilier, au capital initial de 5 millions d'euros, visant à développer progressivement cette activité en complément de son activité bancaire.

Le 1er janvier 2008, la société INFORSUD FM a effectué un apport d'actifs au GIE EXAPROD. Par la suite le GIE APIS et le GIE d'intégration EXAPROD ont fusionné pour donner naissance au GIE EXA, GIE informatique au service de 8 Caisses régionales dont la Caisse régionale du LANGUEDOC.

NOTE 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Caisse régionale du LANGUEDOC sont établis dans le respect des principes comptables applicables aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'Organe Central et chargée d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, la Caisse régionale du LANGUEDOC publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

- La Caisse régionale du Languedoc applique à compter du 1er janvier 2007 l'avis du Comité d'urgence du CNC n° 2007B du 2 mai 2007 relatif à la comptabilisation du crédit d'impôt lié aux avances remboursables sans intérêt pour l'acquisition ou la construction de logements en accession à la propriété : la charge d'impôt relative au crédit d'impôt est désormais étalée comptablement sur la durée de vie du crédit au même rythme que les intérêts. L'impact sur les exercices antérieurs (2005 et 2006) est constaté par la contrepartie des capitaux propres pour un montant de 1 672 milliers d'euros. L'impact sur 2007 est quant à lui constaté par la contrepartie du compte de résultat pour un montant inscrit en charges de 635 milliers d'euros.

- La Caisse régionale du Languedoc applique également à compter du 1er janvier l'avis du Comité d'urgence du CNC n° 2007-D du 15 juin 2007 afférent aux modalités d'application du règlement n° 2004-01 du CRC relatif au traitement comptable des

fusions et opérations assimilées. Cependant la Caisse régionale n'est pas concernée car elle n'a pas procédé à des fusions ou acquisitions au cours de l'exercice 2007.

Note 2.1 ***Crédits à la clientèle***

Les crédits à la clientèle sont inscrits au bilan à leur valeur nominale.

La Caisse régionale du LANGUEDOC applique le règlement du CRC n° 2005-03 du 3 novembre 2005 modifiant le règlement CRC n° 2002-03 du 12 décembre 2002 sur le risque de crédit. En application de celui-ci, les créances présentant un risque d'impayé sont comptabilisées conformément aux règles suivantes :

- Créances restructurées

La Caisse régionale du LANGUEDOC définit les créances restructurées comme étant des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.), afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.
Par conséquent, sont exclues des créances restructurées :
- les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité,
- les créances dont le tableau d'amortissement théorique est modifié du fait de l'application d'une option ou clause contractuelle prévue initialement au contrat (exemple : pause et report d'échéance).

Le montant des créances restructurées détenues par la Caisse régionale du LANGUEDOC au 31 décembre 2007 s'élève à 30 157 milliers d'euros.

Par rapport à l'encours de crédits comptabilisé au bilan de la Caisse régionale du LANGUEDOC, le montant des crédits restructurés n'étant pas significatif, aucune décote n'a été comptabilisée lors de l'enregistrement de tels prêts.

- Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :
- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de crédit-bail immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits),
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Les découverts sont qualifiés d'encours douteux au plus tard à l'issue d'une période de trois mois de dépassement continu des limites portées à la connaissance de la clientèle de particuliers et des limites résultant de convention de droit ou de fait entre le commerçant et la banque pour ses autres clientèles.

Parmi les encours douteux, la Caisse régionale du LANGUEDOC distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

- Créances douteuses non compromises

  Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

- Créances douteuses compromises

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.
Les intérêts contractuels ne sont plus comptabilisés après le transfert en encours douteux compromis.

- Dépréciations au titre du risque de crédit avéré

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse régionale par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

La Caisse régionale du Languedoc constitue les dépréciations correspondant, en valeur actualisée, à l'ensemble de ses pertes prévisionnelles au titre des encours douteux et douteux compromis.

- Traitement des décotes et dépréciations :

La décote constatée lors d'une restructuration de créance ou la dépréciation calculée sur une créance douteuse est enregistrée en coût du risque. Pour les créances restructurées en encours sains, cette décote est réintégrée sur la durée de vie dans la marge d'intérêt. Pour les créances restructurées ayant un caractère douteux et pour les créances douteuses non restructurées, les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation et à l'amortissement de la décote du fait du passage du temps étant inscrites dans la marge d'intérêt.

- Provisionnement du risque de crédit non avéré

Par ailleurs, la Caisse régionale du Languedoc a également constaté au passif et à l'actif de son bilan des provisions pour risques et charges destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, tels que les provisions sectorielles ou des provisions calculées à partir des modèles Bâle II. Ces dernières visent à couvrir des risques précis pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel, sur des encours non classés en douteux.

- **Risques-pays**

La Caisse régionale du Languedoc n'est pas exposée aux risques pays.

Note 2.2 Opérations sur titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par le règlement 90-01 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière modifié par le règlement 95-04 du CRBF**,** le règlement 2000-02 du Comité de la réglementation comptable et le règlement CRC n° 2005-01, ainsi que par le règlement 2002-03 du Comité

de la Réglementation Comptable en matière de détermination du risque de crédit et de la dépréciation concernant les titres à revenu fixe.

La répartition des titres entre les 4 catégories de portefeuille (transaction, placement, investissement, et titres de l'activité de portefeuille) est faite en fonction de l'intention initiale d'utilisation des titres, intention identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

Titres de transaction

Sont considérés comme des titres de transaction les titres qui, à l'origine, sont
soit acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme ;
soit détenus par l'établissement du fait de son activité de mainteneur de marché, ce classement en titres de transaction étant subordonné à la condition que le stock de titres fasse l'objet d'une rotation effective et d'un volume d'opérations significatif compte tenu des opportunités du marché.

Ces titres doivent être négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles doivent être représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sont également considérés comme des titres de transaction :
les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers qui sont gérés ensemble, et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme,
les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé.

Les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent être reclassés dans une autre catégorie comptable et continuent à suivre les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie du bilan par cession, remboursement intégral ou passage en pertes.

Les titres de transaction sont comptabilisés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus.

La dette représentative des titres vendus à découvert est inscrite au passif de l'établissement cédant pour le prix de vente des titres frais exclus.

A chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat.

La Caisse régionale du Languedoc détient 528 milliers d'euros de ses propres CCI.

Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

La valeur d'inventaire est le prix de marché.

Les moins-values latentes constatées à l'arrêté comptable font l'objet d'une dépréciation.

La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement d'un titre à revenu fixe est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance. Ne sont comptabilisés également dans cette catégorie que les titres pour lesquels la Caisse régionale du LANGUEDOC dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais exclus. En ce qui concerne les titres à revenu fixe acquis ou souscrits à un prix différent de leur valeur de remboursement, il convient de suivre les mêmes règles que celles retenues pour les titres de placement.

Conformément aux règlements n° 90.01 et 95.04 et à l'instruction n° 94.05 de la Commission Bancaire, la Caisse régionale du LANGUEDOC n'a pas opéré de dépréciation au titre des moins-values latentes.

Toutefois, les moins-values peuvent être provisionnées lorsque, à la date d'arrêté des comptes, il existe un risque de contrepartie.

Les titres d'investissement sont soumis aux dispositions du règlement du CRC 2002-03 concernant l'identification du risque de crédit et le provisionnement des pertes avérées.

Conformément aux dispositions du règlement CRC n° 2005-01, les cessions de titres d'investissement intervenues avant l'échéance, ou les transferts vers la catégorie des titres de placement, ne portent que sur la période du 1er janvier à la date de publication du présent règlement du Comité de la réglementation comptable. Aucune cession ni transfert de titres d'investissement n'ont été réalisés au cours de l'exercice.

Titres de l'activité de portefeuille

La Caisse régionale du Languedoc n'a aucun titre de l'activité de portefeuille au 31/12/07.

Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, la Caisse régionale détermine la valeur probable du titre de

négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, la Caisse régionale utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres, lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

Dates d'enregistrement

La Caisse régionale enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation

Note 2.3 Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement de crédit.

- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des investissements réalisés dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

L'ensemble de ces titres est comptabilisé au coût historique. Les frais accessoires à l'achat et à la vente sont enregistrés en charges d'exploitation. A la clôture de l'exercice, ces titres peuvent ou non faire l'objet individuellement de dépréciation lorsque leur valeur d'utilité est inférieure au coût historique.
La valeur d'utilité de ces titres représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention. Les éléments qui peuvent être pris en compte pour l'estimation de la valeur d'utilité sont la rentabilité, actuelle ou attendue, les capitaux propres, les cours moyens de bourse des derniers mois.

Note 2.4 Immobilisations

La Caisse régionale du LANGUEDOC applique le règlement du CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Par conséquent, la Caisse régionale du LANGUEDOC applique à ce titre la méthode de comptabilisation des actifs par composants. Conformément aux dispositions de ce règlement la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Par ailleurs, les éléments dont dispose la Caisse régionale sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse régionale du LANGUEDOC, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation.

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	**Non amortissable**
Immeubles	**20 ans**
Agencements	**5 à 8 ans**
Matériel informatique	**3 à 6 ans (dégressif ou linéaire)**
Matériel spécialisé	**3 à 5 ans (dégressif ou linéaire)**

- A l'exception des logiciels, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Note 2.5 Conventions de garantie internes

Aux termes de conventions de garantie conclues par les Caisses régionales de Crédit Agricole, au profit de Crédit Agricole S.A., la Caisse régionale du LANGUEDOC est engagée, dans la limite de ses fonds propres, à couvrir une éventuelle insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. au bénéfice des tiers, créanciers de celle-ci.

A contrario, Crédit Agricole S.A. (dans le cadre de la mission qui lui a été confiée par le Code Monétaire et Financier) garantit la liquidité et la solvabilité des Caisses régionales.
A ce titre, il a été constitué par Crédit Agricole S.A., au cours de l'exercice 2001, un « Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité ».

Note 2.6 Engagements en matière de retraite, de pré-retraite, d'indemnités de fin de carrière

La Caisse régionale du LANGUEDOC applique la recommandation n° 2003-R.01 du 1er avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

A ce titre, la Caisse régionale du LANGUEDOC provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Les écarts actuariels étant passés immédiatement en résultat, le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la recommandation,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Le régime de retraite des salariés de la Caisse régionale étant celui de la MSA, à cotisations définies, celle-ci ne porte pas dans ses comptes d'engagements "retraite" mais enregistre en « Frais de personnel » le montant des cotisations correspondantes.

La Caisse régionale a souscrit à différentes polices d'assurance éligibles selon différents régimes à prestations définies dont bénéficie l'ensemble de ses salariés :

- Convention d'assurance collective d'indemnités de fin de carrière pour les salariés avec Prédica.
- Convention d'assurance collective de retraite complémentaire des cadres de direction avec Adicam
- Convention d'assurance collective de retraite des élus avec Adicam.

Note 2.7 ***Provision pour risques sur GIE d'investissement***

Afin de donner une image fidèle de ses comptes, la Caisse régionale du LANGUEDOC constitue une provision spécifique pour pertes et charges dans le but de compenser l'incidence temporaire sur la charge d'impôt et sur le résultat net, de la participation de la Caisse régionale du LANGUEDOC à certains GIE réalisant des opérations de financement par crédit-bail ou des opérations particulières. Cette provision d'exploitation sera reprise au fur et à mesure des suppléments d'impôts que devra acquitter la Caisse régionale du LANGUEDOC au cours des exercices ultérieurs, de manière à neutraliser l'impact de ces opérations sur le résultat net.

Note 2.8 ***Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)***

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.
La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3%.

Note 2.9 ***Conversion des opérations en devises***

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors-bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction ; les charges et produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.
Dans le cadre de l'application des règlements CRBF n° 89.01 et 89.02 et des instructions 89.04 et 89.05 de la Commission Bancaire, la Caisse régionale du LANGUEDOC a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

Le montant global de la position de change opérationnelle de la Caisse régionale du LANGUEDOC est détaillé dans la note 22 (page 86).

Note 2.10 ***Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)***

La Caisse régionale du Languedoc n'a pas de provision de propre assureur, de provision pour risques de crédits non encore avérés ni d'autres provisions pour risques bancaires généraux.

Note 2.11 *Instruments financiers à terme et conditionnels*

Les principes comptables appliqués sont essentiellement fonction de l'intention avec laquelle les opérations sont effectuées.

Opérations d'échange de taux d'intérêt ou de devises (swaps) :

La Caisse régionale du LANGUEDOC utilise les swaps de taux d'intérêt ou de devises essentiellement aux fins suivantes :

- **Maintien de positions ouvertes isolées** destinées à bénéficier de l'évolution des taux d'intérêts, ou ne répondant à aucune des catégories définies ci-après. Les charges et les produits relatifs à ces opérations sont comptabilisés prorata temporis. Les pertes latentes relatives à des ensembles homogènes de contrats font l'objet d'une provision.

- **Couverture du risque de taux d'intérêt affectant un élément ou un ensemble d'éléments homogènes***.* Ces contrats sont valorisés symétriquement à l'élément ou à l'ensemble d'éléments couverts.

- **Couverture des risques de taux global de l'établissement sur l'actif, le passif et le hors bilan***.* Les charges et les produits relatifs à ces contrats sont inscrits prorata temporis en compte de résultat.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits dans les comptes de hors-bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Note 2.12 *Emprunts obligataires*

La Caisse régionale du Languedoc n'a pas émis d'emprunts obligataires en 2007.

Note 2.13 Souscription d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'épargne entreprise

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'épargne entreprise, avec une décote maximum de 20%, ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevées d'une période d'incessibilité de 5 ans. Ces souscriptions d'actions sont comptabilisées conformément aux dispositions relatives aux augmentations de capital.

NOTE 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT – ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(en milliers d'euros)

CREANCES	DUREE RESIDUELLE							
	<3mois	>3mois <1an	>1 an <5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total 2007	Total 2006
ETABLISSEMENTS DE CREDIT								
Comptes et prêts :								
· à vue	1 520				1 520	41	1 561	1 114
· à terme		18 000		20 000	38 000		38 000	36 500
Valeurs reçues en pension					0		0	
Titres reçus en pension livrée					0		0	
Prêts subordonnés				4 037	4 037		4 037	4 037
Total	1 520	18 000	0	24 037	43 557	41	43 598	41 651
Dépréciations								
VALEURS NETTES AU BILAN							43 598	41 651
OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE								
Comptes ordinaires	117 813				117 813		117 813	4 841
Comptes et avances à terme	127 441	25 872	11 025		164 338	1905	166 243	61 063
Prêts subordonnés				44 400	44 400	82	44 482	131 583
Total	245 254	25 872	11 025	44 400	326 551	1 987	328 538	197 487
Dépréciations								
VALEURS NETTES AU BILAN							328 538	197 487

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 48 519 milliers d'euros.
Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 16 458 milliers d'euros.

Aucune créance sur les établissements de crédit n'est éligible au refinancement de la banque centrale.
Opérations internes au Crédit Agricole : en matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse régionale auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre des Relations Financières Internes.

NOTE 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(En milliers d'euros)	DUREE RESIDUELLE							
CREANCES	<3mois	>3mois <1an	>1 an <5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total 2007	Total 2006
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE								
Créances commerciales	51 220	937			52 157	78	52 235	50 002
Autres concours à la clientèle	850 434	1 371 999	4 355 555	7 270 394	13 848 382	101458	13 949 840	12 242 190
Valeurs reçues en pension livrée					0		0	
Comptes ordinaires débiteurs							86 127	71 919
Dépréciations							286 594	271 718
VALEURS NETTES AU BILAN							**13 801 608**	**12 092 393**

Les prêts subordonnés et participatifs consentis à la clientèle s'élèvent à 97 879 milliers d'euros.
Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 26 054 milliers d'euros.
Parmi les créances sur la clientèle 249 millions d'euros sont éligibles au refinancement de la banque centrale.

* Les encours restructurés au **31 décembre 2007** s'élèvent à 30 157 milliers d'euros.

NOTE 4.1 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE : ANALYSE PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

Non significatif.
L'activité de la Caisse régionale du Languedoc est concentrée sur 4 départements en France métropolitaine : l'Aude, le Gard, l'Hérault et la Lozère.

NOTE 4.2 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE - ENCOURS DOUTEUX ET PROVISIONS PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

Non significatif, idem note 4.1.

NOTE 4.3 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE ANALYSE PAR AGENTS ECONOMIQUES

(En milliers d'euros)	31/12/2007					31/12/2006				
	En cours brut	Encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	En cours brut	Encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
- Particuliers	5 795 847	116 919	55 803	98 058	55 450	4 938 536	111 385	46 681	87 025	42 837
- Agriculteurs	1 416 070	106 856	51 507	82 607	50 212	1 407 565	108 259	53 195	84 072	46 626
- Autres professionnels	2 876 562	78 785	35 842	63 478	34 187	2 548 391	81 173	34 117	61 526	31 125
- Société financières	105 726	53	30	53	30	16 864	3	2	3	2
- Entreprises	2 384 928	52 155	19 787	41 933	18 914	1 994 946	44 615	16 052	34 774	14 742
- Collectivités publiques	1 444 381	33	0	1	0	1 399 730	4 933	1	4 002	1
- Autres agents économiques	64 686	651	184	465	184	58 081	375	267	317	246
TOTAL	14 088 200	355 452	163 153	286 595	158 977	12 364 113	350 743	150 315	271 719	135 579

NOTE 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE

	31/12/2007					31/12/2006
(En milliers d'euros)	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total 2007	Total 2006
Effets publics et valeurs assimilées :				2 287	2 287	2 287
· dont surcote restant à amortir					0	
· dont décote restant à amortir					0	
Créances rattachées				36	36	36
Dépréciations					0	
Valeur nette au bilan					2 323	2 323
Obligations et autres titres à revenu fixe :						
· Emis par organismes publics					0	
· Autres émetteurs		97 819		119 893	217 712	199 812
- dont surcote restant à amortir					0	
- dont décote restant à amortir					0	
Créances rattachées		72		2 452	2 524	2 519
Dépréciations		-211			-211	
Valeurs nettes au bilan					220 025	202 331
Actions et autres titres à revenu variable	534	607 954			608 488	638 250
Créances rattachées					0	
Dépréciations		-15			-15	-434
Valeurs nettes au bilan					608 473	637 816
Valeurs NETTES	534	705 619	0	124 668	830 821	842 470
Valeurs estimatives	0	926 537	0	123 257	1 049 794	1 055 410

- **<u>Valeurs estimatives</u>** :

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 220 990 milliers d'euros au 31/12/2007, contre 210 791 milliers d'euros au 31/12/2006.
La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse.

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à 2 726 milliers d'euros au 31/12/2007, contre 4 518 milliers d'euros au 31/12/2006.

NOTE 5.1 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE (hors effets publics) : VENTILATION PAR GRANDES CATEGORIES DE CONTREPARTIE

(En milliers d'euros)	Encours nets 31/12/07	Encours nets 31/12/06
Administration et banques centrales (y compris Etats)		
Etablissements de crédit	160 529	142 689
Sociétés financières	624 310	654 190
Collectivités locales		
Entreprises, assurances et autres clientèles	43 124	43 267
Divers et non ventilés		
Total en principal	827 963	840 146
Créances rattachées		
Dépréciations		
Valeurs nettes au bilan	827 963	840 146

NOTE 5. 2 VENTILATION DES TITRES COTES ET NON COTES A REVENU FIXE OU VARIABLE

	31/12/2007				31/12/2006			
(En milliers d'euros)	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	TOTAL	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	TOTAL
Titres à revenu fixe ou variable	217 712	2 287	607 954	827 953	199 812	2 287	1 013 578	1 215 677
dont titres cotés	80 798	2 287		83 085	81 724	2 287		84 011
dont titres non cotés (1)	136 914		607 954	744 868	118 088		1 013 578	1 131 666
Créances rattachées	2 524	36		2 560	2 518		271	2 789
Dépréciations	211		15	226			434	434
Valeurs nettes au bilan	220 025	2 323	607 939	830 287	202 330	2 287	1 013 415	1 218 032

(1) La répartition des parts d'OPCVM est la suivante :

- OPCVM français 571 441 milliers d'euros
  - dont OPCVM français de capitalisation 571 441 milliers d'euros
- OPCVM étrangers 36 498 milliers d'euros
  - dont OPCVM étrangers de capitalisation 36 498 milliers d'euros

Les OPCVM sous contrôle exclusif figurent à l'actif du bilan pour 223 697 milliers d'euros. Leur valeur estimative au 31 décembre 2007 s'élève à 302 028 milliers d'euros.
La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante au 31 décembre 2007 :

En milliers d'euros	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
- OPCVM monétaires	114 169	148 397
- OPCVM obligataires	207 578	246 158
- OPCVM actions	161 555	238 451
- OPCVM autres	124 637	160 490
TOTAL	607 939	793 496

NOTE 5.3 EFFETS PUBLICS, OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(En milliers d'euros)	<3mois	>3mois <1an	>1 an <5 ans	>5 ans	*Total en principal	*Créances rattachées	Total 31/12/07	Total 31/12/06
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Valeur Brute	7 000	25 434	52 307	132 971	217 712	2 524	220 236	199 812
Dépréciations					0	211	211	
VALEUR NETTE AU BILAN					**217 712**	**2 313**	**220 025**	**199 812**
Effets publics et valeurs assimilées					0		0	
Valeur Brute		2 287			2 287	36	2 323	2 323
Dépréciations					0		0	
VALEUR NETTE AU BILAN					**2 287**	**36**	**2 323**	**2 323**

NOTE 5.4 EFFETS PUBLICS, OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE : ANALYSE PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

L'activité de la Caisse régionale du Languedoc est concentrée sur 4 départements en France métropolitaine : l'Aude, le Gard, l'Hérault et la Lozère.

NOTE 6 TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

INFORMATIONS FINANCIERES (En milliers d'euros) FILIALES ET PARTICIPATIONS	Devise	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue (en pourcentage)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	chiffre d'affaires hors taxes ANNEE 2006	Résultats (bénéfice ou perte BILAN 2006)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
					Brutes	Nettes					
PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCEDE 1% DU CAPITAL DE L'ENTITE											
- Autres parts dans les entreprises liées					***12 494***	***12 494***	***12***				
SA SOFILARO	EUR	8 940	1 069	77,63%	7 494	7 494	12		3	107	347
SAS CA LANGUEDOC IMMOBILIER	EUR	5 000	0	100,00%	5 000	5 000					
- Autres titres de participations					***550 243***	***548 425***	***13 819***				
SAS RUE DE LA BOETIE	EUR	1 746 362	10 452 406	4,00%	474 906	474 906			1062823	1 035 783	41 518
SAS SACAM INTERNATIONAL	EUR	900 040	91	4,00%	35 962	35 962			169	97	264
SAS SACAM DEVELOPPEMENT	EUR	730 621	46 218	4,04%	29 501	29 501	9 114		77810	52 114	1 202
SAS CA GRANDS CRUS	EUR	75 000	-15 724	6,67%	5 000	4 139			898	-3 337	
SAS SACAM FIRECA	EUR	74 700	-25 594	3,74%	2 793	1 836			0	-36	
SNC CA TITRES	EUR	15 245	24 630	3,58%	2 081	2 081			76964	1 038	0
GIE PAUILLAC (sans capital)	EUR	0	-13 567	0,00%	0	0	2 142		1094	-2 500	
SP MEDIA MIDI I (sans capital)	EUR	0	200	0,00%	0	0	2 563		202	200	
PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EST INFERIEURE A 1% DU CAPITAL DE L'ENTITE											
- Autres parts dans les entreprises liées	EUR				15	15	189				0
- Autres titres de participations	EUR				10 465	8 274	4 139				891
TOTAL PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES ET PARTICIPATIONS					573 217	569 208	18 159	0			

NOTE 6.1 VALEUR ESTIMATIVE DES TITRES DE PARTICIPATION

(En milliers d'euros)	31/12/2007		31/12/2006	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Parts dans les entreprises liées				
· Titres non cotés	12 509	13 856	15	895
· Titres cotés				
· Avances consolidables	201	201	189	189
· Créances rattachées				
· Dépréciations				
Valeur nette au bilan	12 710	14 057	204	1 084
Titres de participation et autres titres détenus à long terme				
Titres de participation				
· Titres non cotés	556 398	942 052	541 206	1 238 009
· Titres cotés				
· Avances consolidables	17 958	17 958	43 376	43 376
· Créances rattachées	249	249	339	235
·Dépréciations	-7 030		-9 530	
Sous-total titres de participation	567 575	960 259	575 391	1 281 620
Autres titres détenus à long terme				
· Titres non cotés	4 310	4 310		
· Titres cotés				
· Avances consolidables				
· Créances rattachées				
· Dépréciations				
Sous-total autres titres détenus à long terme	4 310	4 310	0	0
Valeur nette au bilan	571 885	964 569	575 391	1 281 620
Total des titres de participation	584 595	978 626	575 595	1 282 704

TOTAL VALEURS BRUTES				
Titres non cotés	573 217		541 221	
Titres cotés	0		0	
TOTAL				

NOTE 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

(en milliers d'euros)	2007				
RUBRIQUES	Valeur en début d'exercice	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (cession, échéance)	Autres mouvements (1)	Valeur à la fin de l'exercice
Parts dans les entreprises liées :					
Valeurs brutes	15	5 000		7 494	12 509
Avances consolidables	189		-381	393	201
Créances rattachées					0
Dépréciations					0
Valeur nette au bilan part entreprises liées	**204**	**5 000**	**-381**	**7 887**	**12 710**
Titres de participation :	575 390	92 745	-92 753	-7 807	567 575
Valeurs brutes	478 575	88 548	-3 299	-7 426	556 398
Avances consolidables	106 007	2 920	-90 587	-381	17 958
Créances rattachées	339	1 959	-2 049		249
Dépréciations	-9 531	-682	3 182		-7 030
Autres titres détenus à long terme :	0	0	0	4 310	4 310
Valeurs brutes	0			4 310	4 310
Avances consolidables					
Créances rattachées					
Dépréciations					
Valeur nette au bilan titres participation et ATDLT	**575 390**	**92 745**	**-92 753**	**-3 497**	**571 885**
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**575 594**	**97 745**	**-93 134**	**4 390**	**584 595**

(1) La rubrique autres mouvements concerne d'une part le transfert d'une participation vers les entreprises liées, d'autre part l'enregistrement en titres détenus à long terme de certificats d'association relatifs aux fonds de garantie des déposants.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

(en milliers d'euros)	31/12/2007				
RUBRIQUES	Valeur en début d'exercice	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (cession, échéance) (1)	Autres mouvements (2)	Valeur à la fin de l'exercice
Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	211 304	13 740	-20 866	32 282	236 460
Amortissements et dépréciations	-116 630	-16 647		-17 953	-151 230
Valeur nette au bilan	**94 674**	**-2 907**	**-20 866**	**14 329**	**85 230**
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	76 512	161		3 459	80 132
Amortissements et dépréciations	-70 124	-213			-70 337
Valeur nette au bilan	**6 388**	**-52**	**0**	**3 459**	**9 795**
TOTAL	101 062	-2 959	-20 866	17 788	95 025

(1) La rubrique Diminutions présente notamment l'annulation des titres des SCI La Paysagère et Les Cordeliers lors de la Transmission Universelle de Patrimoine à la Caisse régionale en avril 2007.
(2) La rubrique Autres mouvements présente notamment la comptabilisation d'un mali technique en immobilisations incorporelles lors de la Transmission Universelle de Patrimoine (TUP) de la SCI La Paysagère à la Caisse régionale pour 3 458 K€ ainsi que la comptabilisation des immeubles antérieurement portés par les SCI en immobilisations corporelles.

NOTE 8 AUTRES ACTIFS ET COMPTES DE REGULARISATION

RUBRIQUES	31/12/2007	31/12/2006
AUTRES ACTIFS (1)		
- Instruments conditionnels achetés	27	
- Comptes de stock et emplois divers	248	248
- Débiteurs divers	207 267	170 569
- Gestion collective des titres Livret de développement durable		
- Comptes de règlement	248	395
Valeur nette au bilan	**207 790**	**171 212**
COMPTES DE REGULARISATION		
- Comptes d'encaissement et de transfert (1)	137 740	98 373
- Comptes d'ajustement et comptes d'écart	2	
- Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers		
- Charges constatées d'avance (2)	195	
- Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme (2)	85 937	163 339
- Autres produits à recevoir (2)	75 657	
- Charges à répartir		
- Primes d'émission et de remboursement sur emprunts obligataires		
- Autres comptes de régularisation	5 374	1 604
Valeur nette au bilan	**304 905**	**263 316**
Total comptes de régularisation et actifs divers	**512 695**	**434 528**

(1) Les montants sont indiqués en net et incluent les créances rattachées.

(2) Pour l'année 2006 le montant de 163 339 K€ n'a pas été ventilé (charges constatées d'avance et produits à recevoir)

NOTE 9 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF

(en milliers d'euros)	Solde au 31/12/2006	Dotations	Reprises et utilisations	Désactualisation	Autres mvts	Solde au 31/12/2007
Dépréciations déduites de l'actif						
Sur interbancaire	0	0	0	0	0	0
Sur créances clientèle	271 718	157 158	-140 158	-2 124		286 594
Opérations sur titres	9 965	893	-3 602			7 256
Autres valeurs immobilisées	627	1	-102			526
Total des dépréciations - Actif	282 310	158 052	-143 862	-2 124	0	294 376

NOTE 10 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(en milliers d'euros)

DETTES	<3mois	>3mois <1an	>1 an <5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes ratta chées	Total 31/12/07	Total 31/12/06
ETABLISSEMENTS DE CREDIT								
Comptes et emprunts :								
· à vue	5 936				5 936		5 936	69 085
· à terme		4 037		363	4 400		4 400	4 453
Valeurs données en pension					0		0	
Titres donnés en pension livrée					0		0	
VALEURS AU BILAN	5 936	4 037	0	363	10 336	0	10 336	73 538
OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE								
Comptes ordinaires	17 697				17 697		17 697	282 570
Comptes et avances à terme	997 556	1 774 236	3 062 851	4 186 519	10 021 162	79 708	10 100 870	8 742 730
VALEURS AU BILAN	1 015 253	1 774 236	3 062 851	4 186 519	10 038 859	79 708	10 118 567	9 025 300
VALEURS AU BILAN TOTAL	1 021 189	1 778 273	3 062 851	4 186 882	10 049 195	79 708	10 128 903	9 098 838

Opérations internes au Crédit Agricole : Ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A. et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse régionale. [*Cf. Cadre Juridique et Financier*)].

NOTE 11 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(en milliers d'euros)

DETTES	<= 3mois	>3mois <= 1an	>1 an <= 5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes ratta chées	Total 31/12/07	Total 31/12/06
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE								
Comptes ordinaires créditeurs	2 691 263				2 691 263	100	2 691 363	2 825 086
Comptes d'épargne à régime spécial :	57 023	0	0	0	57 023		57 023	56 883
· à vue	57 023				57 023		57 023	56 883
· à terme					0		0	
Autres dettes envers la clientèle	164 034	44 046	451 693	268	660 041	7269	667 310	124 891
· à vue					0		0	
· à terme	164 034	44 046	451 693	268	660 041	7269	667 310	124 891
Valeurs données en pension livrée					0		0	
VALEURS AU BILAN	2 912 320	44 046	451 693	268	3 408 327	7369	3 415 696	3 006 860

NOTE 11.1 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE : ANALYSE PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

Non significatif.

L'activité de la Caisse régionale du Languedoc est concentrée sur 4 départements en France métropolitaine : l'Aude, le Gard, l'Hérault et la Lozère.

NOTE 11.2 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE PAR AGENTS ECONOMIQUES

En milliers d'euros	31/12/2007	31/12/2006
Particuliers	1 946 889	1 547 213
Agriculteurs	291 129	267 595
Autres professionnels	378 584	307 209
Société financières	12 597	1 597
Entreprises	661 716	706 795
Collectivités publiques	5 454	57 512
Autres agents économiques	119 327	118 939
Total en principal	**3 415 696**	**3 006 860**
Dettes rattachées		
TOTAL	**3 415 696**	**3 006 860**

NOTE 12 DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(en milliers d'euros)

DETTES	<3mois	>3mois <1an	>1 an <5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total 31/12/07	Total 31/12/06
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE								
Bons de caisse	285				285		285	5
Titres du marché interbancaire					0		0	
Titres de créances négociables	306 445	56 098			362 543	3101	365 644	191 925
Emprunts obligataires					0		0	
Autres dettes représentées par un titre					0		0	
VALEURS AU BILAN	306 730	56 098	0	0	362 828		365 929	191 930

NOTE 12.1 EMPRUNTS OBLIGATAIRES (en monnaie d'émission)

La Caisse régionale du Languedoc n'a pas émis d'emprunts obligataires en 2007.

NOTE 13 AUTRES PASSIFS ET COMPTES DE REGULARISATION

(en milliers d'euros)

RUBRIQUES	31/12/2007	31/12/2006
AUTRES PASSIFS (2)		
- Opérations de contrepartie (titres de transactions)		
- Dettes représentatives de titres empruntés		
- Instruments conditionnels vendus	27	
- Comptes de règlement et de négociation	594	479
- Créditeurs divers	238 190	175 873
- Versements restant à effectuer sur titres	7 678	18 282
Valeurs nettes au bilan	246 489	194 634
COMPTES DE REGULARISATION		
- Comptes d'encaissement et de transfert (1)	32 935	31 392
- Comptes d'ajustement et comptes d'écart		
- Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers		
- Produits constatés d'avance	44 367	173 395
- Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme	81 740	
- Autres charges à payer	114 611	
- Autres comptes de régularisation	3 175	707
Valeurs nettes au bilan	276 828	205 494
Total comptes de régularisation et passifs divers	523 317	400 128

(1) les montants sont indiqués en net.

(2) les montants incluent les dettes rattachées.

NOTE 14 PROVISIONS

En milliers d'euros	Solde au 31/12/2006	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements (5)	Solde au 31/12/2007
- Provisions pour engagements de retraite et assimilés						0
- Provisions pour autres engagements sociaux	3 595	2 209	-1 714	-1 542		2 548
- Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	3 610	1 496	-293	-641		4 172
- Provisions pour litiges fiscaux (1)	424	-1	-159	0	0	264
- Provisions pour litiges avec la clientèle	10 938	4 246	-434	-1 267	3 465	16 948
- Provisions pour litiges salariaux	807	403	0	0	0	1 210
- Provisions pour autres litiges	3 050	28			-2 917	161
- Provision taxe personnes handicapées	250	250				500
- Provisions pour risques de crédit (2)	143 269	31 923				175 192
- Provisions pour pertes et charges sur instruments financiers	101	1 298		-23		1 376
- Provisions pour restructurations						
- Provisions pour impôts (3)	660	355	-660			355
- Provisions sur participations						0
- Provisions pour risques opérationnels (4)	28 818				6	28 824
- Provisions IRA	3 529					3 529
- Provisions pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement	13 988	2 131		-1 920		14 199
- Autres provisions	676	670	-451	-61	0	834
Valeur au bilan	**213 715**	**45 008**	**-3 711**	**-5 454**	**554**	**250 112**

(1) Provisions couvrant des redressements fiscaux déjà notifiés.
(2) Ces provisions sont établies sur base collective à partir notamment des estimations découlant des modèles Bâle II.
(3) Comprend notamment les provisions pour risques sur GIE d'investissement.
(4) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.
(5) Autres mouvements : litige SCI Paysagère de 554 K€ lié à la TUP + reclassement PRC clientèle / autres litiges : 2 917 K€

NOTE 14.1 DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION

Le cumul d'heures non consommées depuis le 07 mai 2004 jusqu'au 31 décembre 2007 relatif au droit individuel à la formation s'élève à 142 591 heures.

NOTE 15 EPARGNE LOGEMENT

Une provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- La courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision mise en œuvre par le Groupe Crédit Agricole ont été établies en conformité avec l'avis CNC n° 2006-12 du 31 mars 2006 sur la comptabilisation des comptes et plans d'épargne-logement.

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

En milliers d'euros	31/12/2007	31/12/2006
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	286 987	232 663
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	985 813	1 054 183
Ancienneté de plus de 10 ans	760 779	842 394
Total plans d'épargne-logement	2 033 579	2 129 240
Total comptes épargne-logement	282 746	296 293
Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement	2 316 325	2 425 533

L'ancienneté est déterminée par rapport à la date de milieu d'existence de la génération des plans à laquelle ils appartiennent.
Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état

Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

En milliers d'euros	31/12/2007	31/12/2006
Plans d'épargne-logement :	42 692	57 163
Comptes épargne-logement :	68 888	75 375
Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	111 580	132 538

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

En milliers d'euros	31/12/2007	31/12/2006
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	3 862	1 505
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	111	1 696
Ancienneté de plus de 10 ans	2 959	5 499
Total plans d'épargne-logement	6 932	8 700
Total comptes épargne-logement	7 267	5 278
Total provision au titre des contrats épargne-logement	14 199	13 978

L'ancienneté est déterminée par rapport à la date de milieu d'existence de la génération des plans à laquelle ils appartiennent.

En milliers d'euros	31/12/2006	Dotations	Reprises	31/12/2007
Plans d'épargne-logement :	8 711	70	1 841	6 940
Comptes épargne-logement :	5 277	2 061	79	7 259
Total provision au titre des contrats épargne-logement	13 988	2 131	1 920	14 199

NOTE 16 ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES

Définitions :

Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi *désignent les accords formalisés ou non formalisés en vertu desquels une entreprise verse des avantages postérieurs à l'emploi à un ou plusieurs membres de son personnel.*

Les régimes à prestations définies *désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.*

Les régimes à cotisations définies *désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entreprise verse des cotisations définies à une entité distincte (un fonds) et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.*

Variations de la dette actuarielle

(En milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Dettes actuarielle au 31/12/n-1	42 145	44 183
Coûts des services rendus sur la période	1 641	1 820
Effet de l'actualisation	1 665	1 534
Cotisations de l'employé		
Modification/réduction/liquidation de plan		
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)		
Indemnités de cessation d'activité		
prestations versées	-1 417	-1 020
(Gains) / pertes actiariels	-10 037	-4 372
dettes actuarielle au 31/12/n	33 997	42 145

Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

(En milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Coûts des services rendus sur la période	1 640	1 820
Effet de l'actualisation	1 665	1 534
Rendement attendu des actifs sur la période	-1 688	-1 687
Amortissement du coût des services passés		-617
Autres gains ou pertes	-418	
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	1 199	1 050

Variations de juste valeur des actifs des régimes

(En milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n-1	42 236	42 211
Rendement attendu des actifs	1 688	1 687
Gains/5pertes actuariels sur les actifs du régime	-9 619	-3 755
Cotisation de l'employeur	1 833	3 114
Cotisation de l'employé		
Modification/réduction/liquidation de plan		
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)		
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées	-1 417	-1 021
Juste valeur des actifs / droit à remboursement au 31/12/n	34 721	42 236

Composition des actifs des régimes

La Caisse régionale a souscrit à différentes polices d'assurance éligibles selon différents régimes à prestations définies dont bénéficient l'ensemble de ses salariés :

- *Convention d'assurance collective d' indemnités de fin de carrière pour les salariés avec Prédica.*
- *Convention d'assurance collective de retraite complémentaire des cadres de direction avec Adicam*
- *Convention d'assurance collective de retraite des élus avec Adicam.*

Variations de la provision

(En milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
(Provisions) / actifs au 31/12/n-1	92	120
Cotisation de l'employeur	1 832	2 319
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)		
Paiements directs de l'employeur		
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	-1 200	-2 347
(Provisions) actifs au 31/12/n	724	92

Rendement des actifs des régimes

Le rendement effectif des actifs des régimes pour l'année 2007 s'élève à :

- *Retraite chapeau : 4 %*
- *IFC prédica : 4%*
- *Fomugei : 4,05 %*

Hypothèses actuarielles utilisées

Les taux d'actualisation utilisés (taux OAT + marge déterminée en fonction de la durée de l'engagement) sont :

- *Retraite chapeau : 4,86 %*
- *IFC prédica : 5,24 %*
- *Fomugei : 4,73 %*

NOTE 17 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

La Caisse régionale du Languedoc n'a pas de provision de propre assureur, de provision pour risques de crédits non encore avérés ni d'autres provisions pour risques bancaires généraux.

NOTE 18 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(en milliers d'euros)

	<3mois	>3mois <1an	>1 an <5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	31/12/2007	31/12/2006
DETTES SUBORDONNEES (1)								
Dettes subordonnées à terme	**0**	**22 867**	**77 474**	**10 000**	**110 341**	**2 394**	**112 735**	**128 059**
Euros		22 687	77 474	10 000		2 394		
Dollar								
Titres et emprunts participatifs					**0**	**0**	**0**	
Autres emprunts subordonnés à terme					**0**	**0**	**0**	
Dettes subordonnées à durée indéterminée					**0**	**0**	**0**	
C/C bloqués des Caisses Locales					**0**	**0**	**0**	
Dépots Gtie à caractère mutuel				**5**	**5**	**0**	**5**	
VALEURS AU BILAN	**0**	**22 867**	**77 474**	**10 005**	**110 346**	**2 394**	**112 740**	**128 059**

(1) dont 6 525 K€ à taux variable et 106 210 à taux fixe

Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 6 662 milliers d'euros.

NOTE 19 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)

(en milliers d'euros)	Capitaux propres					
	Capital	Primes, réserves et report à nouveau (1)	Ecarts conversion/ réevaluation	Provisions réglementées&subventions d'investissement	Résultat	Total des capitaux propres
Solde au 31 Décembre 2005	196 138	965 591			126 878	1 288 607
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2005					-17 479	-17 479
Variation de capital (2)	-4					-4
Variation des primes et réserves (2)		64 943				64 943
Affectation du résultat social		38 838			-103 781	-64 943
Report à nouveau débiteur		5 615			-5 618	-3
Résultat de l'exercice					140 077	140 077
Autres variations						0
Solde au 31 Décembre 2006	196 134	1 074 987	0	0	140 077	1 411 198
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2006						0
Variation de capital (2)	8 082					8 082
Variation des primes et réserves		111 852				111 852
Affectation du résultat social 2006						0
Report à nouveau		1 672				1 672
Résultat de l'exercice 2006					9 617	9 617
Autres variations						0
Solde au 31 Décembre 2007	204 216	1 188 511	0	0	149 694	1 542 421

(1) Dont 1 886 839 milliers d'euros primes de fusion

(2) Dont émission de Certificats Coopératifs d'Association souscrit par Crédit Agricole S.A.

NOTE 20 COMPOSITION DES FONDS PROPRES

(en milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Capitaux propres	1 542 421	1 411 198
Fonds pour risques bancaires généraux		
Dettes subordonnées et titres participatifs	112 736	128 060
Dépôts de garantie à caractère mutuel	5	5
Total des fonds propres	1 655 162	1 539 263

NOTE 21 OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS

(en milliers d'euros)	Sur les entreprises liées et les participations	Autres
CREANCES	189 916	14 203 851
Sur les établissements de crédit et institutions financières	44 400	327 736
Sur la clientèle	0	13 801 607
Obligations et autres titres à revenu fixe	145 516	74 508
DETTES	130 433	13 882 500
Sur les établissements de crédits et institutions financières	17 697	10 100 870
Sur la clientèle	0	3 415 696
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	112 736	365 934
ENGAGEMENTS DONNES	0	2 361 503
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit	0	0
Engagements de financement en faveur de la clientèle	0	1 865 137
Garanties données à des établissements de crédit	0	0
Garanties données à la clientèle	0	493 336
Titres acquis avec faculté d'achat ou de reprise	0	0
Autres engagements donnés	0	3 030

NOTE 22 OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES

CONTRIBUTIONS PAR DEVISES AU BILAN

Les opérations réalisées dans une monnaie autre que l'euro ne sont pas significatives au regard du total bilan.

NOTE 23 OPERATIONS DE CHANGE, EMPRUNTS ET PRETS EN DEVISES

(en milliers d'euros)

OPERATIONS DE CHANGE	31/12/2007		31/12/2006	
	à recevoir	à livrer	à recevoir	à livrer
Opérations de change au comptant	0	0	0	0
Devises				
Euros				
Opérations de change à terme	34 639	34 607	36 382	36 348
Devises	16 804	16 804	17 978	17 978
Euros	17 835	17 803	18 404	18 370
Prêts et emprunts en devises				
TOTAL	34 639	34 607	36 382	36 348

NOTE 24 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

(en milliers d'euros)

TYPE D'OPERATION		Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total 31/12/2007	Total 31/12/2006
OPERATIONS FERMES					
Opérations sur marchés organisés (1)		0	0	0	0
- Contrats à terme de taux d'intérêt				0	
- Contrats à terme de change				0	
- Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers				0	
- Autres contrats à terme				0	
Opérations de gré à gré (1)		4 934 632	15 055	4 949 687	1 970 817
- Swaps de taux d'intérêt		4 934 632	15 055	4 949 687	1 970 817
- Autres contrats à terme de taux d'intérêt				0	
- Contrats à terme de change				0	
- FRA				0	
- Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers				0	
- Autres contrats à terme				0	
OPERATIONS CONDITIONNELLES					
Opérations sur marchés organisés		0	0	0	0
- Instr.de taux d'intérêt à terme conditionnels :	Achetés			0	
	Vendus			0	
- Instr.sur action et ind. Bours. à terme conditionnels	Achetés			0	
	Vendus			0	
- Instr.de taux de change à terme conditionnels :	Achetés			0	
	Vendus			0	
Opérations de gré à gré		31 688	0	31 688	56 160
- Options de swap de taux :	Achetées			0	
	Vendues			0	
- Instr. de taux d'intérêts à terme conditionnels :	Achetés	20 609		20 609	6 811
	Vendus	11 079		11 079	31 841
- Instr.de taux de change à terme conditionnels :	Achetés			0	9 131
	Vendus			0	8 377
- Instr. sur actions et indices bours. à terme cond. :	Achetés			0	
	Vendus			0	
- Autres instruments à terme conditionnels :	Achetés			0	
	Vendus			0	
Dérivés de crédit		0	527 039	527 039	464 436
- Contrats de dérivés de crédit :	Achetés			0	
	Vendus		527 039	527 039	464 436
TOTAL		4 966 320	542 094	5 508 414	2 491 413

(1) : Les montants indiqués sur les opérations fermes correspondent au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de swap de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats)

NOTE 24.1 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME : ENCOURS NOTIONNELS PAR DUREE RESIDUELLE

Répartition par durée restant à courir									
(En milliers d'euros)	Total			dont operations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	< 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans	< 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans	< 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans
- Futures	0	0	0						
- Options de change	0	0	0						
- Options de taux	0	0	0						
- Opérations fermes en devise sur marchés organisés	0	0	0						
- F.R.A.	0	0	0						
- Swaps de taux d'intérêt	868 691	1 814 488	2 266 508	868 691	1 814 488	2 266 508			
- Swaps de devises	0	0	0						
- Caps, Floors, Collars	14 086	9 938	7 664	14 086	9 938	7 664			
- Forward taux	0	0	0						
- Opérations fermes sur actions et indices	0	0	0						
- Opérations conditionnelles sur actions et indices	0	0	0						
- Dérivés sur actions, indices boursier et métaux précieux	0	0	0						
- contrats de dérivés de crédits	0	527 039	0		527 039				
Sous total	882 777	2 351 465	2 274 172	882 777	2 351 465	2 274 172	0	0	0
- Opérations de change à terme									
Total général	882 777	2 351 465	2 274 172	882 777	2 351 465	2 274 172	0	0	0

NOTE 24.2 INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME : JUSTE VALEUR

	31/12/2007	
(En milliers d'euros)	**Total juste valeur**	**Encours notionnel**
- Futures		
- Options de change		
- Opérations fermes en devise sur marchés organisés		
- Options de taux		
- F.R.A.		
- Swaps de taux d'intérêt	47 766	4 949 687
- Swaps de devises		
- Forward taux		
- Caps, Floors, Collars	0	31 689
- Contrats de dérivés de crédit	-600	527 039
- Dérivés sur actions, indices boursier et métaux précieux		
Sous total	47 166	5 508 415
- Opérations de change à terme		
Total général	47 166	5 508 415

La juste valeur est renseignée intérêts courus inclus.

NOTE 24.3 INFORMATION SUR LES SWAPS

VENTILATION DES CONTRATS D'ECHANGE DE TAUX D'INTERET ET DE DEVISES

(montant notionnel en milliers d'euros)

CONTRATS D'ECHANGE DE TAUX D'INTERET ET DE DEVISES	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
Contrats d'échange de taux		239 614	4 695 018	15 055
Contrats assimilés				

NOTE 25 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES

Cadre Général

Le risque de contrepartie (risque crédit) est le risque qu'une contrepartie soit dans l'impossibilité d'honorer une obligation envers la CR du Languedoc (ce qui induit coût de remplacement et risque potentiel futur). Il concerne l'ensemble des opérations hors groupe.

La liste des contreparties autorisées s'appuie sur les recommandations CA S.A. et le système de délégation fixe des limites de risque en fonction des fonds propres de la contrepartie, de la nature de son activité, de la notation interne au Groupe Crédit Agricole, ainsi qu'en fonction des fonds propres de la CR. Il existe une liste pour les opérations dites de cash, et une pour les opérations de hors bilan (dont produits dérivés).

Le suivi de la consommation des enveloppes de risque par contrepartie est explicité mensuellement au Comité Financier, et fait l'objet d'une présentation trimestrielle en Conseil d'Administration.

Le risque sur instruments dérivés

Le risque de contrepartie sur instruments dérivés est la somme de deux risques :

- le risque courant, qui est la valeur de marché de l'instrument dérivé,
- le risque potentiel, qui mesure statistiquement l'augmentation possible du risque de marché dans l'avenir avant l'échéance du produit.

Le risque potentiel est appelé "add-on" pour suggérer le complément qu'il représente par rapport à la valeur courante.

Le risque sur un instrument n'est considéré comme réel que si la somme du risque courant et potentiel est positive. Par ailleurs, il n'y a pas de compensation sur une contrepartie entre les instruments à valeur positive et ceux à valeur négative.

Au 31 décembre 2007, **la valeur de marché** de ces instruments après prise en compte des effets de la compensation et de la collatéralisation, s'élève à 47 166 milliers d'euros.
Elle se décompose de la façon suivante par types de contreparties :

- Gouvernements et banques centrales de l'OCDE : 0 milliers d'euros ;
- Etablissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés : 47 246 milliers d'euros (dont encours de CDS : - 600 milliers d'euros) ;
- Autres contreparties (clientèle) : - 80 milliers d'euros.

Le risque de crédit potentiel estimé sur la base des facteurs de majoration réglementaires s'élève à 344 905 milliers d'euros répartit de la façon suivante sur les différents types de contreparties :

- Gouvernements et banques centrales de l'OCDE : 0 milliers d'euros ;
- Etablissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés : 344 715 milliers d'euros ;
- Autres contreparties (clientèle) : 190 milliers d'euros.

NOTE 26 ACTIFS DONNES ET REÇUS EN GARANTIE

Concernant les actifs donnés en garantie, le solde des ouvertures en crédit Dailly au 31 décembre 2007 est de 24 563 Milliers d'euros.

NOTE 27 ENGAGEMENTS DONNES AUX ENTREPRISES LIEES

L'engagement de refinancement donné par la Caisse régionale à la SAS Rue la Boétie est de 272 milliers d'euros.
La Caisse régionale a donné une lettre de garantie à Crédit Agricole S.A. pour un montant de 1 391 055 milliers d'euros.

NOTE 28 ENGAGEMENTS DE CREDIT BAIL

La Caisse régionale du Languedoc n'a pas pris d'engagements de crédit bail en 2007.

NOTE 29 OPERATIONS DE DESENDETTEMENT DE FAIT ET DE TITRISATION

La Caisse régionale du Languedoc n'a pas effectué d'opérations de désendettement de fait ni de titrisation en 2007.

NOTE 30 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

(en milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Intérêts et produits assimilés	701 364	601 092
sur opérations avec les établissements de crédit	9 419	7 245
sur opérations internes au Crédit Agricole	30 584	25 135
sur opérations avec la clientèle	625 447	531 647
sur obligations et autres titres à revenu fixe	10 518	9 393
Autres intérêts et produits assimilés	25 396	27 672
Intérêts et charges assimilées	418 324	306 140
sur opérations avec les établissements de crédit	6 212	5 696
sur opérations internes au Crédit Agricole	368 323	276 987
sur opérations avec la clientèle	29 727	16 545
sur obligations et autres titres à revenu fixe	14 055	6 912
Autres intérêts et charges assimilées	7	
Total Produits nets d'intérêt et revenus assimilés	1 119 688	907 232

NOTE 31 REVENUS DES TITRES

(en milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
· TITRES DE PLACEMENT	320	242
· LIVRET DEVELOPPEMENT DURABLE		
· TITRES D'INVESTISSEMENT	8 175	7 242
· OPERATIONS DIVERSES SUR TITRES	2 023	1 908
REVENUS DES TITRES A REVENUS FIXES	10 518	9 392
· PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	12	
TITRES DE PARTICIPATION ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	45 439	33 778
· TITRES DE PLACEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE	248	767
· OPERATIONS DIVERSES SUR TITRES		
REVENUS DES TITRES A REVENUS VARIABLES	**45 699**	**34 545**
TOTAL DES REVENUS SUR TITRES	**56 217**	**43 937**

NOTE 32 PRODUIT NET DES COMMISSIONS

(en milliers d'euros)

	31/12/2007			31/12/2006		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
- Sur opérations avec les établissements de crédit	501	3	498	718	3	715
- Sur opérations internes au crédit agricole	27 920	11 747	16 173	30 854	9 036	21 818
- Sur opérations avec la clientèle	85 415	442	84 973	76 562	2 528	74 034
- Sur opérations sur titres		76	-76		75	-75
- Sur opérations de change	182		182	105		105
- Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan	25		25	4		4
- Sur prestations de services financiers	148 016	15 182	132 834	141 131	15 536	125 595
- provision pour risques sur commissions	467	602	-135	151	421	-270
TOTAL	262 526	28 052	234 474	249 525	27 599	221 926

NOTE 33 GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION

(en milliers d'euros)

	31/12/2007	31/12/2006
Solde des opérations sur titres de transaction	-7	319
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	437	505
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	201	902
GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLE DE NEGOCIATION	631	1 726

NOTE 34 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES

(en milliers d'euros)

TITRES DE PLACEMENT	31/12/2007	31/12/2006
Dotations aux dépréciations	-211	-628
Reprises de dépréciations	420	554
DOTATION OU REPRISE NETTE AUX DEPRECIATIONS	209	-74
Plus-values de cession réalisées	7 347	423
Moins-values de cession réalisées		-116
SOLDE DES PLUS ET MOINS-VALUES DE CESSION REALISEES	7 347	307
Frais d'acquisition	-1	-9
SOLDE DES OPERATIONS SUR TITRES DE PLACEMENT	7 555	224
TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE	**31/12/2007**	**31/12/2006**
Dotations aux dépréciations		
Reprises de dépréciations		
DOTATION OU REPRISE NETTE AUX DEPRECIATIONS	0	0
Plus-values de cession réalisées		
Moins-values de cession réalisées		
SOLDE DES PLUS ET MOINS-VALUES DE CESSION REALISEES	0	0
SOLDE DES OPERATIONS SUR TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE	0	0
TOTAL GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES	**7 555**	**224**

NOTE 35 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

(en milliers d'euros)		
	31/12/2007	31/12/2006
Autres produits d'exploitation bancaire	44 329	36 488
Produits divers	44 329	36 473
Quote part des opérations faites en commun		
Refacturation et transfert de charges		
Reprises provisions		15
Opérations de Crédit bail et assimilés		
Total des autres produits d'exploitation bancaire		
Autres charges d'exploitation bancaire	4 368	1 572
Charges diverses	3 847	1 210
Quote part des opérations faites en commun	521	362
Refacturation et transfert de charges		
Dotations provisions		
Opérations de Crédit bail et assimilés		
Total des autres charges d'exploitation bancaire		
Total des autres produits et charges d'exploitation bancaire	39 961	34 916

NOTE 36 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	MONTANT 31/12/2007	MONTANT 31/12/2006
FRAIS DE PERSONNEL :		
- Salaires et traitements (1):	88 399	88 897
- Charges sociales :	45 024	45 546
Dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies	11 126	13 029
- Intéressement et participation	22 094	21 162
- Impôts et taxes sur rémunérations	10 959	10 566
TOTAL DES FRAIS DE PERSONNEL	**166 476**	**166 171**
FRAIS ADMINISTRATIFS :		
- Impôts et taxes	7 369	9 198
- Services extérieurs	103 526	95 905
- Autres frais administratifs	1 395	2 144
- Transfert de charges	0	-23
TOTAL DES FRAIS ADMINISTRATIFS	**112 290**	**107 224**
VALEUR NETTE AU BILAN	**278 766**	**273 395**

(1) Les refacturations de charges de frais de personnel sont déduites du poste "salaires et traitements ".

Effectif moyen

EFFECTIF PAR CATEGORIE
(effectif moyen du personnel en activité au prorata de l'activité)

CATEGORIE DE PERSONNEL	31/12/2007	31/12/2006
CADRES	595	622
NON CADRES	2 147	2 191
TOTAL	2 742	2 813
DONT : France	2 742	2 813
Etranger	0	0
DONT PERSONNEL MIS A DISPOSITION	0	0

Le montant global des rémunérations perçues en 2007 par les Cadres de direction (net versé) est de 2 277 milliers d'euros.
Le montant global des indemnités perçues en 2007 par les Administrateurs est de 248 milliers d'euros.
Le montant des crédits réalisés pour le compte des Cadres de direction durant l'exercice 2007 est de 1 338 milliers d'euros.
Le montant des crédits réalisés pour le compte des Administrateurs durant l'exercice 2007 est de
5 532 milliers d'euros.

NOTE 37 COUT DU RISQUE

(en milliers d'euros)

	31/12/2007	31/12/2006
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	180 493	175 455
Dépréciations de créances douteuses	174 896	168 924
Autres provisions et dépréciations	5 597	6 531
REPRISES DE PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	124 579	125 535
Reprises de dépréciations de créances douteuses (1)	121 944	121 535
Autres reprises de provisions et dépréciations (2)	2 635	4 000
VARIATION DES PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	55 914	49 920
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées (3)	1 330	1 242
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées (4)	28 521	29 337
Décote sur prêts restructurés		
Récupérations sur créances amorties	3 819	5 590
Pertes sur risques opérationnels		561
COÛT DU RISQUE	81 946	75 470

(1) Dont 24 152 milliers d'euros d'utilisations en couverture de pertes sur créances douteuses compromises
Dont 4 369 milliers d'euros d'utilisations en couverture de perte sur créances douteuse non compromises
(2) Dont 727 milliers d'euros utilisés en couverture de risques provisionnés au passif
(3) Dont 106 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises
(4) Dont 24152 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

NOTE 38 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES

(en milliers d'euros)

	31/12/2007	31/12/2006
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
DOTATIONS AUX DEPRECIATIONS		
- De titres d'investissement		
- De parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	682	2 700
REPRISES DE DEPRECIATIONS		
- De titres d'investissement		
- De parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	3 182	93
DOTATION OU REPRISE NETTE AUX DEPRECIATIONS	2 500	-2 607
- De titres d'investissement	0	0
- De parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	2 500	-2 607
PLUS-VALUES DE CESSIONS REALISEES		
- Sur titres d'investissement		
- Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	646	148
MOINS-VALUES DE CESSION REALISEES		
- Sur titres d'investissement		
- Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	2 943	3
- Pertes sur créances liées à des titres de participation		
SOLDE DES PLUS ET MOINS-VALUES DE CESSION	-2 297	145
- Sur titres d'investissement	0	0
- Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-2 297	145
SOLDE EN PERTE OU EN BENEFICE	203	-2 462
IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES		
- Plus-values de cession		361
- Moins-values de cession		109
SOLDE EN PERTE OU EN BENEFICE	0	252
*** RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES**	203	-2 210

NOTE 39 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

La Caisse régionale a comptabilisé en 2007 une charge exceptionnelle de 1 277 milliers d'euros au titre du regroupement des structures de gestion de son système d'information.

NOTE 40 IMPOT SUR LES BENEFICES

VENTILATION DE L'IMPOT			
(En milliers d'euros)	**2007**	**2006**	**VARIATION 2007 /2006**
Partie afférente au résultat ordinaire	82 666	83 663	-997
Charge d'impôt différé (1)	355	660	-305
Partie afférente aux plus values exceptionnelles de l'exercice	0	0	0
TOTAL	**83 021**	**84 323**	**-1 302**

(1) Provision constituée dans le cadre de la participation à un GIE d'investissement.

En 2007, le taux de l'impôt sur les sociétés s'élève à 34,43 % (y compris la cotisation sociale sur les bénéfices).

NOTE 41 INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES

NOTE 41.1 FORMATION DU PRODUIT NET BANCAIRE PAR SECTEUR D'ACTIVITE AU 31 DECEMBRE 2007

(en milliers d'euros)

SECTEUR D'ACTIVITE FORMATION DU PNB	Banque de proximité en France	Gestion pour compte propre et divers	Ensemble des métiers
Produits nets d'intérêts	283 040		283 040
Revenus des titres à revenus variables		45 699	45 699
Produits nets des commissions	234 474		234 474
Produits nets sur opérations financières		8 185	8 185
Autres produits nets d'exploitation	39 963		39 963
Produit net bancaire	557 477	53 884	611 361

FORMATION DU PRODUIT NET BANCAIRE PAR SECTEUR D'ACTIVITE AU 31 DECEMBRE 2006

(en milliers d'euros)

SECTEUR D'ACTIVITE FORMATION DU PNB	Banque de proximité en France	Gestion pour compte propre et divers	Ensemble des métiers
Produits nets d'intérêts	294 952		294 952
Revenus des titres à revenus variables		34 545	34 545
Produits nets des commissions	221 925		221 925
Produits nets sur opérations financières		1 949	1 949
Autres produits nets d'exploitation	34 916		34 916
Produit net bancaire	551 793	36 494	588 287

NOTE 41.2 PRODUIT NET BANCAIRE PAR SECTEUR D'ACTIVITE ET PAR ZONE GEOGRAPHIQUE AU 31 DECEMBRE 2007

L'activité de la Caisse régionale du Languedoc est concentrée sur 4 départements en France métropolitaine : l'Aude, le Gard, l'Hérault et la Lozère.

PRODUIT NET BANCAIRE PAR SECTEUR D'ACTIVITE ET PAR ZONE GEOGRAPHIQUE AU 31 DECEMBRE 2006

Non significatif.
L'activité de la Caisse régionale du Languedoc est concentrée sur 4 départements en France métropolitaine : l'Aude, le Gard, l'Hérault et la Lozère.

NOTE 41.3 FORMATION DU RESULTAT COURANT PAR SECTEUR D'ACTIVITE

	31/12/2007			31/12/2006		
(en milliers d'euros)	Banque de proximité en France	Gestion pour compte propres et divers	Ensemble des métiers	Banque de proximité en France	Gestion pour compte propres et divers	Ensemble des métiers
Produit net bancaire	557 477	53 884	611 361	551 793	36 494	588 287
Charges d'exploitation	-278 766		-278 766	-273 395		-273 395
Dotations aux amortissements et dépréciations	-16 860		-16 860	-17 995		-17 995
Résultat brut d'exploitation	261 851	53 884	315 735	260 403	36 494	296 897
Coût du risque	-81 946		-81 946	-75 469		-75 469
Résultat d'exploitation	179 905	53 884	233 789	184 934	36 494	221 428
Résultat net sur actifs immobilisés	202		202	0	-2 211	-2 211
Résultat courant avant impôt	180 107	53 884	233 991	184 934	34 283	219 217

NOTE 41.4 RESULTAT COURANT PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

Non significatif.
L'activité de la Caisse régionale du Languedoc est concentrée sur 4 départements en France métropolitaine : l'Aude, le Gard, l'Hérault et la Lozère.

AUTRES INFORMATIONS

NOTE 42 EXEMPTION D'ETABLIR DES COMPTES CONSOLIDES

La Caisse régionale du Languedoc établit des comptes consolidés et un rapport de gestion consolidé.

NOTE 43 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE SUSCEPTIBLES DE REMETTRE EN CAUSE LA CONTINUITE DE L'EXPLOITATION

Il n'y a pas eu d'événements n'ayant aucun lien direct prépondérant avec une situation existant à la clôture de l'exercice, intervenant entre la date de clôture et la date d'établissement des comptes susceptibles, par leurs influences sur le patrimoine et la situation financière de l'établissement, de remettre en cause la continuité de l'exploitation.

NOTE 44 AFFECTATION DES RESULTATS

La Caisse régionale de Crédit Agricole du Languedoc prévoit l'affectation du résultat de 149 694 milliers d'euros (plus report à nouveau créditeur de 1 672 milliers d'euros) au 31/12/2007 par :

- le versement d'intérêts aux parts sociales de la CR pour 4 343 milliers d'euros,
- le versement d'intérêts aux CCI pour 5 643 milliers d'euros,
- le versement d'intérêts aux CCA pour 11 334 milliers d'euros,
- la dotation à la réserve légale pour 97 534 milliers d'euros,
- la dotation aux autres réserves pour 32 511 milliers d'euros.

NOTE 45 RESULTAT DES 5 DERNIERS EXERCICES

(en milliers d'euros)

	2007	2006	2005	2004	2003
Capital social	204 216	196 134	196 138	196 138	196 138
Produit Net Bancaire	611 361	588 287	556 446	541 297	495 286
Résultat Brut d'Exploitation	315 735	296 897	273 755	266 369	234 130
Résultat courant avant impôts	233 991	219 218	183 034	208 426	180 290
Résultat après impôts	149 694	140 077	126 878	114 209	98 514
Montant de la masse salariale	93 275	90 729	89 554	86 106	82 161

Il s'agit de comptes pro format.

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE DU LANGUEDOC

COMPTES CONSOLIDES AU 31/12/2007

Arrêté par le Conseil d'administration de la *Caisse régionale du Languedoc*
En date du *15 février 2008*

Les états financiers sont constitués du cadre général, du compte de résultat, du bilan, du tableau de variation des capitaux propres, du tableau des flux de trésorerie et des notes annexes

SOMMAIRE

COMPTES CONSOLIDES AU 31/12/2007

CADRE GENERAL

PRESENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITE
ORGANIGRAMME SIMPLIFIE DU CREDIT AGRICOLE
RELATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE

COMPTE DE RESULTAT

BILAN ACTIF

BILAN PASSIF

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

1. PRINCIPES ET METHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE
   1.1. Principes et méthodes comptables
   1.2. Les principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28, 31)
2. JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISES DANS LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS
3. PERIMETRE DE CONSOLIDATION
   3.1. Evolutions du périmètre de consolidation de l'exercice
   3.2. Principales opérations externes réalisées au cours de l'exercice
   3.3. Participations dans les entreprises mises en équivalence
   3.4. Opérations de titrisation et fonds dédiés
   3.5. Les participations non consolidées
   3.6. Les écarts d'acquisition
4. LA GESTION FINANCIERE, L'EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE
   4.1. Risque de crédit
   4.2. Risque de marchés
   4.3. Risque de liquidité et de financement
   4.4. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change
   4.5. Risques opérationnels
   4.6. Assurances et couverture des risques
5. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT
   5.1. Produits et Charges d'intérêts
   5.2 Commissions nettes
   5.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat
   5.4 Gains ou perte nets sur Actifs financiers disponibles à la vente
   5.5 Produits et charges nets des autres activités163
   5.6 Charges générales d'exploitation
   5.7 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles
   5.8 Coût du risque
   5.9 Gains ou pertes nets sur autres actifs
   5.10 Impôts
6. INFORMATIONS SECTORIELLES
   6.1 Présentation par pôles d'activité
   6.2 Information sectorielle par zone géographique
7 NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2007
   7.1 Caisse, Banques centrales
   7.2 Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat
   7.3 Instruments dérivés de couverture

7.4 Actifs financiers disponibles à la vente
7.5 Prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle
7.6 Dépréciations inscrites en déduction de l'actif
7.7 Dettes sur établissements de crédit et sur la clientèle
7.8 Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance
7.9 Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées
7.10 Actifs et passifs d'impôts différés
7.11 Comptes de régularisation actif, passif et divers
7.12 Actifs et passifs liés aux actifs non courant destinés à être cédés
7.13 Participations dans les entreprises mises en équivalence
7.14 Immeubles de placement
7.15 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)
7.16 Ecarts d'acquisition
7.17 Provisions techniques des contrats d'assurance
7.18 Provisions
7.19 Capitaux propres
8 AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES REMUNERATIONS
8.1 Détail des charges de personnel
8.2 Effectif fin de période
8.3 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies
8.4 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies
8.5 Autres engagements sociaux
8.6 Paiements à base d'actions
8.7 Rémunérations de dirigeants
9 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES
10 JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS
11 ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE
12 PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31 DECEMBRE 2007

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS CONSOLIDES

Format de présentation des états financiers

La Caisse régionale du Crédit Agricole du Languedoc utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation CNC n°2004-R.03 du 27 octobre 2004.

CADRE GENERAL

Présentation juridique de l'entité

1. Dénomination, Siège Social et immatriculation

Dénomination sociale : Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du LANGUEDOC

Appellation commerciale : Crédit Agricole du LANGUEDOC

Siège Social : avenue de Montpelliéret - MAURIN - 34977 LATTES CEDEX

Code APE : 651 D

Numéro SIRET : 492 826 417 000 15

Numéro SIREN : 492 826 417 RCS MONTPELLIER

Lieu de cotation : EURONEXT PARIS

2. Forme juridique

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Languedoc est une société coopérative à capital et personnel variables, régie par les dispositions des articles L 512-20 et suivants du Code Monétaire et Financier relatifs au Crédit Agricole, et soumise à la réglementation bancaire contenue dans les articles L 511-1 et suivants du Code Monétaire et Financier.

En outre, elle est soumise aux dispositions légales ou réglementaires contenues dans :

- la loi 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération, modifiée par la loi du 13 juillet 1992 relative à la modernisation des entreprises coopératives,
- les dispositions non abrogées de l'ancien livre V du Code Rural,
- les articles L 231-1 et suivants du Code de Commerce relatifs aux sociétés à capital variable.

La Caisse régionale a été constituée par acte sous seing privé en date du 26 avril 2007 entre les personnes visées à l'article 512-22 du Code Monétaire et Financier, et inscrite sur la liste des établissements de crédit agréés en qualité de banque mutualiste et coopérative avec l'ensemble des Caisses Locales qui lui sont affiliées.

Organigramme simplifié du Crédit Agricole

Un groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités. Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 5,7 millions de sociétaires qui élisent quelques 34 200 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les caisses locales détiennent la majeure partie des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice. La SAS Rue La Boétie est détenue par les Caisses régionales et détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du Groupe Crédit Agricole veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (Art L511-31 et Art L511-32) à la cohésion du réseau du Groupe Crédit Agricole (tel que défini par l'article R512-18 du Code monétaire et financier), au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le compose, au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. dispose des attributs du pouvoir et a la capacité d'intervenir pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

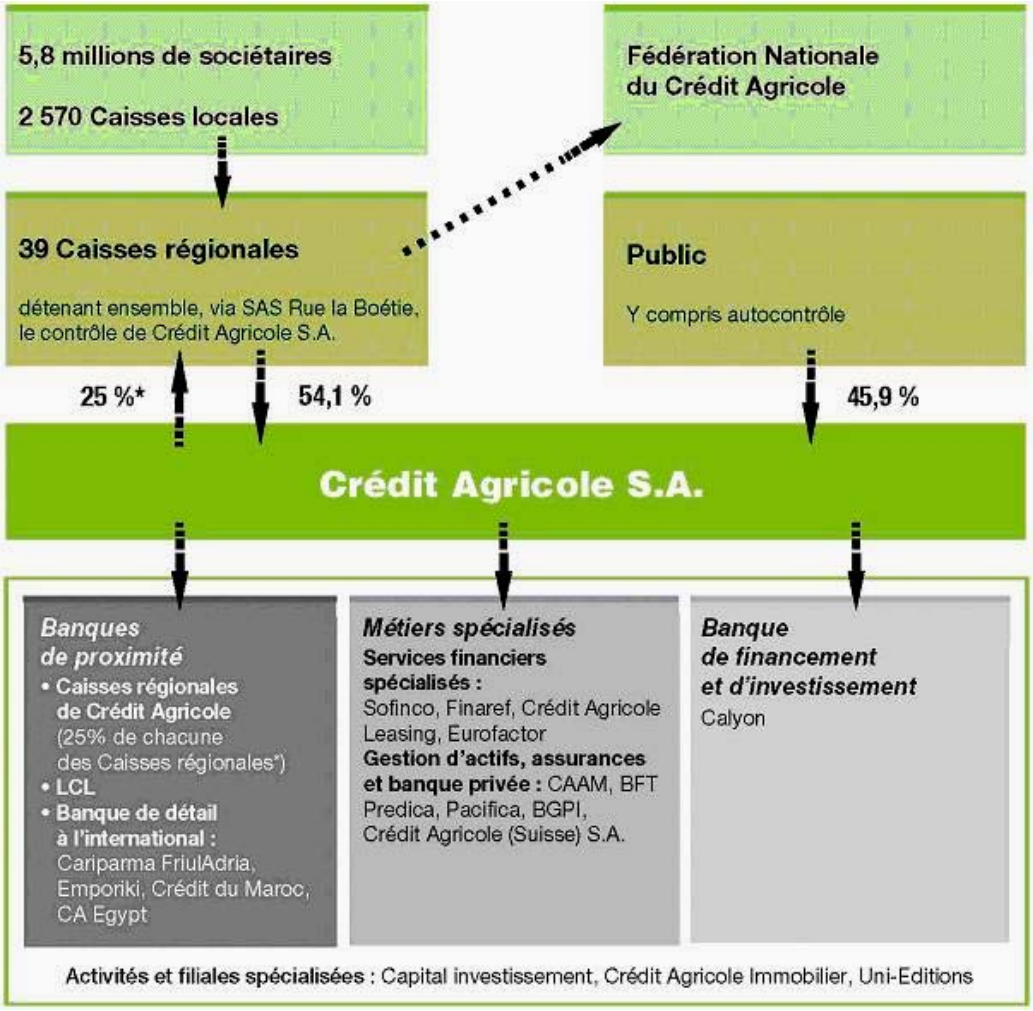

** À l'exception de la Caisse régionale de la Corse*

Relations internes au Crédit agricole

➢Mécanismes financiers internes

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole lui sont spécifiques.

- Comptes ordinaires des Caisses régionales

  Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements de fonds correspondant aux relations financières internes au groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en : "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires" et intégré sur la ligne « Prêts et créances sur établissements de crédit ».

- Comptes et avances à terme

  Les ressources d'épargne (emprunts obligataires, bons et comptes à terme assimilés, comptes et plans d'épargne-logement, comptes sur livrets, PEP, etc.) sont collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. Elles sont transférées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan. Elles financent les avances faites aux Caisses régionales pour leur permettre d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

  Quatre réformes financières internes ont été mises en oeuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites *"avances-miroir"* (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15%, 25%, puis 33% et, depuis le 31 décembre 2001, 50% des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

  Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de replacement et l'application de taux de marché.

  Par ailleurs, 50% des crédits entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

  Deux autres types d'avances sont à distinguer :

  - ***les avances pour prêts bonifiés*** qui refinancent les prêts à taux réduits fixés par l'Etat : celui-ci verse à Crédit Agricole S.A. une bonification (reversée aux Caisses régionales pour les avances souscrites depuis le 1er janvier 2004) pour combler la différence entre le coût de la ressource et le taux des prêts ;

  - ***les avances pour autres prêts*** qui refinancent, à hauteur de 50%, les prêts non bonifiés : ces avances de Crédit Agricole S.A. sont accordées aux Caisses régionales sur justification de leurs engagements.

  Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

- **Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales**

  Les ressources d'origine monétaire des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non réglementés et certificats de dépôt négociables), peuvent être utilisées par celles-ci au financement de leurs prêts. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés dans des comptes ordinaires ou des comptes à terme parmi les "Opérations internes au Crédit Agricole ".

- **Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.**

  Les excédents peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont toutes les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

- **Opérations en devises**

  Crédit Agricole S.A. intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France centralise leurs opérations de change.

- **Comptes d'épargne à régime spécial**

  Les ressources d'épargne à régime spécial (comptes sur livrets d'épargne-entreprise, d'épargne populaire, Livret de développement durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, livret jeune) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

- **Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.**

  Ceux-ci sont placés principalement par les Caisses régionales et figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Dettes subordonnées".

- **Couverture des risques de liquidité et de solvabilité**

  Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un Protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au Groupe Crédit agricole. Ce Protocole prévoit en particulier la constitution d'un fonds pour risques de liquidité et de solvabilité destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du Protocole sont détaillées au Chapitre III du document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.
  En outre, depuis la mutualisation de 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un évènement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

➢**Autres relations internes**

Informations relatives aux parties liées

Caisses Locales de la Caisse régionale du Languedoc

117 Caisses locales

Filiales et fonds dédiés :

Liste des filiales et participations consolidées	Implantation	Méthode de consolidation	% de contrôle 2007	% d'intérêts 2007
Force Midi	France	INT globale	100,00	99,99
Gard Diversifié	France	INT globale	100,00	99,98

Dirigeants de la Caisse régionale

Eléments détaillés au point 8.7.

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)	*Notes*	**31.12.2007**	**31.12.2006**
Intérêts et produits assimilés	*5,1*	858 980	737 871
Intérêts et charges assimilées	*5,1*	-579 496	-445 430
Commissions (produits)	*5,2*	269 662	255 363
Commissions (charges)	*5,2*	-28 887	-28 645
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	*5,3*	2 259	35 216
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	*5.4 -7.4*	52 015	32 426
Produits des autres activités	*5,5*	44 317	37 398
Charges des autres activités	*5,5*	-4 378	-3 092
PRODUIT NET BANCAIRE		**614 472**	**621 107**
Charges générales d'exploitation	*5.6 - 8.1 - 8.4 - 8.6*	-280 637	-272 599
Dotations aux amortissements et aux dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	*5,7*	-16 646	-17 967
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		**317 189**	**330 541**
Coût du risque	*5,8*	-82 189	-76 064
RESULTAT D'EXPLOITATION		**235 000**	**254 477**
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	*3,3*		
Gains ou pertes nets sur autres actifs	*5,9*		-313
Variations de valeur des écarts d'acquisition	*3,6*		
RESULTAT AVANT IMPOT		**235 000**	**254 164**
Impôts sur les bénéfices	*5,10*	-71 572	-80 233
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			
RESULTAT NET		**163 428**	**173 931**
Intérêts minoritaires			1
RESULTAT NET – PART DU GROUPE		**163 428**	**173 930**

BILAN ACTIF

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes	31.12.2007	31.12.2006
CAISSE, BANQUES CENTRALES *	7,1	142 238	166 021
ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	7,2	309 741	302 192
INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE	4,4	80 192	111 059
ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE	7,4	1 585 401	1 792 858
PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	4.1 - 4.3 - 7.5 - 7.6	372 589	152 036
PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE	4.1 - 4.3 - 7.5 - 7.6	13 644 814	12 142 951
ECART DE REEVALUATION DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX	4,4	-41 944	-31 801
ACTIFS FINANCIERS DETENUS JUSQU'A L'ECHEANCE	7.6 - 7.8	124 157	145 608
ACTIFS D'IMPOTS COURANTS	7,10		235
ACTIFS D'IMPOTS DIFFERES	7,10	79 518	63 501
COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	7,11	406 140	352 316
ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES	7,12		
PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE	3,3		
IMMEUBLES DE PLACEMENT	7,14	5 136	5 340
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7,15	80 096	87 010
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	7,15	1 412	1 465
ECARTS D'ACQUISITION	3,6		
TOTAL DE L'ACTIF		16 789 490	15 290 791

* les opérations ayant comme contrepartie la Banque Postale (ex CCP) sont désormais rattachées à la rubrique "Créances sur les établissements de crédit"

BILAN PASSIF

PASSIF (en milliers d'euros)	Notes	31.12.2007	31.12.2006
BANQUES CENTRALES *	7,1		1 005
PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	7,2	2 394	911
INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE	4,4	36 497	19 247
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	4.3 - 7.7	10 068 912	9 038 584
DETTES ENVERS LA CLIENTELE	4.1 - 4.3 - 7.7	3 406 394	2 995 095
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	4.2 - 4.3 - 7.9	365 929	191 930
ECART DE REEVALUATION DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX	4,4	-1 568	46 869
PASSIFS D'IMPOTS COURANTS	7,10	59 030	3 252
PASSIFS D'IMPOTS DIFFERES	7,10		
COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	7,11	371 439	337 443
DETTES LIEES AUX ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES	7,12		
PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE	7,17		
PROVISIONS	7,18	69 664	66 712
DETTES SUBORDONNEES	4.2 - 4.3 - 7.9	112 741	128 044
CAPITAUX PROPRES	7,19		
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE		2 298 030	2 461 672
CAPITAL ET RESERVES LIEES		1 398 695	460 147
RESERVES CONSOLIDEES		257 492	1 043 188
GAINS OU PERTES LATENTS OU DIFFERES		478 415	784 407
RESULTAT DE L'EXERCICE		163 428	173 930
INTERETS MINORITAIRES		28	27
TOTAL DU PASSIF		16 789 490	15 290 791

* les opérations ayant comme contrepartie la Banque Postale (ex CCP) sont désormais rattachées à la rubrique "Créances sur les établissements de crédit"

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Tableau de variation des capitaux propres (en milliers d'Euros)	Capital et réserves liées			Réserves consolidées part du Groupe	Gains/pertes latents ou différés			Résultat net part du groupe	Total des capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total des capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital	Elimination des titres auto-detenus		Liés aux écarts de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Variation de juste valeur des dérivés de couverture				
Capitaux propres au 1er janvier 2006	207 393	255 411		898 338		484 674	52	159 756	2 005 624	25	2 005 649
Augmentation de capital	-2 657								-2 657		-2 657
Variation des titres auto détenus									0		0
Dividendes versés en 2006								-17 439	-17 439		-17 439
Dividendes reçus des CR et filiales									0		0
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires									0		0
Variation de valeurs des titres disponibles à la vente (IAS 39)						299 442			299 442		299 442
Couverture de flux de trésorerie (IAS 39)							239		239		239
Affectation du résultat 2005				142 319				-142 319			
Résultat au 31/12/2006								173 930	173 930		173 930
Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence									0		0
Variation de l'écart de conversion									0		0
Autres variations (1)				2 531					2 531	2	2 533
Capitaux propres au 31 décembre 2006	204 736	255 411	0	1 043 188	0	784 116	291	173 928	2 461 670	27	2 461 697
Augmentation de capital	6 758								6 758		6 758
Variation des titres auto détenus									0		0
Dividendes versés en 2007								-20 028	-20 028		-20 028
Dividendes reçus des CR et filiales									0		0
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires									0		
Variation de juste valeur						-297 672	-336		-298 008		-298 008
Transfet en compte de résultat						-7 984			-7 984		-7 984
Affectation du résultat 2006				153 902				-153 902			
Résultat au 31/12/2007								163 428	163 428		163 428
Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence									0		0
Variation des écarts de fusion et prime d'émission		931 790		-939 492					-7 702		-7 702
Changement de méthodes comptables				1 672					1 672		1 672
Autres variations(2)				-1 778					-1 778		-1 778
Capitaux propres au 31 décembre 2007	211 494	1 187 201	0	257 492	0	478 460	-45	163 426	2 298 028	27	2 298 055

(1) Les "autres variations" 2006 proviennent essentiellement du reclassement des actions propres et d'Impôts différés actifs antèrieurs de la CR du MIDI
(2) Les "autres variations" 2007 correspondent à l'absorption de la SCI La Paysagère (annulation du mali technique, des réserves et du résultat 2006)

Les réserves consolidées sont principalement constituées des postes « réserves légales et statutaires » et « report à nouveau» issus des comptes individuels, de montants relatifs à la première application des normes IFRS et de retraitements de consolidation.

Les montants sortis des capitaux propres par transfert en compte de résultat et relatifs à des couvertures de flux de trésorerie sont positionnés en Produit Net Bancaire.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits de la Caisse régionale du Languedoc en ce compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.
Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans ce compartiment.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE *(en milliers d'euros)*	**2007**	**2006**
Résultat avant impôts	**235 000**	**254 164**
Dotations nettes aux amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	16 859	19 163
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
Dotations nettes aux dépréciations	47 136	61 602
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		
Perte nette/gain net des activités d'investissement	2 297	168
(Produits)/charges des activités de financement	6 662	7 060
Autres mouvements	583	-70 551
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	***73 537***	***17 442***
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	1 208 855	1 317 285
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-1 138 246	-1 487 526
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	214 133	106 807
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-4 192	55 663
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Impôts versés	-27 836	-81 396
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	***252 714***	***-89 167***
TOTAL Flux nets de trésorerie générés par l'activité OPERATIONNELLE (A)	**561 251**	**182 439**
Flux liés aux participations	***-95 008***	***-8 880***
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	***-13 351***	***-19 373***
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)	**-108 359**	**-28 253**
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	***-15 435***	***-19 477***
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	***-21 964***	***-14 868***
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations de FINANCEMENT (C)	**-37 399**	**-34 345**
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B+ C + D)	**415 493**	**119 841**
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	**-166 395**	**-286 236**
Caisse, banques centrales (actif & passif) *	164 758	145 149
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	-331 153	-431 385
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	**249 098**	**-166 395**
Caisse, banques centrales (actif & passif) *	141 866	164 758
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	107 232	-331 153
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	**415 493**	**119 841**

* composé du solde net des postes "Caisses et banques centrales" tel que détaillé en note 7.1

** composé du solde des postes "comptes ordinaires débiteurs sains et comptes et prêts au jour le jour sains" tel que détaillés en note 7.5 et des postes "comptes ordinaires créditeurs et comptes et emprunts au jour le jour" tel que détaillés en note 7.7

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

1. Principes et Méthodes applicables dans le groupe

Cadre réglementaire

L'Union Européenne a adopté le 19 juillet 2002 le règlement (CE n°1606/2002) imposant aux entreprises européennes dont les titres sont admis à la négociation sur un marché réglementé, de produire des comptes consolidés selon le référentiel IFRS à partir de 2005.

Ce règlement a été complété, par le règlement du 29 septembre 2003 (CE n°1725/2003) portant application des normes comptables internationales, et par le règlement du 19 novembre 2004 (CE n°2086/2004) permettant l'adoption de la norme IAS 39 dans un format amendé, ainsi que par les règlements du 29 décembre 2004 (CE n° 2236/2004, 2237/2004, 2238/2004), du 4 février 2005 (CE n° 211/2005), du 7 juillet 2005 (CE n° 1073/2005), du 25 octobre 2005 (CE n° 1751/2005), du 15 novembre 2005 (CE n° 1864/2005), du 8 novembre 2005 (CE n° 1910/2005), du 21 décembre 2005 (CE n° 2106/2005), du 11 janvier 2006 (CE n° 108/2006), du 8 mai 2006 (CE n° 708/2006), du 8 septembre 2006 (CE n° 1329/2006), du 1er juin 2007 (CE n° 610/2007 et n° 611/2007) et du 21 novembre 2007 (CE n° 1358/2007).

Normes applicables et comparabilité

Les comptes annuels ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne et applicables au 31 décembre 2007.

Celles-ci sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2006, à l'exception du changement de méthode relatif au traitement des intérêts minoritaires décrit en note 1.2. Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS et interprétations de l'IFRIC telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31/12/07 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2007. Celles-ci portent sur :

- la norme IFRS 7 relative aux informations à fournir sur les instruments financiers. Cette nouvelle norme a principalement comme impact d'ajouter des informations quantitatives et qualitatives sur les instruments financiers pour l'entité ainsi que la nature et l'ampleur des risques en découlant et leur gestion

- l'amendement de la norme IAS 1 « présentation des états financiers » relatif aux informations complémentaires quantitatives et qualitatives à fournir sur les capitaux propres

- l'interprétation IFRIC 7 relative aux modalités de retraitement des états financiers selon la norme IAS 29 portant sur les informations financières dans les économies hyperinflationnistes

- l'interprétation IFRIC 8 relative au champ d'application de la norme IFRS 2 portant sur le paiement fondé sur des actions

- l'interprétation IFRIC 9 relative à la réévaluation des dérivés incorporés

- l'interprétation IFRIC 10 relative au traitement des pertes de valeur (dépréciation) dans l'information financière intermédiaire

L'application de ces nouvelles normes et interprétations n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la période.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application de normes et interprétations est optionnelle sur une période, celles-ci ne sont pas retenues par le Groupe, sauf mention spécifique. Ceci concerne en particulier :

- l'interprétation IFRIC 11 issue du règlement du 1er juin 2007 (CE n° 611/2007) et relative au traitement des actions propres et des transactions intra-groupe dans le cadre de la norme IFRS 2 portant sur le paiement fondé sur des actions. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois au 1er janvier 2008.

- la norme IFRS 8 issue du règlement du 21 novembre 2007 (CE n° 1358/2007), relative aux secteurs opérationnels et remplaçant la norme IFRS 14 relative à l'information sectorielle. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois au 1er janvier 2009.

La Caisse régionale du Languedoc n'attend pas d'effet significatif de ces applications sur son résultat et sa situation nette.

Enfin, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union Européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2007.

Format de présentation des états financiers

La Caisse régionale du Languedoc utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation CNC n°2004-R.03 du 27 octobre 2004.

1.1. Principes et méthodes comptables

➢ Les instruments financiers (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission Européenne le 19 novembre 2004 et complétée par les règlements (CE) n° 1751/2005 du 25 octobre 2005 et n° 1864/2005 du 15 novembre 2005 relatif à l'utilisation de l'option de la juste valeur.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

La juste valeur est définie comme le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale. L'existence de cotations publiées sur un marché actif constitue la meilleure indication de la juste valeur des instruments financiers. En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation reconnues utilisant des données de marché « observables » et « non observables ».

✓Les titres

Classification des titres à l'actif

Ceux-ci sont classés selon les quatre catégories d'actifs applicables aux titres définis par la norme IAS 39 :

- Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- Actifs financiers disponibles à la vente ;

- Placements détenus jusqu'à l'échéance ;
- Prêts et créances.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat / affectation par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par la Caisse régionale du Languedoc

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de le céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de Groupe d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

A ce titre, la Caisse régionale du Languedoc a utilisé cette comptabilisation à la juste valeur par option pour les actifs suivants :
- BMTN Bull Dividend (FR0104678190) : 536 milliers d'euros
- BMTN Track Max (FR0107287817) : 1 735 milliers d'euros

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (qui sont passés directement en résultat) et coupons courus inclus. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

Placements détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie "Placements détenus jusqu'à l'échéance" (éligibles aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que la Caisse régionale du Languedoc a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :
- ceux que la Caisse régionale du Languedoc a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat.
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des placements détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance (sous peine d'entraîner le déclassement de l'ensemble du portefeuille en actif disponible à la vente et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant 2 ans).

Néanmoins des exceptions à cette règle de déclassement peuvent exister lorsque :

- la vente est proche de l'échéance (moins de 3 mois) ;
- la cession intervient après que l'entreprise ait déjà encaissé la quasi-totalité du principal de l'actif (environ 90% du principal de l'actif) ;
- la vente est justifiée par un événement externe, isolé ou imprévisible ;

- si l'entité n'escompte pas récupérer substantiellement son investissement en raison d'une détérioration de la situation de l'émetteur (auquel cas l'actif est classé dans la catégorie des actifs disponibles à la vente).

La couverture du risque de taux de ces titres n'est pas autorisée.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus. Ces titres sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif.

En cas de signe objectif de dépréciation, celle-ci est constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine. En cas d'amélioration ultérieure, la dépréciation excédentaire est reprise.

Titres du portefeuille « Prêts et créances »

La catégorie «Prêts et créances» enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus, et par la suite au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles dépréciations.

En cas de signes objectifs de dépréciation, celle-ci est constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine.

Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie Actifs disponibles à la vente est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les principes de comptabilisation des titres classés en "Actifs disponibles à la vente" sont les suivants :

- les titres disponibles à la vente sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus,
- les intérêts courus sur les titres disponibles à la vente sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.
- les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres recyclables. En cas de cession, ces variations sont extournées et constatées en résultat. L'amortissement dans le temps de l'éventuelle surcote / décote des titres à revenu fixe est comptabilisée en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.
- en cas de signe objectif de dépréciation, significative ou durable pour les titres de capitaux propres, et matérialisée par la survenance d'un risque de crédit pour les titres de dettes, la moins value latente initialement comptabilisée en capitaux propres est extournée et la dépréciation durable comptabilisée dans le résultat de l'exercice. En cas de variation de juste valeur positive ultérieure, cette dépréciation fait l'objet d'une reprise par résultat pour les instruments de dette et par capitaux propres pour les instruments de capitaux propres.

Evaluation des titres

La juste valeur est la méthode d'évaluation retenue pour l'ensemble des instruments financiers classés dans les catégories "Actifs financiers à la juste valeur par résultat" ou "Disponibles à la vente".

Les prix cotés sur un marché actif constituent la méthode d'évaluation de base. A défaut, la Caisse régionale du Languedoc utilise des techniques de valorisation reconnues en se référant notamment à des transactions récentes.

Lorsqu'il n'y a pas de prix coté sur un marché actif pour un titre de capitaux propres et qu'il n'existe pas de technique de valorisation reconnue, la Caisse régionale du Languedoc retient, lorsque cela est possible, des techniques reposant sur des indications objectives et vérifiables telles que la détermination de l'actif net réévalué ou tout autre méthode de valorisation des titres de capitaux propres.

Si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « titres disponibles à la vente ». Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de Juste Valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS7 en vigueur. Il s'agit principalement de titres de participation de sociétés non cotées sur un marché actif et non consolidées, dont l'évaluation à la juste valeur est rendue difficile par le caractère non significatif de leur importance au sein du Groupe ou par la faiblesse du pourcentage de contrôle.

Dépréciation des titres

Une dépréciation est constatée en cas de signes objectifs de dépréciation des actifs autres que ceux classés juste valeur par résultat.

Elle est matérialisée par une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou par l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dette.

la Caisse régionale du Languedoc utilise un critère guide de nature quantitative pour identifier les baisses significatives ou durables : une provision est présumée nécessaire lorsque l'instrument de capitaux propres a perdu 30% au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs.

Ce critère de baisse significative ou durable de la valeur du titre est une condition nécessaire mais non suffisante pour justifier l'enregistrement d'une dépréciation. Cette dernière n'est constituée que dans la mesure où elle se traduira par une perte probable de tout ou partie du montant investi.

La constatation de cette dépréciation se fait

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure

- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure du cours des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

Date d'enregistrement des titres

Crédit Agricole S.A. enregistre à la date de règlement livraison les titres classés dans la catégorie « Titres détenus jusqu'à l'échéance ». Les autres titres, quelque soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

Titres au passif (IAS 32)

Distinction dettes – capitaux propres

Un instrument de dette ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :
- de remettre des liquidités ou un autre actif financier,
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables,

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

Les parts sociales émises par les Caisses régionales et des Caisses locales sont considérées comme des capitaux propres au sens de l'IAS 32 et de l'interprétation IFRIC 2, et traitées comme telles dans les comptes consolidés du Groupe.

Par ailleurs, l'IFRIC a communiqué en novembre 2006 l'état de ses interprétations et commentaires sur la norme IAS 32 sur laquelle il avait été sollicité. Cela concerne la qualification de certains instruments financiers en instruments de dettes ou de capitaux propres. Néanmoins, il a rappelé que pour que ses analyses soient opérationnelles, il convenait de poursuivre un processus réglementaire inachevé à ce jour.

Rachat d'actions propres

Les actions propres rachetées par la Caisse régionale du Languedoc, ne rentrent pas dans la définition d'un actif financier et sont comptabilisées en déduction des capitaux propres. Elles ne génèrent aucun impact sur le compte de résultat.

Acquisition et cession temporaire de titres

Néant.

✓L'activité de crédits

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie "Prêts et créances". Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les avances accordées par Crédit Agricole S.A. aux Caisses régionales ne présentent pas pour Crédit Agricole S.A. un risque direct sur les bénéficiaires des prêts à la clientèle distribués par les Caisses régionales, mais éventuellement un risque indirect sur la solidité financière de celles-ci.

A ce titre, Crédit Agricole S.A. n'a pas constitué de dépréciation sur les avances aux Caisses régionales.

Le Groupe Crédit Agricole distingue, parmi ses créances dépréciées au sens des normes internationales, les créances douteuses compromises, les créances douteuses non compromises et les créances restructurées pour cause de défaillance du client.

Créances dépréciées :

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en « prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations, égales à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

On distingue ainsi :
- les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances douteuses assorties de dépréciations et des créances restructurées pour cause de défaillance du client assorties de décotes ;
- les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

Parmi les créances dépréciées sur base individuelle la Caisse régionale du Languedoc distingue les créances douteuses, elles-mêmes réparties en créances douteuses compromises et non compromises, et les créances restructurées non douteuses.

Créances douteuses :

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :
- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de location-financement immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales), compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits ;
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré ;
- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Le classement pour une contrepartie donnée des encours en encours douteux entraîne par « contagion » un classement identique de la totalité de l'encours et des engagements relatifs à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou caution.

Parmi les encours douteux, la Caisse régionale du Languedoc distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis :

Créances douteuses compromises :
Les créances douteuses compromises sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Créances douteuses non compromises :

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

Créances restructurées non douteuses :

Ce sont les créances dont l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) du fait d'un risque de contrepartie, tout en reclassant l'encours en créances non douteuses. La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie lors de la restructuration donne lieu à enregistrement d'une décote.

Prise en compte du risque de crédit sur base individuelle

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse régionale du Languedoc par voie de dépréciation. Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

la Caisse régionale du Languedoc constitue les dépréciations correspondant, en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine, à l'ensemble de ses pertes prévisionnelles au titre des encours douteux et douteux compromis.

Traitement des décotes et dépréciations

La décote constatée lors d'une restructuration de créance ou la dépréciation calculée sur une créance douteuse est enregistrée en coût du risque.

Cette décote correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux de marché.
Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt,
- la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

Pour les créances restructurées en encours sains, cette décote est réintégrée sur la durée de vie dans la marge d'intérêt. Pour les créances restructurées ayant un caractère douteux et pour les créances douteuses non restructurées, les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation et à l'amortissement de la décote du fait de la désactualisation étant inscrite dans la marge d'intérêts.

Prise en compte du risque de crédit sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du groupe, démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non classés en douteux. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, la Caisse régionale du Languedoc a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives telles que dépréciations sur encours sensibles (encours sous surveillance), calculées à partir de modèles Bâle II, les dépréciations sectorielles et les dépréciations sur pays à risque :

- Dépréciations sur encours sensibles :

Dans le cadre du projet Bâle II, la direction des risques de la Caisse régionale du Languedoc détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon

d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

Le montant de la dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues d'un coefficient correcteur, reflet du jugement expérimenté de la direction, destiné à prendre en compte divers paramètres absents des modèles Bâle II, tels que l'extension au-delà d'un an de l'horizon de pertes attendu, ainsi que divers facteurs économiques, conjoncturels ou autres.

- Autres dépréciations sur base collective :

Néant.

✓Les intérêts pris en charge par l'état (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du Groupe Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

✓Les passifs financiers

La norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

. Les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêtés comptables.

. Les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de Groupe de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

. Les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

✓Les produits de la collecte

Les produits de collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des « Dettes envers la clientèle» malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le Groupe Crédit Agricole avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.
L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature à taux de marché.
Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 7.18.

✓Les instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est un compte de résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

La comptabilité de couverture :

La couverture de juste valeur a pour objet de réduire le risque de variation de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de réduire le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associé à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

Dans le cadre d'une intention de gestion de micro-couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :
- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert.
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert.
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :
- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé est inscrite en résultat symétriquement à la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert et il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture.
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de capitaux propres recyclables pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat symétriquement aux opérations couvertes.

Dans le cadre d'une intention de gestion de macro-couverture de taux (c'est à dire la couverture d'un groupe d'actifs ou de passifs présentant la même exposition aux risques désignée comme étant couverte), le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité des relations de macro-couverture se fait par le biais d'échéanciers. Par ailleurs, la mesure de l'efficacité des relations de couverture doit se faire au travers de tests prospectifs et rétrospectifs.

Suivant qu'une relation de macro-couverture de flux de trésorerie ou de juste valeur a été documentée, l'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait selon les mêmes principes que ceux décrits précédemment dans le cadre de la micro-couverture. Toutefois, le groupe Crédit Agricole S.A. privilégie pour les relations de macro-couverture, une documentation

de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne (version dite « carve out »).

Dérivés incorporés :

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les 3 conditions suivantes sont remplies :
- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

Prise en compte des marges à l'origine sur les instruments financiers structurés

Néant.

✓Gains ou pertes nettes sur instruments financiers

Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat :

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers conclus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;

- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;

- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;

- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises.

Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente :

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;

- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;

- les pertes de valeur des titres à revenu variable ;

- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé ;

- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

✓Les garanties financières

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument d'emprunt

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé de :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

✓Décomptabilisation des instruments financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et
- lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier sont transférés.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie uniquement lorsque ce passif est éteint.

➢Les provisions (IAS 37,19)

la Caisse régionale du Languedoc identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un évènement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que liées au risque de crédit, la Caisse régionale du Languedoc a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels,
- les avantages au personnel,
- les risques d'exécution des engagements par signature,
- les litiges et garanties de passif,
- les risques fiscaux,
- les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- La courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision mise en œuvre par le Groupe Crédit Agricole ont été établies en conformité avec l'avis CNC n° 2006-02 du 31 mars 2006 sur la comptabilisation des comptes et plans d'épargne-logement.

Des informations détaillées sont fournies au point 7.18

➢ Les avantages au personnel (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, les primes payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice,
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice),
- les indemnités de fin de contrat de travail,
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

✓*Engagement en matière de retraite, de préretraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies*

La Caisse régionale du Languedoc détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

La Caisse régionale du Languedoc n'applique pas la méthode optionnelle du corridor et impute les écarts actuariels constatés en résultat. De fait, la Caisse régionale du Languedoc a choisi de ne pas appliquer l'option ouverte par la norme IAS 19 § 93 qui consiste à comptabiliser les écarts actuariels en dehors du résultat et à les présenter dans un état des variations des capitaux propres spécifique. Par conséquent, le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le

cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin ce couvrir ses engagements, la Caisse régionale du Languedoc a souscrit des assurances auprès de Prédica et d'ADICAM.

✓ *Plans de retraite – régimes à cotisations définies*

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, la Caisse régionale du Languedoc n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

➢ Les paiements fondés sur des actions (IFRS 2)

La norme IFRS 2 « Paiements en actions et assimilés » impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans les résultats et au bilan de l'entreprise. Cette norme, qui s'applique aux plans accordés après le 07/11/2002, conformément aux dispositions prévues par la norme IFRS 2, et dont les droits ne sont pas encore acquis au 01/01/2005, concerne deux cas de figure :

- les transactions dont le paiement est fondé sur les actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres,
- les transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie.

Les plans de paiements fondés sur des actions initiés par le Groupe Crédit Agricole S.A. éligibles à la norme IFRS 2 sont principalement du type de ceux dont le dénouement est réalisé par attribution d'instruments de capitaux propres.

Les options octroyées sont évaluées à l'attribution à leur juste valeur majoritairement selon le modèle Black & Scholes. Celles-ci sont comptabilisées en charges dans la rubrique « frais de personnel » en contrepartie d'un compte de capitaux propres au fur et à mesure sur la période d'acquisition des droits, soit 4 ans pour tous les plans existants.

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise relèvent également des dispositions de la norme IFRS 2, étant précisé que la Caisse régionale du Languedoc applique les termes du communiqué du CNC du 21 décembre 2004 complété par le communiqué du CNC du 7 février 2007. Les actions sont proposées avec une décote maximum de 20 %. Ces plans ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevés d'une période d'incessibilité de 5 ans. L'avantage consenti aux salariés se mesure comme étant la différence entre la juste valeur de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié à la date de souscription multipliée par le nombre d'actions souscrites. La méthode est décrite plus précisément dans la note 8.6 « paiements à base d'actions »

Par ailleurs, l'IFRIC 11 ayant clarifié les modalités d'application d'une norme existante et déjà appliquée par la Caisse régionale du Languedoc (IFRS 2), les conséquences de cette clarification ont été prises en compte à compter du 1er Janvier 2007. La charge relative aux plans d'attribution d'actions dénoués par instruments de capitaux propres de Crédit agricole SA ainsi que celles relatives aux souscriptions d'actions sont désormais comptabilisées dans les comptes des entités employeur des bénéficiaires de plans. L'impact s'inscrit en charge de personnel en contrepartie d'une augmentation des « réserves consolidées part du Groupe »".

➢Les impôts courants et différés

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :
- la comptabilisation initiale du goodwill ;
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :
  a) n'est pas un regroupement d'entreprises ; et
  b) n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. A noter : lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt réellement

supportée par l'entité au titre de ces plus-values latentes est-elle reclassée en déduction de ceux-ci.

Les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 5% de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice ne génèrent-elles pas non plus de différences temporelles devant donner lieu à constatation d'impôts différés.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible; et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
  a) soit sur la même entité imposable ;
  b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôt différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

➢ Le traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38, 40)

Le Groupe Crédit Agricole S.A. applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles et incorporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatées depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatées depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les fonds de commerce acquis. Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondant ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Immeubles	20 ans
Agencements	5 à 8 ans
Matériel informatique	3 à 6 ans (dégressif ou linéaire)
Matériel spécialisé	3 à 5 ans (dégressif ou linéaire)

Les éléments dont dispose la Caisse régionale du Languedoc sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

➢Les opérations en devises (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du Groupe Crédit Agricole S.A. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres,
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux actifs non monétaires diffèrent selon la nature de ces actifs :

- les actifs au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction,
- les actifs à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat,
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

➢Les commissions sur prestations de services (IAS 18)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent.

Lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :

- les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat. Les commissions de placement entrent notamment dans cette catégorie,
- les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue,
- les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance ne sont comptabilisées que pour autant que l'ensemble des conditions suivantes soient respectées :
    - le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
    - il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
    - le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable.

➢Les activités d'assurance (IFRS 4)

Néant.

➢Les contrats de location (IAS 17)

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus,
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier,
- constater une réserve latente nette. Celle-ci est égale à la différence entre :
  . l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et des intérêts courus à la clôture de l'exercice,
  . la valeur nette comptable des immobilisations louées,
  . la provision pour impôts différés.

Dans les comptes du locataire, les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit, par la constatation d'une dette financière, l'enregistrement du bien acheté à l'actif de son bilan et l'amortissement de celui-ci.
En conséquence, dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

S'agissant d'opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

1.2. Les principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28, 31)

Changements de méthode comptable :

A compter du 1er janvier 2007, dans un souci de comparabilité avec des pratiques de place, l'écart entre le coût d'acquisition et la quote-part d'actif net lié à l'augmentation du pourcentage d'intérêt dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive est désormais constaté en diminution du poste « réserves consolidées part du Groupe ».

De façon symétrique, en cas de diminution du pourcentage d'intérêt de la Caisse régionale du Languedoc dans une entité restant contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le prix de cession et la valeur comptable des intérêts minoritaires cédés est également constaté directement en réserves consolidées part du Groupe.

La Caisse régionale du Languedoc n'a pas effectué de retraitement compte tenu de son caractère non significatif.

En corollaire, le traitement comptable des options de vente accordées aux actionnaires minoritaires est donc désormais le suivant :

- lorsqu'une option de vente est accordée à des actionnaires minoritaires d'une filiale consolidée par intégration globale, une dette est enregistrée au passif du bilan ; sa comptabilisation initiale intervient pour la valeur présente estimée du prix d'exercice des options consenties aux actionnaires minoritaires ;

- en contrepartie de cette dette, la quote-part d'actif net revenant aux minoritaires concernés est ramenée à zéro et le solde est inscrit en réduction des capitaux propres ;

- les variations ultérieures de la valeur estimée du prix d'exercice modifient le montant de la dette enregistrée au passif, en contrepartie de l'ajustement des capitaux propres ;

- la quote-part de résultat revenant aux actionnaires minoritaires s'impute en réduction des capitaux propres.

➢Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse régionale du Languedoc et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31, la Caisse régionale du Languedoc dispose d'un pouvoir de contrôle, celui-ci est présumé lorsque la Caisse régionale du Languedoc détient, directement ou indirectement, au moins 20 % des droits de vote existants et potentiels

Par exception, les entités ayant un impact non significatif sur les comptes consolidés de l'ensemble ne sont pas incluses dans le périmètre de consolidation.

Le caractère significatif de cet impact peut notamment être apprécié au travers de divers critères tels que l'importance du résultat ou des capitaux propres de la société à consolider par rapport au résultat ou aux capitaux propres de l'ensemble consolidé, l'impact sur la structure des états financiers, ou sur le total du bilan, présumé significatif s'il est supérieur à 10 millions d'euros ou excède 1 % du total de bilan de la Caisse régionale du Languedoc consolidée qui détient ses titres.

➢La consolidation des Caisses régionales

Les normes de consolidation existant dans le référentiel international, sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le Groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du Groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit Agricole du Languedoc représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politique commerciale communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le Groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse régionale du Languedoc et des Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

➢Les notions de contrôle

Conformément aux normes internationales, toutes les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve que leur apport soit jugé significatif et qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque la Caisse régionale du Languedoc détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Le contrôle exclusif existe également lorsque la Caisse régionale du Languedoc détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose de la majorité des pouvoirs au sein des organes de direction.

Le contrôle conjoint s'exerce dans les co-entités au titre desquelles deux co-entrepreneurs ou plus sont liés par un apport contractuel établissant un contrôle conjoint.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. la Caisse régionale du Languedoc est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans une entité.

La consolidation des entités ad hoc

La consolidation des entités ad-hoc (structures créées pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires) et plus particulièrement des fonds sous contrôle exclusif, a été précisée par le SIC 12.
En application de ce texte une entité ad hoc est consolidée lorsqu'elle est en substance contrôlée par la Caisse régionale du Languedoc, même en l'absence de lien capitalistique. Cela concerne en particulier les OPCVM dédiés.

La détermination du contrôle s'apprécie notamment au regard des circonstances suivantes :

- les activités de l'entité ad hoc sont menées pour le compte de la Caisse régionale du Languedoc selon ses besoins opérationnels spécifiques de façon à ce que la Caisse régionale du Languedoc obtienne des avantages de l'activité de l'entité ad hoc ;
- la Caisse régionale du Languedoc a les pouvoirs de décision pour obtenir la majorité des avantages des activités de l'entité ad hoc ou, en mettant en place un mécanisme «de pilotage automatique », la Caisse régionale du Languedoc a délégué ces pouvoirs de décision ;
- la Caisse régionale du Languedoc a le droit d'obtenir la majorité des avantages de l'entité ad hoc et par conséquent peut être exposée aux risques liés aux activités de l'entité ad hoc ; ou
- la Caisse régionale du Languedoc conserve la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété relatifs à l'entité ad hoc ou à ses actifs afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Les exclusions du périmètre de consolidation

Les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option.

➢Les méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature de contrôle exercée par la Caisse régionale du Languedoc sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale.

- l'intégration globale, pour les entités sous contrôle exclusif, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse régionale du Languedoc,
- l'intégration proportionnelle, pour les entités sous contrôle conjoint, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse régionale du Languedoc,
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

L’intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

➢Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s’ils sont jugés non significatifs.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les moins-values obtenues sur la base d’un prix de référence externe sont maintenues.

➢Conversion des états financiers des filiales étrangères (IAS 21)

La Caisse régionale du Languedoc n’est pas concernée par ce dispositif.

➢Regroupements d’entreprises – Ecarts d’acquisition (IFRS 3)

La Caisse régionale du Languedoc n’est pas concernée par ce dispositif.

➢Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées (IFRS 5)

La Caisse régionale du Languedoc n’est pas concernée par ce dispositif.

2. *Jugements et estimations utilisés dans la préparation des états financiers*

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers au 31 décembre 2007 exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quand à leur réalisation dans le futur.
Les réalisations futures peuvent être influencés par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change,
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays,
- les modifications de la réglementation ou de la législation,

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- Instruments financiers évalués à leur juste valeur

Pour la plupart des instruments négociés de gré à gré, l'évaluation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux basées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Pour l'évaluation d'autres instruments financiers, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs de trésorerie qui sera souvent retenue.

La détermination de la juste valeur des instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques d'évaluation. Comme décrit dans la note relative aux principes comptables, seuls les produits dont les modèles de valorisation n'intègrent que des paramètres jugés observables, voient leur marge reconnue comptablement en résultat dès l'initiation.

Les participations non consolidées peuvent être évaluées au coût historique et non à la juste valeur si celle-ci ne peut pas être déterminée directement par référence à un marché actif ni évaluée par la Caisse régionale du Languedoc selon d'autres méthodes de valorisation. Ces titres, listés dans la note 3.5 spécifique, sont destinés à être conservés durablement.

- Régimes de retraites et autres avantages sociaux futurs ainsi que les plans de stock-option

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs.
Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

Les plans de paiements fondés sur des actions sont évalués à la juste valeur selon le modèle Black & Scholes. Une description des plans attribués et des modes de valorisation est détaillée au paragraphe « paiements à base d'actions ».
Tout ce qui concerne les avantages au personnel est détaillé dans le chapitre 9.

- Les dépréciations durables

Les titres de capitaux propres en portefeuilles (autres que ceux de transaction) font l'objet d'une dépréciation en cas de baisse durable ou significative de la valeur du titre. En général, une baisse significative et durable est présumée lorsque l'instrument a perdu 30% au moins de sa valeur sur une période de six mois consécutifs. Cependant, la direction peut être amenée à prendre en considération d'autres facteurs (types de placement, situation financière de l'émetteur, perspectives à court terme) ; ceux-ci n'ont pas de caractère intangible.

- Dépréciations des créances irrécouvrables

La valeur du poste « Prêts et créances » est ajustée par une dépréciation relative aux créances dépréciées lorsque le risque de non recouvrement de ces créances est avéré.
L'évaluation de cette provision sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.
Une dépréciation collective sur encours sain est également dotée. L'évaluation de cette provision fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

- Provisions

L'évaluation des provisions peut également faire l'objet d'estimations :

- La provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction.
- Les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession au 31 décembre 2007,
- Les provisions épargne-logement qui utilisent des hypothèses d'évolution des comportements des clients, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité des évolutions futures de ces comportements.

- Dépréciation des écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition sont soumis à des tests de dépréciation au moins une fois par an.
Les choix et les hypothèses d'évaluation à la juste valeur des écarts d'acquisition peuvent influencer le montant de la dépréciation éventuelle découlant d'une perte de valeur.
Une description de la méthode appliquée est détaillée dans le § « Principes et méthodes de consolidation ».

- Constatation d'actif d'impôt différé

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles à condition que soit jugée probable la disponibilité future d'un bénéfice imposable sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées.

3. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2007 est présenté de façon détaillée à la fin des notes annexes.

3.1. Evolutions du périmètre de consolidation de l'exercice

✓Sociétés nouvellement consolidées au 31 décembre 2007

- Consolidation de la Caisse régionale du Languedoc suite à la fusion-absorption des Caisses régionales du Gard et du Midi par la Caisse régionale du Languedoc.
- Consolidation des Caisses locales du Languedoc suite au regroupement des entités « Caisses locales du Gard » et « Caisses locales du Midi ».

✓Sociétés sorties du périmètre au 31 décembre 2007

1) Cession de sociétés hors groupe

Néant.

2) Application des seuils de signification ou cessation d'activité

Néant.

3) Fusion ou absorption par une société du groupe

Transmission Universelle de Patrimoine des SCI La Paysagère et Les Cordeliers avec la Caisse régionale du Languedoc en avril 2007.

4) Passage d'une consolidation directe à un palier

Néant

✓Changement de dénomination sociale :

Néant

✓Changement de méthode de consolidation :

Néant

3.2. Principales opérations externes réalisées au cours de l'exercice

Néant

3.3. Participations dans les entreprises mises en équivalence

Néant

3.4. Opérations de titrisation et fonds dédiés

Consolidation du Fonds dédié « Force Midi »
Consolidation du Fonds dédié « Gard Diversifié ».

3.5. Les participations non consolidées

(en milliers d'euros)	31.12.2007		31.12.2006	
	Valeur au bilan	**% de capital détenu par le Groupe**	**Valeur au bilan**	**% de capital détenu par le Groupe**
CEDICAM	278	1,98	278	1,98
SACAM INTERNATIONAL	35 962	4,00	35 962	4,00
SACAM MACHINISME	35	1,17	36	1,17
SAS RUE DE LA BOETIE	849 203	4,00	1 084 388	4,00
SACAM DEVELOPPEMENT	38 059	4,04	31 997	4,04
SEGUR SAS	12	3,99	14	3,99
MIROSMENIL SAS	12	3,99	14	3,99
COURCELLES SNC	5	3,98	6	3,98
DELTAGER	595	16,66	976	28,56
RADIAN	154	7,31	138	7,31
SACAM	4 141	4,56	2 753	4,56
SACAM PARTICIPATION	10	3,77	10	3,77
SACAM ASSURANCES	620	4,40	604	4,40
SOFILARO	7 770	77,63	8 338	87,63
SNC CA TITRES	2 081	3,58	2 081	3,58
TLJ	276	1,53	262	1,53
SACAM SQUARE HABITAT	10	1,39	-	0,00
SACAM PLEINCHAMP	300	3,00	289	3,00
SACAM PROGICA	359	4,03	327	4,03
SACAM SANTEFI	181	4,21	181	4,21
SACAM FIRECA	2 793	3,74	2 793	4,74
CA GRANDS CRUS	5 156	6,67	5 000	6,67
CA LANGUEDOC IMMOBILIER	5 000	100,00	-	0,00
PATRI IMMO	1 086	100,00	895	100,00
AUTRES	6 094		8 498	
Valeur au bilan des titres de participation non consolidés (hors SCI d'exploitation)	960 192		1 185 840	
PARKING MENDE	33		33	
SCI LES CORDELIERS	-		575	100,0
SCI PAYSAGERE	-		19 699	100,0
Total SCI d'exploitation	33		20 307	
Valeur au bilan des titres de participation non consolidés(1)	**960 225**		**1 206 147**	

(1) Dont 4284 K€ comptabilisés en résultat au titre de la dépréciation durable pour 2007.

3.6. Les écarts d'acquisition

Néant

4. La gestion financière, l'exposition aux risques et politique de couverture

La gestion du risque bancaire au sein de la Caisse régionale du Languedoc est assurée par la direction financière qui est rattachée au Directeur général et qui a pour mission d'assurer la maîtrise des risques de crédit, de marchés et opérationnels ainsi que le pilotage des projets impactant ces risques.

La description de ce dispositif ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre « facteurs de risque », comme le permet la norme IFRS7. Les tableaux de ventilation comptables continuent néanmoins de figurer dans les Etats financiers.

4.1. Risque de crédit

Le risque de crédit désigne la possibilité de subir une perte si un emprunteur, un garant ou une contrepartie ne respecte pas son obligation de rembourser un prêt ou de s'acquitter de toute obligation financière *(cf. rapport de gestion, chapitre risque de crédit)*

En tant qu'établissement de crédit soumis à la loi bancaire, la Caisse régionale du Languedoc assume la responsabilité des opérations qu'elle initie. Toutefois au titre de ses missions d'organe central du réseau, Crédit Agricole S.A. garantit la liquidité et la solvabilité des Caisses régionales.

Ainsi, dans le cas de risques importants dépassant des limites contractualisées une Caisse régionale, présente ses dossiers à Foncaris, établissement de crédit filiale à 100% de Crédit Agricole S.A.
Après examen, au sein d'un comité ad-hoc, Foncaris peut décider de garantir la Caisse régionale (en général à 50%).
La Caisse régionale détermine pour une période de 6 ans le seuil d'éligibilité de ses engagements à la couverture de Foncaris.
En cas de défaut effectif, la Caisse régionale est indemnisée à hauteur de 50% de sa perte résiduelle après mise en jeu des sûretés et épuisements de tous les recours.

Montant des dossiers en cours avec Foncaris : 20 700 milliers d'euros.

Les tableaux ci-dessous présentent l'exposition des différentes catégories d'actifs financiers ainsi que les dettes clientèle selon diverses concentrations de risques.
L'exposition maximum au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

Concentrations par agents économiques

Actifs financiers par agent économique

(en milliers d'euros)	31/12/2007					
	Arriérés de paiement sur créances non dépréciées				Valeur nette comptable des actifs dépréciés	Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	= 90 jours	> 90 jours = 180jours	> 180 jours = 1an	> 1an		
Instruments de capitaux propres					11 007	-4 285
Instruments de dette						
Administrations centrales						
Etablissements de crédit						
Institutions non établissements de crédit						
Grandes entreprises					228	-13
Clientèle de détail						
Prêts et avances						
Administrations centrales						
Etablissements de crédit						
Institutions non établissements de crédit	83 531	92	100		33	-1
Grandes entreprises	264 872	1 054		5	104 573	-81 318
Clientèle de détail	258 365	3 734	36	345	253 867	-383 490
Autres actifs financiers						
Total	*606 768*	*4 880*	*136*	*350*	*369 708*	*-469 107*

Garanties non affectées						

Prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique : détail des douteux et dépréciations

(en milliers d'euros)	31.12.2007					
	Encours bruts	dont Encours douteux	dépréciations / encours douteux	dont Encours douteux compromis	dépréciations / encours douteux compromis	Total
Administrations centrales et institutions non établissements de crédit	1 539 680	32				1 539 680
Etablissements de crédit	372 589					372 589
Grandes entreprises	2 858 310	61 084	-42 004	36 371	-32 196	2 784 110
Clientèle de détail	9 609 422	129 618	-73 041	101 967	-101 967	9 434 414
Total *	14 380 001	190 734	-115 045	138 338	-134 163	14 130 793
Créances rattachées nettes						72 810
Provisions collectives						-186 200
Valeurs nettes au bilan						**14 017 403**

* Dont actifs restructurés non dépréciés pour 30 157 milliers d'euros

(en milliers d'euros)	31.12.2006					
	Encours bruts	dont Encours douteux	dépréciations / encours douteux	dont Encours douteux compromis	dépréciations / encours douteux compromis	Total
Administrations centrales et institutions non établissements de crédit	1 358 212	4 731		1	-1	1 358 211
Etablissements de crédit	152 036					152 036
Grandes entreprises	1 943 583	29 180	-18 541	13 896	-12 871	1 912 171
Clientèle de détail	9 164 968	164 539	-112 011	107 225	-93 514	8 959 443
Total	12 618 799	198 450	-130 552	121 122	-106 386	12 381 861
Créances rattachées nettes						61 585
Provisions collectives						-148 459
Valeurs nettes au bilan						**12 294 987**

Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique :

Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Administrations centrales et institutions non établissements de crédit	169 477	86 130
Etablissements de crédit		
Grandes entreprises	466 314	354 072
Clientèle de détail	1 229 074	1 199 225
Total	**1 864 865**	**1 639 427**
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
Administrations centrales et institutions non établissements de crédit	8 393	10 914
Etablissements de crédit		27 488
Grandes entreprises	372 257	222 694
Clientèle de détail	112 687	137 336
Total	**493 337**	**398 432**

Dettes envers la clientèle -Ventilation par agent économique

Administrations centrales et institutions non établissements de crédit	62 476	57 512
Etablissements de crédit		1 597
Grandes entreprises	750 669	747 772
Clientèle de détail	2 585 880	2 187 104
Total	3 399 025	2 993 985
Dettes rattachées	7 369	1 110
Valeur au bilan	**3 406 394**	**2 995 095**

Concentrations par zone géographique

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par zone géographique

(en milliers d'euros)	31.12.2007					
	Encours bruts	dont Encours douteux	dépréciations / encours douteux	dont Encours douteux compromis	dépréciations / encours douteux compromis	Total
France (y compris DOM-TOM)	14 193 627	188 802	113 966	137 507	133 404	13 946 257
Autres pays de l'UE	126 352	1 716	946	638	567	124 839
Autres pays d'Europe	16 652	90	68	79	79	16 505
Amérique du Nord	12 325	4	2	42	42	12 281
Amériques Centrale et du Sud	7 167			4	4	7 163
Afrique et Moyen Orient	14 456	121	62	13	12	14 382
Asie et Océanie (hors Japon)	9 274	1	1	55	55	9 218
Japon	148					148
Non ventilé						0
Total	14 380 001	190 734	115 045	138 338	134 163	14 130 793
Créances rattachées nettes						72 810
Provisions collectives						-186 200
Valeurs nettes au bilan						**14 017 403**

(en milliers d'euros)	31.12.2006					
	Encours bruts	dont Encours douteux	dépréciations / encours douteux	dont Encours douteux compromis	dépréciations / encours douteux compromis	Total
France (y compris DOM-TOM)	12 533 539	197 139	129 742	120 954	106 230	12 297 567
Autres pays de l'UE	55 764	979	535	76	64	55 165
Autres pays d'Europe	6 934	200	172	4	4	6 758
Amérique du Nord	6 726	36	11	9	8	6 707
Amériques Centrale et du Sud	2 187			14	14	2 173
Afrique et Moyen Orient	9 265	95	92	10	10	9 163
Asie et Océanie (hors Japon)	4 229	1		57	56	4 173
Japon	155					155
Non ventilé						0
Total	12 618 799	198 450	130 552	121 124	106 386	12 381 861
Créances rattachées nettes						61 585
Provisions collectives						-148 459
Valeurs nettes au bilan						**12 294 987**

Engagements donnés en faveur de la clientèle par zone géographique :

(en milliers d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	1 844 474	1 625 461
Autres pays de l'UE	9 150	9 216
Autres pays d'Europe	7 839	1 207
Amérique du Nord	990	483
Amériques Centrale et du Sud	53	57
Afrique et Moyen Orient	767	1 362
Asie et Océanie (hors Japon)	1 582	1 634
Japon	10	7
Non ventilé		
Total	**1 864 865**	**1 639 427**
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	488 291	393 527
Autres pays de l'UE	334	226
Autres pays d'Europe	4 677	4 659
Amérique du Nord	20	20
Amériques Centrale et du Sud		
Afrique et Moyen Orient	15	
Asie et Océanie (hors Japon)		
Japon		
Non ventilé		
Total	**493 337**	**398 432**

Dettes envers la clientèle par zone géographique

(en milliers d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
France (y compris DOM-TOM)	3 355 496	2 958 047
Autres pays de l'UE	28 351	23 018
Autres pays d'Europe	6 715	5 717
Amérique du Nord	3 468	3 235
Amériques Centrale et du Sud	581	364
Afrique et Moyen Orient	3 155	2 627
Asie et Océanie (hors Japon)	1 223	951
Japon	36	26
Non ventilé		
Total	3 399 025	2 993 985
Dettes rattachées	7 369	1 110
Valeur au bilan	**3 406 394**	**2 995 095**

Opérations sur instruments financiers à terme – Risque de contrepartie

(en milliers d'euros)	31.12.2007		31.12.2006	
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés				
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	47 246	344 715		
Risques sur les autres contreparties	-80	190		
Total	**47 166**	**344 905**	**0**	**0**
Risques sur contrats de : - taux d'intérêt, change et matières premières - dérivés actions et sur indices				
Incidence des accords de compensation	**0**	**0**	**0**	**0**
Total après effets des accords de compensation	**47 166**	**344 905**	**0**	**0**

Les contrats faits entre membres du réseau sont exclus, car ils ne présentent pas de risques.

4.2. Risque de marchés

Le risque de marchés représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment : les taux d'intérêts, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières, ainsi que de leur volatilité implicite (cf. rapport de gestion chapitre Risque de marchés).

Risques de taux

Le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financiers du fait de l'évolution des taux d'intérêt (cf. rapport de gestion chapitre Risque de taux d'intérêt global)

Détail des emprunts obligataires et des dettes subordonnées par monnaie d'émission

(en milliers d'euros)	31.12.2007			31.12.2006		
	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée
EUR	0	110 342	0	0	125 565	
. Taux fixe		110 342			125 565	
. Taux variable						
Autres devises de l'UE	0	0	0			
. Taux fixe						
. Taux variable						
USD	0	0	0	0		
. Taux fixe						
. Taux variable						
JPY	0	0	0	0		
. Taux fixe						
. Taux variable						
Autres devises	0	0	0	0		
. Taux fixe						
. Taux variable						
Total	**0**	**110 342**	**0**	**0**	**125 565**	**0**
. Taux fixe	0	110 342	0	0	125 565	0
. Taux variable	0	0	0	0	0	0

(Total en principal , hors dettes rattachées non ventilables)

Opérations sur instruments financiers à terme : analyse par durée résiduelle

Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif :

(en milliers d'euros)	31.12.2007							31.12.2006
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	<= 1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans	<= 1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	**0**	**0**	**0**	**6 455**	**41 247**	**32 490**	**80 192**	**111 059**
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				6 455	41 247	32 490	80 192	111 059
. Options de taux								
. Caps-floors-collars								
. Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
Autres instruments :	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
Sous total	**0**	**0**	**0**	**6 455**	**41 247**	**32 490**	**80 192**	**111 059**
. Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan	**0**	**0**	**0**	**6 455**	**41 247**	**32 490**	**80 192**	**111 059**

Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif :

(en milliers d'euros)	31.12.2007							31.12.2006
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	<=1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans	<=1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	**0**	**0**	**0**	**226**	**3 475**	**1 467**	**5 168**	**5 221**
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				226	3 475	1 467	5 168	5 221
. Options de taux								
. Caps-floors-collars								
. Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
Autres instruments :	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**697**	**697**	**1 737**
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits						697	697	1 737
. Autres								
Sous total	**0**	**0**	**0**	**226**	**3 475**	**2 164**	**5 865**	**6 958**
. Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan	**0**	**0**	**0**	**226**	**3 475**	**2 164**	**5 865**	**6 958**

Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif :

(en milliers d'euros)	31.12.2007							31.12.2006
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	<=1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans	<=1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	**0**	**0**	**0**	**5 304**	**4 215**	**26 978**	**36 497**	**19 246**
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				5 304	4 215	26 978	36 497	19 246
. Options de taux								
. Caps-floors-collars								
. Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
Autres instruments :	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
Sous total	**0**	**0**	**0**	**5 304**	**4 215**	**26 978**	**36 497**	**19 246**
. Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan	**0**	**0**	**0**	**5 304**	**4 215**	**26 978**	**36 497**	**19 246**

Instruments dérivés de transaction – juste valeur passif :

(en milliers d'euros)	31.12.2007							31.12.2006
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	<=1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans	<=1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	**0**	**0**	**0**	**405**	**403**	**288**	**1 096**	**911**
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				405	403	288	1 096	911
. Options de taux								
. Caps-floors-collars								
. Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
Autres instruments :	**0**	**0**	**0**	**0**	**1 298**	**0**	**1 298**	**0**
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits					1 298		1 298	
. Autres								
Sous total	**0**	**0**	**0**	**405**	**1 701**	**288**	**2 394**	**911**
. Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan	**0**	**0**	**0**	**405**	**1 701**	**288**	**2 394**	**911**

Opérations sur instruments financiers à terme : montant des engagements

(en milliers d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
	Total encours notionnel	Total encours notionnel
Instruments de taux d'intérêt :	**4 983 337**	**4 918 186**
. Futures	1 961	6 914
. FRA		
. Swaps de taux d'intérêts	4 949 688	4 872 620
. Options de taux		
. Caps-floors-collars	31 688	38 652
. Autres instruments conditionnels		
Instruments de devises et or :	**0**	**17 508**
. Opérations fermes de change		
. Options de change		17 508
Autres instruments :	**527 039**	**464 436**
. Dérivés sur actions & indices boursiers		
. Dérivés sur métaux précieux		
. Dérivés sur produits de base		
. Dérivés de crédits	527 039	368 403
. Autres		96 033
Sous total	**5 510 376**	**5 400 130**
. Opérations de change à terme	69 246	72 730
Total	**5 579 622**	**5 472 860**

Risque de change

Le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise.

Les opérations réalisées dans une monnaie autre que l'euro ne sont pas significatives au regard du total bilan.

Risque de prix

Le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions.
Sont notamment soumis à ce risque : les titres à revenu variable, les dérives actions et les instruments dérivés sur matières premières.

4.3. Risque de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.
Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement (cf. rapport de gestion chapitre risque de liquidité et de financement).

la Caisse régionale du Languedoc en tant qu'établissement de crédit respecte les exigences en matière de liquidité définies par les textes suivants :

- le règlement CRBF n° 88-01 du 22 février 1988 relatif à la liquidité,
- L'instruction de la Commission bancaire n° 88-03 du 22 avril 1988 relative à la liquidité,
- L'instruction de la Commission bancaire n° 89-03 du 20 avril 1989 relative aux conditions de prise en compte des accords de refinancement dans le calcul de la liquidité.

Prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31.12.2007				
	<= 3 mois	> 3 mois à <= 1 an	> 1 an à <= 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (Hors opérations internes au Crédit Agricole)	1 520	18 000	4 345 969	24 490	4 389 979
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont Crédit bail)	1 192 260	1 425 335		7 370 399	9 987 994
Total	1 193 780	1 443 335	4 345 969	7 394 889	14 377 973
Créances rattachées					104 239
Dépréciations					-464 809
Valeurs nettes au bilan					14 017 403

(en milliers d'euros)	31.12.2006				
	<= 3 mois	> 3 mois à <= 1 an	> 1 an à <= 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (Hors opérations internes au Crédit Agricole)	35 811	17 156	1 602	35 500	90 069
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont Crédit bail)	1 058 526	1 227 765	4 070 605	6 170 256	12 527 152
Total	1 094 337	1 244 921	4 072 207	6 205 756	12 617 221
Créances rattachées					95 117
Dépréciations					-417 351
Valeurs nettes au bilan					12 294 987

Dettes des établissements de crédit et de la clientèle par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31.12.2007				
	<= 3 mois	> 3 mois à <= 1 an	> 1 an à <= 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit (dont opérations internes au Crédit Agricole)	1 022 763	1 770 320	3 009 602		5 802 685
Dettes envers la clientèle	2 906 563	51 744	440 450	268	3 399 025
Total	3 929 326	1 822 064	3 450 052	268	9 201 710
Dettes Rattachées					87 077
Valeur au bilan					9 288 787

(en milliers d'euros)	31.12.2006				
	<= 3 mois	> 3 mois à <= 1 an	> 1 an à <= 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit (dont opérations internes au Crédit Agricole)	1 486 023	1 834 939	2 405 971	3 272 126	8 999 059
Dettes envers la clientèle	2 948 759	38 647	6 210	369	2 993 985
Total	4 434 782	1 873 586	2 412 181	3 272 495	11 993 044
Dettes Rattachées					40 635
Valeur au bilan					12 033 679

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

(en milliers d'euros)	31.12.2007				
	<= 3 mois	> 3 mois à <= 1 an	> 1 an à <= 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes représentées par un titre					
Bons de caisse	285				285
Titres du marché interbancaire					0
Titres de créances négociables :	0	362 543	0	0	362 543
. Émis en France		362 543			362 543
. Émis à l'étranger					0
Emprunts obligataires					0
Autres dettes représentées par un titre					0
Total	285	362 543	0	0	362 828
Dettes rattachées					3 101
Valeur au bilan					**365 929**
Dettes subordonnées					
Dettes subordonnées à durée déterminée		22 868	77 474		100 342
Dettes subordonnées à durée indéterminée					0
Dépôt de garantie à caractère mutuel	5				5
Titres et emprunts participatifs					0
Total	5	22 868	77 474	0	100 347
Dettes rattachées					2 394
Valeur au bilan					**102 741**

(en milliers d'euros)	31.12.2006				
	<= 3 mois	> 3 mois à <= 1 an	> 1 an à <= 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes représentées par un titre					
Bons de caisse	5				5
Titres du marché interbancaire					0
Titres de créances négociables :	87 119	103 622	0	0	190 741
. Émis en France	87 119	103 622			190 741
. Émis à l'étranger					0
Emprunts obligataires					0
Autres dettes représentées par un titre					0
Total	87 124	103 622	0	0	190 746
Dettes rattachées					1 184
Valeur au bilan					**191 930**
Dettes subordonnées					
Dettes subordonnées à durée déterminée		7 623	99 842	25 724	133 189
Dettes subordonnées à durée indéterminée					0
Dépôt de garantie à caractère mutuel	5				5
Titres et emprunts participatifs					0
Total	5	7 623	99 842	25 724	133 194
Dettes rattachées					2 473
Valeur au bilan					**135 667**

4.4. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une **relation de couverture** sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi

- de couverture de valeur,
- de couverture de résultats futurs,
- de couverture d'un investissement net en devise

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité (cf. rapport de gestion chapitre Risque de taux d'intérêt global).

Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables. Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.
Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

Instruments dérivés de couverture

	31.12.2007		
	Valeur marché		Montant
(en milliers d'euros)	positive	négative	Notionnel
COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	**79 907**	**36 127**	**4 755 819**
Taux d'intérêt	**79 907**	**36 127**	**4 755 819**
Capitaux propres			
Change			
Crédit			
Matières premières			
autres			
COUVERTURE DE FLUX DE TRESORERIE	**285**	**370**	**10 000**
Taux d'intérêt	**285**	**370**	**10 000**
Capitaux propres			
Change			
Crédit			
Matières premières			
autres			
COUVERTURE D'INVEST, NETS DANS UNE ACTIVITE A L'ETRANGER			
TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	**80 192**	**36 497**	**4 765 819**

(en milliers d'euros)	31.12.2007		31.12.2006	
	Valeur de marché positive	**Valeur de marché négative**	**Valeur de marché positive**	**Valeur de marché négative**
– Micro-couverture	**1 185**	**384**	**1 750**	**106**
• *dont couverture de juste valeur*	900	14	1 357	106
• *dont couverture de flux de trésorerie*	285	370	393	
• *dont couverture d'investissements nets à l'étranger*				
– Couverture en taux de portefeuille (macro-couverture de juste valeur)	**79 007**	**36 113**	**109 309**	**19 141**
– Couverture en taux de portefeuille (macro-couverture de flux trésorerie)				
TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	**80 192**	**36 497**	**111 059**	**19 247**

4.5. Risques opérationnels

Le risque opérationnel correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un évènement externe qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité.

En 2004, le déploiement du dispositif risques opérationnels « EUROPA » a permis de réaliser une cartographie, pour l'ensemble des Caisses régionales et de leurs filiales, permettant ainsi de recenser et de qualifier les risques opérationnels avérés et potentiels. Cette cartographie a été actualisée en 2007 à la Caisse régionale du Languedoc.

En 2005, le Groupe Crédit Agricole a poursuivi la mise en œuvre du dispositif avec le déploiement de l'outil « OLIMPIA » qui permet de collecter les incidents survenus depuis le 1er janvier.
Cette démarche quantitative et uniquement rétrospective permet de mesurer les fréquences des incidents ainsi que leurs impacts financiers.
La Caisse régionale du Languedoc a poursuivi la collecte de ces incidents en 2007.

Ce dispositif permet d'évaluer le coût du risque opérationnel, d'en analyser l'évolution et les composantes, afin d'établir des priorités en matière d'actions correctrices ou de politique de couverture via la mise en place de polices d'assurance.

La Caisse régionale du Languedoc est couverte à hauteur de 28,8 millions d'euros au 31 décembre 2007 au titre de son risque opérationnel, incluant en particulier les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

4.6. Assurances et couverture des risques

Les principales polices d'assurance souscrites par la Caisse régionale du Languedoc sont les suivantes :

- multirisques « bureaux »,
- tous risques « machines »,
- préjudices financiers,
- responsabilité civile,
- automobiles « missions »,
- parc automobiles,
- accidents corporels administrateurs,
- agressions personnel / clients et points verts,
- globale de banque,
- mandataires sociaux « responsabilité civile ».

.

5. *Notes relatives au compte de résultat*

5.1. Produits et Charges d'intérêts

(en milliers d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Sur opérations avec les établissements de crédit	9 146	6 816
Sur opérations internes au Crédit Agricole	27 407	22 103
Sur opérations avec la clientèle	615 226	529 255
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	112	21
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	8 175	7 203
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	198 914	176 947
Intérêts sur obligations et autres titres à revenus fixes		
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et produits assimilés		-4 474
Produits d'intérêts (1) (2)	858 980	737 871
Sur opérations avec les établissements de crédit	-6 206	-5 685
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-364 942	-273 958
Sur opérations avec la clientèle	-16 722	-5 042
Actifs financiers disponibles à la vente	-8	-9
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Sur dettes représentées par un titre	-11 721	-4 916
Sur dettes subordonnées	-6 662	-7 060
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-173 235	-148 760
Intérêts sur obligations et autres titres à revenus fixes		
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et charges assimilées		
Charges d'intérêts	-579 496	-445 430

(1) dont 22373 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement
(2) dont 3637 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat

5.2 Commissions nettes

(en milliers d'euros)	31.12.2007			31.12.2006		
	Produits	**Charges**	**Net**	**Produits**	**Charges**	**Net**
Sur opérations avec les établissements de crédit	968	-605	363	869	-424	445
Sur opérations internes au Crédit Agricole	27 920	-11 747	16 173	30 854	-9 036	21 818
Sur opérations avec la clientèle	85 415	-442	84 973	76 562	-2 528	74 034
Sur opérations sur titres		-76	-76		-75	-75
Sur opérations de change	182		182	105		105
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	6 988	-831	6 157	5 841	-1 031	4 810
Sur moyens de paiement	119 691	-15 064	104 627	60 674	-59	60 615
Fiducie et activités analogues	28 498	-122	28 376	80 458	-15 492	64 966
Produits nets des commissions	269 662	-28 887	240 775	255 363	-28 645	226 718

5.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	**31.12.2007**	**31.12.2006**
Dividendes reçus		
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	1 784	34510
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par option	129	293
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	346	411
Résultat de la comptabilité de couverture		2
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	2 259	35 216

Profit net ou perte nette résultant de la comptabilité de couverture

	2007		
(en milliers d'euros)	**Profits**	**Pertes**	**Net**
Couvertures de juste valeur	**475**	**475**	**-**
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	*475*		*475*
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)		*475*	*- 475*
Couvertures de flux de trésorerie			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	**58 580**	**58 580**	**-**
Variations de juste valeur des éléments couverts	48 437	10 143	38 294
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	10 143	48 437	- 38 294
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt			
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			
Cessation de la comptabilité de couverture dans le cas d'une couverture de flux de trésorerie			
Total résultat de la comptabilité de couverture	**59 055**	**59 055**	**-**

	2006		
(en milliers d'euros)	**Profits**	**Pertes**	**Net**
Couvertures de juste valeur	**1 827**	**1 827**	**-**
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	*89*	*1 738*	*- 1 649*
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	*1 738*	*89*	*1 649*
Couvertures de flux de trésorerie			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	***2***	**-**	***2***
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	***2***		***2***
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	**115 603**	**115 603**	**-**
Variations de juste valeur des éléments couverts	**44 411**	**71 192**	**- 26 781**
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	**71 192**	**44 411**	**26 781**
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt			
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			
Cessation de la comptabilité de couverture dans le cas d'une couverture de flux de trésorerie			
Total résultat de la comptabilité de couverture	**117 432**	**117 430**	**2**

5.4 Gains ou pertes nets sur Actifs financiers disponibles à la vente

(en milliers d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Dividendes reçus	44 051	33 312
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente	7 984	452
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres à revenu variable)[1]	-20	-1 338
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances		
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	52 015	32 426

[1]Titres ayant fait l'objet d'une dépréciation durable en 2007 :

- ST CRESSENT : 938,61 €
- FIRECA : 1 861,99 €
- SANTEFI : 16 130,05 €
- COURCELLES : 629 €

5.5 Produits et charges nets des autres activités

(en milliers d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation		335
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance		
Autres produits nets de l'activité d'assurance		0
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance		
Produits nets des immeubles de placement	-213	-1 419
Autres produits (charges) nets	40 152	35 390
Produits (charges) des autres activités	**39 939**	**34 306**

5.6 Charges générales d'exploitation

(en milliers d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Charges de personnel	166671	166171
Impôts et taxes	7383	9687
Services extérieurs et autres charges	106583	96741
Charges d'exploitation	**280637**	**272599**

5.7 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

(en milliers d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation		
Dotations aux amortissements	-16645	-18059
Dotations aux dépréciations	-1	92
total	-16646	-17967

5.8 Coût du risque

(en milliers d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Dotations aux provisions et aux dépréciations	**-181 152**	**-176 050**
Actifs financiers disponibles à la vente		
Prêts et créances	-175 555	-170 302
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Comptes de régularisation et actifs divers		
Engagements par signature	-1 496	-1 430
Risques et charges	-4 101	-4 318
Reprises de provisions et de dépréciations	**96 475**	**96 199**
Actifs financiers disponibles à la vente	417	
Prêts et créances	93 321	92 186
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Comptes de régularisation et actifs divers	102	13
Engagements par signature	934	457
Risques et charges	1 701	3 543
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	**-84 677**	**-79 851**
Plus ou moins values de cession réalisées sur actifs		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-1 331	-1 242
Récupérations sur prêts et créances amorties	3 819	5 590
Pertes sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Décotes sur crédits restructurés		
Pertes sur engagements par signature		
Autres pertes		-561
Coût du risque	**-82 189**	**-76 064**

5.9 Gains ou pertes nets sur autres actifs

(en milliers d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	**0**	**-313**
Plus-values de cession		361
Moins-values de cession		-674
Titres de capitaux propres consolidés	**0**	**0**
Plus-values de cession		
Moins-values de cession		
Gains ou pertes sur autres actifs	**0**	**-313**

5.10 Impôts

Charge d'impôt :

(en milliers d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Charge d'impôt courant	-83 183	-84 760
Produit d'impôt différé	11 611	4 527
Charge d'impôt de la période	**-71 572**	**-80 233**

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

(en milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, provisions sur écarts d'acquisitions et résultats des sociétés mises en équivalence	235000	*34,43%*	80 910
Effet des différences permanentes			-11 865
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			3 027
Effet de l'imposition à taux réduit			-18
Effet des autres éléments			-482
Taux et charge effectif d'impôt		*30,46%*	71 572

Le total des impôts différés relatifs aux éléments imputés dans les capitaux propres est de 56 889 milliers d'euros

6. Informations sectorielles

6.1 Présentation par pôles d'activité

L'activité de la Caisse régionale du Languedoc est située exclusivement dans le secteur « Banque de proximité en France ».

6.2 Information sectorielle par zone géographique

L'analyse géographique des actifs et des résultats sectoriels repose sur le lieu d'enregistrement comptable des activités ; celui-ci est exclusivement réalisé en France.

7 Notes relatives au bilan au 31 décembre 2007

7.1 Caisse, Banques centrales

	31.12.2007		31.12.2006	
(en milliers d'euros)	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	99 958		93 428	
Banques centrales	41 908		72 593	1 005
Total en principal	**141 866**	**0**	**166 021**	**1 005**
Créances rattachées	372			
Valeur au bilan	142 238	0	166 021	1 005

7.2 Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	**31.12.2007**	**31.12.2006**
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	307 470	300 050
Actifs financiers à la Juste Valeur par résultat sur option	2 271	2 142
Juste valeur au bilan	**309 741**	**302 192**
Dont Titres prêtés		

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

(en milliers d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Titres détenus à des fins de transaction	**301 605**	**293 091**
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe	**10 854**	**22 475**
** Titres cotés*		
** Titres non cotés (1)*	**10 854**	**22 475**
- Actions et autres titres à revenu variable	**290 751**	**270 616**
** Titres cotés*		
** Titres non cotés (1)*	**290 751**	**270 616**
Instruments dérivés	**5 865**	**6 959**
Juste valeur au bilan	**307 470**	**300 050**

‘(1) Reclassement 2006 du poste Obligations vers Actions pour 41 834 K€

Actifs financiers à la Juste Valeur par résultat sur option

(en milliers d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Créances sur la clientèle		
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Titres détenus à des fins de transaction	**2 260**	**2 142**
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe	**2 260**	**2 142**
** Titres cotés*		
** Titres non cotés*	**2 260**	**2 142**
- Actions et autres titres à revenu variable	**0**	**0**
** Titres cotés*		
** Titres non cotés*		
Juste valeur au bilan	**2 260**	**2 142**

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

(en milliers d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Titres vendus à découvert		
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes envers la clientèle		
Dettes envers les établissements de crédit		
Instruments dérivés	**2 394**	**911**
Juste valeur au bilan	**2 394**	**911**

Passifs financiers à la Juste Valeur par résultat sur option

Néant

Instruments dérivés de transaction

L'information détaillée est fournie à la note 4.2 relative au risque de marché, notamment sur taux d'intérêts

7.3 Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie à la note 4.4 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêts et de change.

7.4 Actifs financiers disponibles à la vente

(en milliers d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe	**622 683**	**614 135**
* Titres cotés	**109**	**5 849**
* Titres non cotés	**622 574**	**608 286**
- Actions et autres titres à revenu variable	**962 672**	**1 178 644**
* Titres cotés		
* Titres non cotés	**962 672**	**1 178 644**
Total des titres disponibles à la vente	**1 585 355**	**1 792 779**
Total des créances disponibles à la		
Créances rattachées	**46**	**79**
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente (1)	**1 585 401**	**1 792 858**

(1) dont - 4297 K€ comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances

Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente

(en milliers d'euros)	31.12.2007			31.12.2006
	Juste valeur	Gains latents	Pertes latentes	Juste valeur
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe	622 683	142 003	144	614 135
Actions et autres titres à revenu variable	6 766	1 365		
Titres de participation non consolidés	955 906	391 294	10	1 178 644
Créances disponibles à la vente				
Créances rattachées	46			79
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente	**1 585 401**	**534 662**	**154**	**1 792 858**
Impôts différés		**-56 096**	**-50**	
Gains et pertes latents sur actifs financiers disponibles à la vente (net IS)		**478 566**	**104**	

7.5 Prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle

Prêts et créances sur établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Etablissements de crédit		
Comptes et prêts	39 973	37 609
dont comptes ordinaires débiteurs sains		
dont comptes et prêts au jour le jour sains		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	4 037	4 037
Titres non cotés sur un marché actif		
Autres prêts et créances		
Total	**44 010**	**41 646**
Créances rattachées	**41**	**3**
Dépréciations		
Valeur nette	**44 051**	**41 649**
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires	117 813	4 841
Comptes et avances à terme	164 338	60 008
Prêts subordonnés	44 400	44 400
Titres non cotés sur un marché actif		
Total	**326 551**	**109 249**
Créances rattachées	**1 987**	**1 138**
Dépréciations		
Valeur nette	**328 538**	**110 387**
Valeur nette au bilan	**372 589**	**152 036**

Prêts et créances sur la clientèle

(en milliers d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	52 157	49 948
Autres concours à la clientèle	13 749 929	12 138 102
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	97 600	97 600
Titres non cotés sur un marché actif	3 840	3 840
Créances nées d'opérations d'assurance directe		
Créances nées d'opérations de réassurance		
Avances en comptes courants d'associés	18 160	106 197
Comptes ordinaires débiteurs	85 726	70 585
Total	**14 007 412**	**12 466 272**
Créances rattachées	**102 211**	**94 030**
Dépréciations	**-464 809**	**-417 351**
Valeurs nettes au bilan	**13 644 814**	**12 142 951**
Opérations de crédit bail		
Location-financement immobilier		
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées		
Total	**0**	**0**
Créances rattachées		
Dépréciations		
Valeurs nettes au bilan	**0**	**0**
Total	**13 644 814**	**12 142 951**

7.6 Dépréciations inscrites en déduction de l'actif

(en milliers d'euros)	31.12.2006	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2007
Créances sur établissements de crédit						
Créances clientèle	417 351	189 740	142 282			464 809
dont provisions collectives	148 459	37 741				186 200
Opérations de crédit-bail						
Titres détenus jusqu'à l'échéance						
Actifs disponibles à la vente	7 629	20	3 351			4 298
Autres actifs	627	1	102			526
Total des dépréciations sur l'actif	**425 607**	**189 761**	**145 735**	**0**	**0**	**469 633**

(en milliers d'euros)	01.01.2006	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements (1)	31.12.2006
Créances sur établissements de crédit						0
Créances clientèle	379 374	182 849	137 524		-7 348	417 351
dont provisions collectives	127 683	20 776				148 459
Opérations de crédit-bail						
Titres détenus jusqu'à l'échéance						
Actifs disponibles à la vente	7 277	1 414			-1 062	7 629
Autres actifs	554	179	106			627
Total des dépréciations sur l'actif	**387 205**	**184 442**	**137 630**	**0**	**-8 410**	**425 607**

(1) les autres mouvements correspondent à des reclassements à la CR du MIDI en 2006 entre :
- provisions pour risques et charges et dépréciations d'actifs (8410 K€)
- dépréciation des actifs disponibles à la vente et des créances clientèle (1062 K€)

7.7 Dettes sur établissements de crédit et sur la clientèle

Dettes envers les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	10 336	76 037
dont comptes ordinaires créditeurs		
dont comptes et emprunts au jour le jour		
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
Total	10 336	76 037
Dettes rattachées		145
Valeur au bilan	**10 336**	**76 182**
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	6 799	265 731
Comptes et avances à terme	9 972 069	8 657 291
Total	9 978 868	8 923 022
Dettes rattachées	79 708	39 380
Valeur au bilan	**10 058 576**	**8 962 402**
Valeur au bilan des dettes envers les établissements de crédit	**10 068 912**	**9 038 584**

Dettes envers la clientèle

(en milliers d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Comptes ordinaires créditeurs	2 683 752	2 813 080
Comptes d'épargne à régime spécial	57 023	56 883
Autres dettes envers la clientèle	658 250	124 022
Titres donnés en pension livrée		
Dettes nées d'opérations d'assurance		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
Total	3 399 025	2 993 985
Dettes rattachées	7 369	1 110
Valeur au bilan	**3 406 394**	**2 995 095**

7.8 Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

(en milliers d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Effets publics et valeurs assimilées	2 287	2 287
Obligations et autres titres à revenu fixe	119 393	140 896
Total	121 680	143 183
Créances rattachées	2 477	2 425
Dépréciations		
Valeurs nettes au bilan	**124 157**	**145 608**

7.9 Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

(en milliers d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse	285	5
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables :	362 543	190 741
. Émis en France	362 543	190 741
. Émis à l'étranger		
Emprunts obligataires		
Autres dettes représentées par un titre		
Total	362 828	190 746
Dettes rattachées	3 101	1 184
Valeur au bilan	**365 929**	**191 930**
Dettes subordonnées		
Dettes subordonnées à durée déterminée	110 342	125 566
Dettes subordonnées à durée indéterminée		
Dépôt de garantie à caractère mutuel	5	5
Titres et emprunts participatifs		
Total	110 347	125 571
Dettes rattachées	2 394	2 473
Valeur au bilan	**112 741**	**128 044**

7.10 Actifs et passifs d'impôts différés

Impôts différés - Passif *(en milliers d'euros)*	31.12.2007	31.12.2006
Actifs disponibles à la vente		
Couvertures de Flux de Trésorerie		
Autres différences temporaires		
Autres impôts différés passif		
Total impôt différé passif	**0**	**0**

Impôts différés - Actif *(en milliers d'euros)*	31.12.2007	31.12.2006
Provisions pour risques et charges et dépréciations d'actifs non déductibles	77 048	65 615
Charges à payer non déductibles	2 787	2 927
Autres impôts différés actif	82 691	81 612
Couvertures de Flux de Trésorerie	24	-153
Actifs disponibles à la vente	-56 046	-58 933
Autres impôts différés nets	346	-1 713
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-26 977	-25 854
Total impôt différé actif	**79 873**	**63 501**

7.11 Comptes de régularisation actif, passif et divers

7.11.1 Comptes de régularisation actif

(en milliers d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Autres actifs	187 171	170 114
Comptes de stocks et emplois divers	249	249
Gestion collective des titres Livret développement durable		
Débiteurs divers	186 674	169 470
Comptes de règlements	248	395
Capital souscrit non versé		
Autres actifs d'assurance		
Parts des réassureurs dans les provisions techniques		
Comptes de régularisation	218 969	182 202
Comptes d'encaissement et de transfert	137 740	98 374
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	2	4
Produits à recevoir	75 657	81 901
Charges constatés d'avance	195	293
Autres comptes de régularisation	5 375	1 630
Valeur nette au bilan	406 140	352 316

7.11.2 Comptes de régularisation passif

(en milliers d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Autres passifs (1)	176 350	200 098
Comptes de règlements	594	656
Créditeurs divers	164 405	167 396
Versement restant à effectuer sur titres	7 678	28 368
Autres	3 673	3 678
Comptes de régularisation	195 089	137 345
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	32 935	23 688
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts		
Produits constatés d'avance	44 367	29 431
Charges à payer	117 787	76 520
Autres comptes de régularisation		7 706
Valeur au bilan	371 439	337 443

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.
(2) Les montants sont indiqués en nets.

7.12 Actifs et passifs liés aux actifs non courant destinés à être cédés

Néant.

7.13 Participations dans les entreprises mises en équivalence

Le détail de cette note est inséré dans le chapitre relatif au périmètre de consolidation au § 3.3

7.14 Immeubles de placement

(en milliers d'euros)	31.12.2006	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31.12.2007
Immeubles de placement							
Valeur brute	7 844					10	7 854
Amortissements et dépréciations	- 2 504		- 214				- 2 718
Valeur nette au bilan	**5 340**	**-**	**- 214**	**-**	**-**	**10**	**5 136**

Y compris Immeubles de placement donnés en location simple

(en milliers d'euros)	01.01.2006	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31.12.2006
Immeubles de placement							
Valeur brute	7 844						7 844
Amortissements et dépréciations	- 2 285		- 219				- 2 504
Valeur nette au bilan	**5 559**	**-**	**- 219**	**-**	**-**	**-**	**5 340**

7.15 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

(en milliers d'euros)	31.12.2006	Variations de périmètre (1)	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements (2)	Solde 31.12.2007
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	223 650	- 8 783	13 737	- 547		573	228 630
Créances rattachées							-
Amortissements et dépréciations	- 136 640	4 539	- 16 433				- 148 534
Valeur nette au bilan	**87 010**	**- 4 244**	**- 2 696**	**- 547**	**-**	**573**	**80 096**
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	71 589		161				71 750
Amortissements et dépréciations	- 70 124		- 213			- 1	- 70 338
Valeur nette au bilan	**1 465**	**-**	**- 52**	**-**	**-**	**- 1**	**1 412**

(1) dont opérations de regroupement d'entreprises suite aux transmissions universelles de patrimoine des SCI La Paysagère et Les Cordeliers à la Caisse régionale du Languedoc en date du 30 avril 2007

(2) dont reclassements d'immobilisations hors exploitation vers exploitation / titres de SCI vers immobilisations

(en milliers d'euros)	01.01.2006	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements (1)	Solde 31.12.2006
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	210 436		34 180	- 21 157		191	223 650
Créances rattachées							-
Amortissements et dépréciations	- 123 691		- 14 268	1 717		- 398	- 136 640
Valeur nette au bilan	**86 745**	**-**	**19 912**	**- 19 440**	**-**	**- 207**	**87 010**
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	66 846		6 381	- 1 638			71 589
Amortissements et dépréciations	- 65 487		- 4 748	111			- 70 124
Valeur nette au bilan	**1 359**	**-**	**1 633**	**- 1 527**	**-**	**-**	**1 465**

(1) dont ajustement sur sorties d'immobilisations 2005

7.16 Ecarts d'acquisition

Néant.

7.17 Provisions techniques des contrats d'assurance

Néant.

7.18 Provisions

(en milliers d'euros)	31.12.2006	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2007
Risques sur les produits épargne logement	13 988		2 131		-1 920			14 199
Risques d'exécution des engagements par signature	3 609		1 496	-293	-641		1	4 172
Risques opérationnels	28 818						6	28 824
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	3 595		2 209	-1 714	-1 542			2 548
Litiges divers	15 633		4 649	-593	-1 267			18 422
Participations								0
Restructurations								0
Autres risques	1 069		949	-451	-61		-7	1 499
Provisions	**66 712**	**0**	**11 434**	**-3 051**	**-5 431**	**0**	**0**	**69 664**

(1) Dont 145 K€ au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 10.4, dont 2 505 K€ au titre de la provision pour médaille du travail.

Provision épargne logement :

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

En milliers d'euros	31.12.2007	31.12.2006
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	286 987	232 663
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	985 813	1 054 183
Ancienneté de plus de 10 ans	760 779	842 394
Total plans d'épargne-logement	2 033 579	2 129 240
Total comptes épargne-logement	282 746	296 293
Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement	2 316 325	2 425 533

L'ancienneté est déterminée par rapport à la date de milieu d'existence de la génération des plans à laquelle ils appartiennent.
Les encours de collecte sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2007 et hors prime

Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

En milliers d'euros	31.12.2007	31.12.2006
Plans d'épargne-logement :	42 692	57 163
Comptes épargne-logement :	68 888	75 375
Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	111 580	132 538

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

En milliers d'euros	31.12.2007	31.12.2006
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	3 862	1 505
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	111	1 696
Ancienneté de plus de 10 ans	2 959	5 499
Total plans d'épargne-logement	6 932	8 700
Total comptes épargne-logement	7 267	5 278
Total provision au titre des contrats épargne-logement	14 199	13 978

L'ancienneté est déterminée par rapport à la date de milieu d'existence de la génération des plans à laquelle ils appartiennent.

En milliers d'euros	31.12.2006	Dotations	Reprises	31.12.2007
Plans d'épargne-logement :	8 711	70	1 841	6 940
Comptes épargne-logement :	5 277	2 061	79	7 259
Total provision au titre des contrats épargne-logement	13 988	2 131	1 920	14 199

7.19 Capitaux propres

➢Composition du capital au 31 décembre 2007

La Caisse régionale du Languedoc est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires, de Certificats Coopératifs d'Investissement et de Certificats Coopératifs d'Associés.

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.
La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du conseil d'administration de la Caisse régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCI et/ou CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II *quater* et *quinquies* de la loi du 10 septembre 1947.
A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCI sont émis au profit de titulaires n'ayant pas à justifier de la qualité de sociétaire, et sont librement négociables.

Les CCA ne peuvent en revanche être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse régionale et des caisses locales qui lui sont affiliées.

Répartition du capital de la Caisse régionale	Nombre de titres au 01.01.2007	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31.12.2007
Certificats Coopératifs d'investissements (CCI)	1 271 003	2 542 006	-1 271 003	2 542 006
Dont part du Public	1 267 442	2 534 884	-1 265 388	2 536 938
Dont part Crédit Agricole S.A.				0
Dont part Auto-détenue	3 561	7 122	-5 615	5 068
				0
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)	4 048 046	5 105 397	-4 048 046	5 105 397
Dont part du Public				0
Dont part Crédit Agricole S.A.	4 048 046	5 105 397	-4 048 046	5 105 397
				0
Parts sociales	10 872 785	12 774 184	-10 872 785	12 774 184
Dont 117 Caisses Locales	10 871 872	12 772 883	-10 871 872	12 772 883
Dont individuelles	544	739	-544	739
Dont Crédit Agricole S.A.	2	2	-2	2
Divers	367	560	-367	560
TOTAL	16 191 834	20 421 587	-16 191 834	20 421 587

La valeur nominale des titres est de 10 € et le montant total du capital de la Caisse régionale s'élève à 204 215 K€.
Lors de la fusion absorption des Caisses régionales du Gard et du Midi avec la Caisse régionale du Languedoc, l'ensemble des titres émis par les anciennes Caisses régionales ont été échangés avec les titres émis par la Caisse régionale du Languedoc.

➢Actions de préférences

Néant.

➢Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse régionale du Languedoc sont composés de parts sociales, de CCI et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publiées par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCI et CCA est quant à elle fixée annuellement par l'assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action, sont inappropriées.

Année de rattachement du dividende*	**Par CCI**	**Par CCA**	**Par Part Sociale**
	Montant Net	Montant Net	Montant Net
Prévu 2007	2,22 €	2,22 €	3,40%

* Première année de rattachement du dividende de la Caisse régionale du Languedoc : 2007.

➢Dividendes

Dividendes payés au cours de l'exercice :

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres.

➢Affectations du résultat et fixation du dividende 2007

L'affectation du résultat social et la fixation du dividende 2007 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'administration à l'assemblée générale de la Caisse régionale du Languedoc du 28 mars 2008.

Le texte de la résolution est le suivant :

Distribution des résultats.

L'Assemblée Générale approuve l'affectation du résultat distribuable de l'exercice 2007, composé du résultat net social de 149 694 011,92 euros et du report à nouveau créditeur de 1 671 637,34 euros, qui s'élève donc à **151 365 649,26 euros**, telle qu'elle lui est proposée par le Conseil d'Administration.

Elle décide, en conséquence, de distribuer les résultats comme suit :

- 4 343 222,56 euros pour l'intérêt à payer aux porteurs de parts sociales, correspondant à un taux fixé à 3,40 %,
    - Cet intérêt sera payable à partir du 14 avril 2008.

- 5 643 253,32 euros destinés au dividende à verser aux porteurs de Certificats Coopératifs d'Investissement pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2007, représentant un dividende de 2,22 euros net par titre.
    - Ce dividende sera payable à partir du 14 avril 2008.

- 11 333 981,34 euros représentant le dividende à verser au porteur de Certificats Coopératifs d'Associés pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2007, soit un dividende de 2,22 euros net par titre.
    - Ce dividende sera payable à partir du 14 avril 2008.

Affectation du résultat disponible.

Après rémunération du capital social, le résultat net social à affecter s'élève à **130 045 192,04 euros** :

- Les trois quarts de ce résultat doivent obligatoirement être affectés à la Réserve Légale, soit 97 533 894,03 euros ;

- Le Conseil d'Administration propose d'affecter le quart disponible à la Réserve Facultative, soit 32 511 298,01 euros.

8 Avantages au personnel et autres rémunérations

8.1 Détail des charges de personnel

(en milliers d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Salaires et traitements (*)	-88 595	-88 897
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	-9 412	-9 923
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	-1 714	-3 106
Autres charges sociales	-33 897	-32 517
Intéressement et participation	-22 094	-21 162
Impôts et taxes sur rémunération	-10 959	-10 566
Total charges de personnel	**-166 671**	**-166 171**

(*) Dont indemnités de fin de carrière versées pour 1 276 K€
Dont Autres avantages à long terme versés : Médailles du travail pour 145 K€

8.2 Effectif fin de période

Effectifs	31.12.2007	31.12.2006
France	2 742	2 813
Etranger		
Total	**2 742**	**2 813**

8.3 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du Groupe Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

8.4 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

en milliers d'euros		31.12.2007	31.12.2006
Variation dette actuarielle	**Dette actuarielle au 31/12/n-1**	42 145	44 183
	Ecart de change		
	Coût des services rendus sur la période	1 641	1 820
	Coût financier	1 665	1 534
	Cotisations de l'employé		
	Modification / Réduction / liquidation de plan		
	Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)		
	Indemnités de cessation d'activité		
	Prestations versées (obligatoire)	-1 417	-1 020
	(Gains) / pertes actuariels	-10 037	-4 372
	Dette actuarielle au 31/12/n	**33 997**	**42 145**

en milliers d'euros		31.12.2007	31.12.2006
Détail de la charge comptabilisée au résultat	Coût des services rendus sur l'exercice	1 640	1 820
	Coût financier	1 665	1 534
	Rendement attendu des actifs sur la période	-1 688	-1 687
	Amortissement du coût des services passés		-617
	Amortissement des gains / (pertes) actuariels	-418	
	Gains / (pertes) sur les réductions et liquidations		
	Gains / (pertes) sur la limitation de surplus		
	Charge nette comptabilisée au compte de résultat	**1 199**	**1 050**

en milliers d'euros		31.12.2007	31.12.2006
Variation de juste valeur des actifs du régime et des Droits à remboursement	**Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n-1**	42 236	42 211
	Ecart de change		
	Rendement attendu des actifs	1 688	1 687
	Gains / (pertes) actuariels sur les actifs du régime	-9 619	-3 755
	Cotisations de l'employeur	1 833	3 114
	Cotisations de l'employé		
	Modification / Réduction / liquidation de plan		
	Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)		
	Indemnités de cessation d'activité		
	Prestations versées	-1 417	-1 021
	Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n	**34 721**	**42 236**

en milliers d'euros		31.12.2007	31.12.2006
Position nette	**Dette actuarielle fin de période**	33 997	42 145
	Coût des services passés non comptabilisés		
	(Gains) / pertes sur la limitation de surplus		
	Dette actuarielle nette fin de période	**33 997**	**42 145**
	Juste valeur des actifs / Droits à remboursement fin de période	34 721	42 236
	Position nette (passif) / actif fin de période	**-724**	**-91**

Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles	**31.12.2007**	**31.12.2006**
Taux d'actualisation[1] :		
- Retraite chapeau	4,86%	
- IFC Prédica	5,24%	
- Fomugei	4,73%	

[1] calculé sur la base des taux d'actualisation définis par le Groupe et sur la base des durées résiduelles d'engagements

8.5 Autres engagements sociaux

Les provisions constituées par la Caisse régionale du Languedoc au titre de la médaille du travail s'élèvent à 2 505 milliers d'euros à la fin de l'exercice 2007.

8.6 Paiements à base d'actions

Néant.

8.7 Rémunérations de dirigeants

Le montant global des rémunérations perçues en 2007 par les Cadres de direction (net versé) est de 2 277 milliers d'euros.
Le montant global des indemnités perçues en 2007 par les Administrateurs est de 248 milliers d'euros.
Le montant des crédits réalisés pour le compte des Cadres de direction durant l'exercice 2007 est de 1 338 milliers d'euros.
Le montant des crédits réalisés pour le compte des Administrateurs durant l'exercice 2007 est de 5 532 milliers d'euros.

9 Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Engagements donnés et reçus et actifs donnés en garantie

en milliers d'euros	31.12.2007	31.12.2006
Engagements donnés	**2 358 474**	**2 115 570**
Engagements de financement	**1 865 137**	**1 717 438**
. Engagements en faveur d'établissements de crédit	272	78 011
. Engagements en faveur de la clientèle	1 864 865	1 639 427
Ouverture de crédits confirmés	1 319 157	1 145 457
- Ouverture de crédits documentaires	8 544	5 019
- Autres ouvertures de crédits confirmés	1 310 613	1 140 438
Autres engagements en faveur de la clientèle	545 708	493 970
Engagements de garantie	**493 337**	**398 132**
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit	0	-300
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		
Autres garanties		-300
. Engagements d'ordre de la clientèle	493 337	398 432
Cautions immobilières	99 652	44 055
Garanties financières	36 646	25 372
Autres garanties d'ordre de la clientèle	357 039	329 005

Engagements reçus	2 870 319	1 939 468
Engagements de financement	**733**	**101**
. Engagements reçus d'établissements de crédit	733	101
. Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	**2 839 556**	**1 936 442**
. Engagements reçus d'établissements de crédit	255 951	236 042
. Engagements reçus de la clientèle	2 583 605	1 700 400
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	761 862	657 889
Autres garanties reçues	1 821 743	1 042 511
Autres engagements reçus	**30 030**	**2 925**

La plus grande partie des garanties et rehaussements détenus correspond à des hypothèques, des nantissement ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis.

Actifs donnés en garantie

Néant.

Actifs obtenus par prise de possession de garantie au cours de la période

Néant.

La politique de l'établissement consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties.

Garanties détenues dont l'entité peut disposer

Les garanties détenues par la Caisse régionale du Languedoc et qu'elle est autorisée à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives et l'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de l'activité de la Caisse régionale du Languedoc.

10 Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou une dette réglée entre des parties avisées, consentantes dans une transaction conclue à des conditions normales.

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté. Celles-ci sont susceptibles de changer dans d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.
Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.
Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers pourrait ne pas faire l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée ci-dessous.

10a : Juste valeur des actifs et passifs comptabilisés au coût

(en milliers d'euros)	31.12.2007		31.12.2006	
	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée
ACTIFS				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	372 589	372 589	152 036	152 036
Prêts et créances sur la clientèle	13 644 814	13 553 021	12 142 951	12 444 055
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	124 157	125 173	145 608	146 547
Immeubles de placement	5 136	5 136	5 340	5 340
PASSIFS				
Dettes envers les établissements de crédits	10 068 912	10 028 325	9 038 584	9 013 210
Dettes envers la clientèle	3 406 394	3 406 394	2 995 095	2 995 095
Dettes représentées par un titre	365 929	365 929	191 930	191 930
Dettes subordonnées	112 741	112 741	128 044	128 751

Pour les instruments financiers, la meilleure estimation correspond au prix de marché de l'instrument lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés et diffusés).
En l'absence de marché ou de données fiables, la juste valeur est déterminée par une méthode appropriée conforme aux méthodologies d'évaluations pratiquées sur les marchés financiers : soit la référence à la valeur de marché d'un instrument comparable, soit l'actualisation des flux futurs, soit des modèles d'évaluation.

Dans les cas ou il est nécessaire d'approcher les valeurs de marché au moyen d'évaluation, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs estimés qui est la plus couramment utilisée.
La valeur des immeubles de placement est, quant à elle, estimée « à dire d'expert ».

Par ailleurs, dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché,
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché,
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics,
- des passifs exigibles à vue,
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

11 Événements postérieurs à la clôture

Néant.

12 Périmètre de consolidation au 31 décembre 2007

Liste des filiales, coentreprises et entreprises associées	Pays d'implantation	Méthode de consolidation au 31/12/2007	% de contrôle		% d'intérêt	
			31/12/2007	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2006
CL Languedoc	France	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Force Midi	France	Globale	100,00	100,00	99,99	99,98
Gard Diversifié	France	Globale	100,00	100,00	99,98	99,96

CRÉDIT AGRICOLE
DU LANGUEDOC

Maurin, le 31 mars 2008

Déclaration des personnes physiques

Nous soussignés, Alain MAUREL, Président du Conseil d'Administration de la Caisse Régionale du Crédit Agricole du Languedoc et Michel MATHIEU, Directeur Général de la Caisse Régionale du Crédit Agricole du Languedoc, attestons, qu'à notre connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'émetteur et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de l'émetteur et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles ils sont confrontés.

Michel MATHIEU
Le Directeur Général

Alain MAUREL
Le Président du Conseil d'Administration

Rapport des Commissaires aux comptes sur la réduction de capital par annulation de titres de capital achetés

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Languedoc, et en exécution de la mission prévue à l'Article L.225-209, al. 7, du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation de titres de capital achetés, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction de la réduction du capital envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'opération d'achat par votre caisse régionale, dans la limite d'un maximum de 10 % des certificats coopératifs d'investissement représentatifs de son capital à la date de réalisation de ces achats, de ses propres certificats coopératifs d'investissement, dans les conditions prévues à l'Article L.225-209, al. 7, du Code de commerce. Cette autorisation d'achat est proposée, par ailleurs, à l'approbation de votre assemblée générale et serait donnée pour une période de 18 mois.

Votre conseil d'administration vous demande de lui déléguer, pour une période de vingt-quatre mois, au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre caisse régionale de ses propres certificats coopératifs d'investissement, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % des certificats coopératifs d'investissement représentatifs de son capital, par période de vingt-quatre mois, les certificats coopératifs d'investissement ainsi achetés.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction de capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre caisse régionale, de ses propres certificats coopératifs d'investissement.

Montpellier et Neuilly sur Seine, le 29 février 2008

Les Commissaires aux Comptes

IFEC	ERNST & YOUNG et Autres
Michel Galaine	Valérie Meeus

Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 Décembre 2007

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Languedoc, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Caisse Régionale à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans la note 2 de l'annexe concernant les changements de méthode relatifs :

- à l'application de l'avis CNC 2007-B du Comité d'urgence, à partir du 1er janvier 2007, relatif à la comptabilisation du crédit d'impôt lié aux avances remboursables sans intérêts pour l'acquisition ou la construction de logements en accession à la propriété,
- et à l'application de l'avis CNC n°2007-D du Comité d'urgence, à partir du 1er janvier 2007, afférent aux modalités d'application du règlement n°2004-01 du CRC relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Changements de méthodes comptables

Comme mentionné dans la note 2 de l'annexe, des changements de méthodes comptables sont intervenus au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre caisse régionale, nous nous sommes assurés du bien-fondé des changements de méthode comptable mentionnés ci-dessus et de leur présentation.

Estimations comptables

Comme indiqué dans la note 2 de l'annexe, la caisse régionale constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit et les risques inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif aux risques de crédits, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations individuelles et des provisions individuelles et collectives.

Comme indiqué dans la note 2 de l'annexe, la caisse régionale procède à des estimations comptables significatives portant notamment sur la valorisation des titres de participation, la valorisation des titres du portefeuille, l'évaluation des engagements liés aux contrats épargne-logement et les risques opérationnels. Nous avons revu les hypothèses retenues, la cohérence des méthodes et les évaluations qui justifient les estimations comptables retenues.

Sur la base des informations disponibles à ce jour, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Montpellier et Neuilly sur Seine, le 29 février 2008

Les Commissaires aux Comptes

IFEC
Michel Galaine

ERNST & YOUNG et Autres
Valérie Meeus

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 Décembre 2007

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Languedoc relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

- Comme indiqué dans les notes 1.1 et 2 de l'annexe, la caisse régionale constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit et les risques inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif aux risques de crédits, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des provisions individuelles et des dépréciations individuelles et collectives.

- Comme indiqué dans les notes 1.1 et 2 de l'annexe, la caisse régionale procède à des estimations comptables significatives portant notamment sur la valorisation des actifs financiers disponibles à la vente, la valorisation des instruments dérivés, la recouvrabilité d'impôts différés actifs, l'évaluation des engagements liés aux contrats épargne-logement et les risques opérationnels.

Sur la base des informations disponibles à ce jour, nous avons revu les hypothèses retenues, la cohérence des méthodes et les évaluations qui justifient les estimations comptables retenues et nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Montpellier et Neuilly sur Seine, le 29 février 2008

Les Commissaires aux Comptes

IFEC	ERNST & YOUNG et Autres
Michel Galaine	Valérie Meeus

Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Languedoc
Exercice clos le 31 Décembre 2007

Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président du conseil d'administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Languedoc, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

A la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de commissaire aux comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Languedoc, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre caisse régionale relatif aux procédures de contrôle interne au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Le président rend compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la caisse régionale prévues à l'article L. 621-18-3 du Code monétaire et financier.

Nous vous présentons les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;

- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;

- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le

cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la caisse régionale relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du président du conseil d'administration.

Montpellier et Neuilly sur Seine, le 29 février 2008

Les Commissaires aux Comptes

IFEC	ERNST & YOUNG et Autres
Michel Galaine	Valérie Meeus

Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 Décembre 2007

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions et engagements réglementés dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de tels conventions et engagements.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement soumis aux dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Montpellier et Neuilly sur Seine, le 29 février 2008

Les Commissaires aux Comptes

IFEC
Michel Galaine

ERNST & YOUNG et Autres
Valérie Meeus